



**SOCIETE
CENTRALE
CANINE**



POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 avril 1914)

155, avenue Jean-Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex

PROGRAMME DES EPREUVES

SPORTIVES EN RING

POUR CHIENS D'UTILITE



2008

GRroupe
travail
ing

PROGRAMME DES EPREUVES SPORTIVES

EN RING

POUR CHIENS D'UTILITE

Elaboré par le Groupe de Travail Ring lors de ses réunions des 17/12/06 et 29/06/07

Approuvé par la Commission d'Utilisation Nationale les 28/02/07 et 10/07/07

Entériné par le Comité de la S.C.C. le 17/07/07

Mise en application le 28/06/08

Non modifiable par décision de la S.C.C. pendant au moins 5 ans

Pour épreuves de Dressage des Chiens d'Utilisation organisées
par la **SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (S.C.C.)**,
ou par des **GROUPEMENTS AFFILIÉS**,
pour l'Amélioration des Races de Chiens en France

Chapitre I – PRESCRIPTIONS ET DEFINITIONS

Chapitre II - EXERCICES DE SAUT

Chapitre III - EXERCICES D'ASSOUPPLISSEMENT

Chapitre IV- EXERCICES DE MORDANT

*Tous droits de reproduction et adaptation, même partielles, réservés pour tous pays.
Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm,
bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines
prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.*

Chapitre I – PRESCRIPTIONS ET DEFINITIONS

Conditions de participation aux concours

Pour participer à un concours, un chien devra être possesseur d'un carnet de travail ainsi que d'une licence « Mordant » valide, qui devront être présentés au juge sur le terrain avant le début des épreuves, et figurer sur la liste révisée périodiquement et publiée par la cun-cbg des chiens autorisés à la pratique du mordant sportif.

Il devra avoir satisfait aux tests du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU).

Avant de pouvoir concourir en échelon 3, le chien devra passer par trois étapes successives :

-a) obtenir son brevet de chien de défense (**voir conditions d'obtention**);

-b) se qualifier en échelon 1 en obtenant deux fois 160 points au moins sur 200, sous deux juges différents.

(Soit 80 % des points attribués à cet échelon) ;

-c) se qualifier en échelon 2 en obtenant deux fois 240 points au moins sur 300, sous deux juges différents.

(Soit 80 % des points attribués à cet échelon). Aussi longtemps qu'un chien concourant en échelon 3 n'a pas réalisé 320 points deux fois, consécutives ou non, sous deux juges différents, son conducteur est autorisé à le présenter en échelon 2 aussi souvent qu'il le jugera utile. Les femelles sous l'influence de leur sexe ne seront autorisées à participer à un brevet ou à un concours qu'en fin de programme, à condition qu'aucun chien mâle ne soit amené à concourir à un autre échelon, postérieurement à leur passage.

Un juge peut à tout moment mettre fin au parcours d'un concurrent si le chien n'est pas en état: maladie, inaptitude flagrante ou si le conducteur donne une mauvaise image du Ring par son comportement.

Organisation des concours et sélectifs

Les chiens inscrits en brevet, échelon 1, 2 et 3 peuvent être comptabilisés ensemble afin d'obtenir le nombre de six chiens nécessaires à l'organisation d'un concours. Les chiens seront classés par catégories.

Pour qu'un concours en échelon 3 soit homologué comme pré sélectif ou que le CACT puisse être attribué, il faut qu'il comporte quatre chiens au moins. Un chien pourra passer d'un échelon au suivant dans un même concours, (même juge, même homme assistant), sous réserve que soient remplies les conditions énumérées précédemment, **à condition qu'il ne possède pas avant celui-ci les pointages pré requis pour accéder à l'échelon supérieur** et que le nombre de chiens engagés de ce fait ne dépasse pas le maximum autorisé.

Des concours peuvent être organisés dans un même week-end par un même organisateur, avec les mêmes concurrents, à condition que les juges et les hommes assistants soient différents. De même un chien pourra participer dans un même week-end à deux concours différents, organisés par deux clubs différents dans des lieux différents, à condition que le concours du samedi soit terminé dans la journée, et que les concurrents aient récupéré leur carnet de travail dûment rempli et signé par le juge responsable de l'épreuve du samedi.

Les concours en Ring peuvent, sous certaines conditions, donner aux chiens d'utilisation l'accès à la finale du championnat de France de Ring, qui a lieu une fois par an. Pour être sélectionnés, les chiens doivent avoir participé, au cours de l'année, aux concours sélectifs organisés, par groupe de régionales, sous la responsabilité du groupe travail Ring de la Commission d'Utilisation Nationale " chiens de berger et de garde".

La composition de ces groupes peut être modifiée périodiquement pour favoriser une meilleure répartition des chiens de sélectifs sur l'ensemble du territoire.

Pour accéder aux sélectifs de son groupe, un chien devra préalablement réaliser le pointage imposé par le G.T.R., dans un nombre de concours déterminé, sous des juges différents. Ces pointages devront être obtenus dans la période postérieure au dernier pré sélectif de l'année précédente, et antérieure de trois semaines à la date du premier sélectif de l'année concernée. (Les points des sélectifs effectués ne sont pas pris en compte). Pour être homologués, ces pointages devront être réalisés dans les concours d'échelon 3 organisés par les clubs d'utilisation habilités, sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, le chien devra obligatoirement avoir participé à la coupe régionale comptant pour son championnat.

Le nombre de chiens participant chaque année à la finale étant défini par le G.T.R, la sélection s'opère, dans l'ordre des valeurs, en fonction de la moyenne obtenue par chacun d'eux, à l'occasion des concours sélectifs. Ils se disputent suivant les critères du programme de l'échelon 3. Le travail de l'homme assistant devra être identique à celui pratiqué dans ces concours, et le jury devra faire preuve de la plus grande rigueur dans ses jugements afin d'assurer la sélection des meilleurs chiens à la finale du championnat de France.

Conditions d'obtention du brevet en ring

L'obtention du brevet en ring est soumise aux conditions suivantes:

A) le propriétaire du chien doit être détenteur d'une licence « mordant » en cours de validité et d'un carnet de travail, personnels au chien.

B) le chien doit appartenir à une des races figurant sur la liste des races de chiens d'utilité établie par la Société Centrale Canine et celle de la cun-cbg des chiens autorisés à la pratique du mordant et avoir satisfait aux tests du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU).

C) le chien doit être tatoué ou identifié, âgé de douze mois révolus, être titulaire d'un des documents officiels suivants délivrés par la Société Centrale Canine : Pedigree, certificat de naissance, certificat de déclaration de naissance jaune, certificat d'ascendance, certificat d'inscription au registre initial en troisième génération. Un pedigree délivré par une société canine étrangère reconnue par la fédération canine internationale (F.C.I.) est également admis. Les chiens titulaires d'un de ces documents, même s'ils ne sont pas confirmés, peuvent être présentés au brevet.

D) les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale et complètement descendus dans le scrotum. Le juge du brevet devra en faire la vérification avant d'attribuer le brevet. Il devra également vérifier le numéro de tatouage du chien ou son identification à l'aide d'un lecteur que l'organisateur aura mis à sa disposition. Les chiens atteints de maladies contagieuses ne sont pas admis à concourir (Voir réglementation des services vétérinaires), de même que les chiens blessés.

E) le chien doit être engagé, aux conditions requises, par un club d'utilisation affilié ou en stage d'affiliation auprès d'une société canine régionale ou par un professionnel membre du SNPCC. Le brevet devra être inscrit au calendrier officiel de la cun-cbg. Le club organisateur du brevet devra pour la circonstance se soumettre aux prescriptions du règlement et le faire respecter.

F) les épreuves du brevet de ring devront être jugées par un juge de la Société Centrale Canine, qualifié ou stagiaire, assisté d'un homme assistant sélectionné, détenteur d'une licence annuelle en cours de validité.

Les épreuves du brevet en ring pourront avoir lieu, soit sur un ring réglementaire, soit sur un terrain neutre, parc, pelouse, pré, de dimensions suffisantes au bon déroulement des exercices, et répondant aux normes en vigueur fixées par la Direction des Services Vétérinaires de la préfecture.

Les exercices du brevet sont les suivants, dans l'ordre:

	Exercice	Cotation
1	Suite en laisse	4
2	Appât lancé (un seul)	10
3	Suite sans laisse (Chien muselé)	8
4	Absence du Conducteur pendant une minute (Chien couché)	10
5	Défense du Conducteur (deux coups de feu seront tirés au cours de cet exercice)	30
6	Attaque lancée à 30 mètres (durée 15")	30
	Allure générale (Voir ventilation en fin de manuel)	8
	Total	100

Un zéro à l'un ou à l'autre des exercices d'assouplissement ne sera pas éliminatoire, mais le brevet ne sera décerné à un chien qu'à condition qu'il totalise 80 points sur 100, allure générale comprise, et qu'il ait obtenu aux deux exercices de mordant au moins 80 % des points de l'exercice, soit 24 points à chacun. Le chien qui aura peur des coups de feu ne pourra pas obtenir son brevet et sera éliminé aussitôt. L'épreuve des coups de feu se déroule au cours de l'exercice de la défense du conducteur. Au moment de l'agression, l'homme assistant tire un premier coup de feu, puis un deuxième quelques secondes plus tard, lorsque le chien est en prise. Ces coups de feu doivent être tirés l'avant bras levé, dans une direction opposée au chien. Le brevet de ring doit offrir toutes les garanties voulues quant à la docilité, au caractère, au courage et à l'aptitude au travail du chien auquel il est décerné.

Le Juge doit fournir, sous 8 jours, un rapport de jugement à la S.C.C. avec l'original des feuilles de pointage, ainsi qu'une copie au membre du G.T.R. désigné. L'original de la fiche de cotation de l'homme assistant devra être adressée au responsable du GTR chargé de la gestion des H.A.. Le juge devra conserver en archive une copie de ces rapports pendant un an.

Dans le cadre de la porosité entre les disciplines de mordant, tout chien titulaire d'un brevet de ring, campagne, mondioring, ou du certificat de RCI peut être présenté en échelon I des concours en Ring. Tout chien ayant obtenu les qualificatifs « excellent » requis pour passer d'un échelon à l'autre pourra également passer d'une discipline à l'autre. Exemple : un chien ayant obtenu un excellent en ring 2 et un en mondioring peut accéder indépendamment aux disciplines Ring, mondioring, campagne ou RCI en échelon 3.

Qualification en Échelon I

Cet échelon comprend les exercices suivants:

1	Saut (au choix): Haie (de 0m90 à 1m) Longueur (3m à 3m50) Palissade (1m70 à 1m90)	12
2	Suite en laisse	4
3	Suite sans laisse, Chien muselé	8
4	Absence du Conducteur pendant une minute (Chien couché)	10
5	Rapport d'objet lancé	4
6	Positions (Chien couché ou assis au départ)	20
7	Refus d'appât lancés (quatre) (pas d'appâts au sol)	10
8	Attaque de face	30
9	Défense du conducteur	30
10	Attaque fuyante	30
11	Attaque au revolver (avec Garde au Ferme)	30
Allure générale (voir ventilation en fin de manuel)		12
Total		200

Lors du classement d'un concours en Ring I il sera donné le qualificatif :

Excellent: au concurrent ayant obtenu 80% des points, soit 160 points sur 200

Très bon: au concurrent ayant obtenu 70% des points, soit 140 points sur 200

Bon: au concurrent ayant obtenu 60% des points, soit 120 points sur 200

Qualification en Échelon II

Tout chien ayant obtenu 2 fois 160 points ou plus en Échelon I sous deux Juges différents peut être présenté en Échelon II des concours en Ring.

Cet échelon comprend les exercices suivants :

1	Saut en Longueur (3m à 3m50)	12
2	Saut de la Haie (0m90 à 1m10)	16
3	Escalade de la palissade (1m70 à 1m80)	10
4	Suite en laisse	4
5	Suite sans laisse, Chien muselé	8
6	Absence du Conducteur pendant une minute (Chien assis ou couché)	10
7	Rapport d'objet lancé	4
8	Rapport d'objet au vu	8
9	Positions (Chien debout, couché ou assis au départ)	20
10	Refus d'appâts lancés (4)	10
11	Refus d'appâts au sol (6)	10
12	Attaque de face	30
13	Défense du Conducteur	30
14	Attaque fuyante	30
15	Attaque au revolver (avec Garde au Ferme)	30
16	Recherche et accompagnement de l'H.A.	40
Allure générale (voir ventilation en fin de manuel)		28
Total		300

Lors du classement d'un concours en Ring II il sera donné le qualificatif :

Excellent: au concurrent ayant obtenu 80% des points, soit 240 points sur 300

Très bon: au concurrent ayant obtenu 70% des points, soit 210 points sur 300

Bon: au concurrent ayant obtenu 60% des points, soit 180 points sur 300

NB. Conditions de rétrogradation de 2 en 1 :

2 pointages consécutifs inférieurs à 60 % des points (non classé), le chien revient obligatoirement en 1. Un maître peut remettre son chien en 1 sur sa demande mais doit l'y maintenir un an.

Qualification en Échelon III

Tout chien ayant obtenu 2 fois 240 points ou plus en Échelon II sous deux Juges différents peut être présenté en Échelon III des concours en Ring.

Ce 3ème échelon comprend les exercices suivants :

1	Saut en Longueur (3m à 4m50)	20
2	Saut de la Haie (0m90 à 1m20)	20
3	Escalade de la palissade (1m70 à 2m 30)	20
4	En avant	12
5	Suite en laisse	4
6	Suite sans laisse, Chien muselé	8
7	Absence du Conducteur pendant une minute (Chien assis ou couché)	10
8	Rapport d'objet lancé	4
9	Rapport d'objet au vu	8
10	Rapport d'objet à l'insu	8
11	Positions (Chien debout, couché ou assis au départ)	20
12	Refus d'appâts lancés (4)	10
13	Refus d'appâts au sol (6)	10
14	Attaque de face	30
15	Attaque fuyante	30
16	Attaque arrêtée de face	20
17	Attaque au revolver (avec Garde au Ferme).	30
18	Défense du Conducteur	30
19	Recherche et accompagnement de l'H.A.	40
20	Garde d'objet	30
Allure générale soit 10% des points obtenus.		36
Total		400

Lors du classement d'un concours en Ring III il sera donné le qualificatif :

Excellent : au concurrent ayant obtenu 80% des points, soit 320 points sur 400

Très bon: au concurrent ayant obtenu 70% des points, soit 280 points sur 400

Bon: au concurrent ayant obtenu 60% des points, soit 240 points sur 400

NB. Conditions de rétrogradation de 3 en 2 :

2 pointages consécutifs inférieurs à 60 % des points (non classé) dans une période d'un an, le chien revient obligatoirement en 2. Un maître peut remettre son chien en 2 sur sa demande mais doit l'y maintenir un an.

C.A.C.T. et R.C.A.C.T. - Qualificatifs

Le Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail - C.A.C.T. - ou la réserve du Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail - R.C.A.C.T. - peuvent être attribués dans les concours en Ring Échelon III et sélectifs, à condition que les chiens classés 1er et 2ème totalisent au moins 80% des points du programme, soit 320/400. A condition également qu'il n'y ait pas d'ex-aequo pour les places 1er et 2ème, que le concours comporte quatre chiens au moins et que le terrain ait au moins 2500 m² de superficie.

Cette distinction, obtenue 3 fois sous 2 Juges différents, permet l'attribution du titre de Champion de Travail, sous certaines conditions, (après demande d'homologation à la Société Centrale Canine par le propriétaire du chien) et après

obtention du qualificatif TRES BON par le chien dans une exposition canine organisée par la S.C.C. ou une société affiliée.

Le C.A.C.T. peut être décerné par un Juge qualifié ou stagiaire, sans obligation de sa part.

L'homologation des jugements par la S.C.C. ne peut se faire qu'après réception du rapport du Juge qui a officié dans le concours.

Aucun concours en Ring ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la Société Canine Régionale.

Seules les manifestations où les programmes de la S.C.C. seront intégralement appliqués, sous la responsabilité de Juges qualifiés ou stagiaires, porteront le nom de concours. L'un des Juges fournira sous **8** jours, un rapport à la Société Centrale Canine et certifiera que toutes les prescriptions ont été observées.

Toute autre manifestation que celles indiquées ci-dessus ne pourra porter que le nom de démonstration, et les récompenses éventuellement décernées ne pourront être prises en considération, pour une qualification quelconque, auprès des organismes officiels de la S.C.C.

En outre la S.C.C. met en garde les propriétaires de chiens contre toute organisation de quelque nature, entreprise en dehors de son patronage ou de celui de ses sociétés affiliées.

La S.C.C. a décidé que sera exclu de tout concours un chien, qui malgré un avertissement adressé à son propriétaire, aura pris part à une manifestation non patronnée par elle.

Ce chien sera disqualifié jusqu'à sa mort, même s'il change de propriétaire.

Titre de champion de France en Ring

Le titre de champion de France en Ring, selon les dispositions actuelles, est décerné au chien qui aura obtenu le meilleur total à l'addition :

a) de la moyenne des trois sélectifs de l'année.

b) du pointage de la finale du championnat de France.

Pour être déclaré Champion, le chien devra être titulaire du qualificatif très bon en exposition de beauté.

Le chien ayant obtenu le meilleur pointage de la finale du championnat de France est déclaré vainqueur de la coupe de France de l'année.

Nombre de concurrents

Le nombre de concurrents admis à participer journalièrement aux différentes épreuves de Ring sera fonction des plages horaires ci-dessous :

Horaire d'hiver : du 1/11 au 28/2 = 7 heures.

Horaire d'été : du 1/3 au 31/10 = 9 heures.

On considère qu'il faut à un Juge, par chien, battements compris :

15 minutes pour faire passer un Brevet

20 minutes pour faire passer un chien en échelon I

30 minutes pour faire passer un chien en échelon II

40 minutes pour faire passer un chien en échelon III

Il appartient aux organisateurs d'un concours, en fonction du minutage, chien en blanc compris, de répartir par échelon le nombre maximum de chiens à inscrire, priorité devant être donnée aux chiens de l'échelon III.

Organisation des concours

Les Sociétés qui désirent organiser un Concours en Ring, pour épreuves sportives de Chiens d'utilisation, devront apporter les plus grands soins à sa préparation et ne négliger aucun détail. La superficie du terrain des Concours devra être de 2.000 m² au minimum.

Pour un Concours Sélectif il devra obligatoirement faire au moins 80 mètres de long et 40 mètres de large. Il devra également avoir reçu l'agrément écrit officiel du Président de la Commission d'Utilisation Régionale, qui sera joint à la proposition du Club organisateur adressée au Coordinateur du Groupe. Le terrain devra être aussi nu que possible, sans buissons ni arbustes qui cacheraient la vue de l'action aussi bien au Jury qu'au Concurrent et au Commissaire. (Cette restriction ne concerne évidemment pas les cachettes).

Le sol ne devra pas être dur, c'est-à-dire ni pavé, ni macadamisé. On aura soin de veiller à ce qu'il n'y ait sur le terrain aucun objet qui puisse blesser le Chien.

Le Jury sera composé d'un ou plusieurs Juges. La Société organisatrice devra également faire choix d'un Commissaire de Ring très au courant du programme et de la conduite des épreuves.

Deux H.A. seulement officieront dans un Concours en Ring en Echelon III (à plus forte raison en I et II). Les H.A. de l'Echelon III ne sont évidemment pas tenus d'officier en Echelon 1 et II de ce Concours, ceci restant à la convenance des organisateurs.

La Société organisatrice devra s'assurer de la participation d'au moins 2 hommes d'agrès pour la manœuvre des différents obstacles, le lancer des appâts, etc...

Le Ring comportera une palissade, une haie et un saut en longueur mobiles ainsi que plusieurs cachettes, au nombre de six au moins. (En voir plus loin la description).

Il faudra aussi des bâtons en bon état et réglementaires, 2 revolvers avec cartouches à blanc, un objet pour la garde, et un assez grand nombre d'appâts variés et des objets pour le rapport à l'insu.

Une table pour le Secrétaire du Jury sera disposée de manière que les Juges puissent y accéder tout en continuant de voir le travail qui s'effectue dans le Ring.

Un ou deux secrétaires compétents sont indispensables à la bonne marche du Secrétariat, en particulier pour un Sélectif ou une Finale, qui nécessitent des personnes rompues à ce genre de travail.

Pour l'exercice des positions à distance, un rectangle sera tracé pour le départ ainsi qu'une ligne de 1 mètre de long, à 18 mètres, face à celui-ci. Le premier servira à indiquer l'endroit où sera placé le Chien, la seconde pour signaler celui où le Conducteur se tiendra pour commander les positions. Trois ou quatre lignes, parallèles, seront également tracées à partir du rectangle pour faciliter l'évaluation par le Juge du déplacement éventuel du Chien.

En vue des exercices de rapports d'objet, des suites, de l'envoi en avant, deux lignes de 20 m de long, distantes l'une de l'autre de 30 m seront tracées parallèlement et d'une manière bien visible. L'une de ces lignes servira pour le départ du Chien et l'autre pour l'arrivée de certains exercices.

Deux autres lignes seront également tracées pour les attaques, à 40 et à 50 mètres de la ligne de départ. Il est nécessaire, pour faciliter le déroulement des épreuves, de munir l'extrémité de ces lignes de bornes ou de fanions. Il est indispensable que les lignes de départ d'exercices soient placées à au moins 5 m du public, et que la ligne à franchir par le Chien dans l'exercice de l'EN AVANT soit au moins à 10 m du public.

Il sera tracé un rectangle aux mises en place de départ des exercices (1m de largeur par 1,50m de longueur) et pour l'exercice de la recherche une croix pour le départ et une autre à 5 m face à la pointe de la cachette utilisée par l'HA.

Pour l'exercice de la Garde d'Objet, quatre cercles concentriques devront être tracés, dont les rayons seront de 1,50 m, 2 m, 3 m et 5 m. L'objet que le Chien doit garder devra être placé au centre des cercles indiqué par un point blanc.

L'objet à garder sera obligatoirement un panier de dimensions réglementaires, qui devra être apporté par le Jury lors des sélectifs (le même objet servant pour tous les Sélectifs jugés par les mêmes Juges) (matière osier ou plastique exclusivement, à fond plat et stable en toute circonstance).

Pour les signaux sonores de départ, de cessation et de rappel que les Juges auront à donner, les Sociétés organisatrices devront mettre une trompe à leur disposition. Sa puissance, sans être exagérée, devra être assez forte pour être entendue de tous les points du Ring.

Le sifflet ne pourra être employé, étant uniquement destiné à l'usage des Conducteurs.

Pour accéder au Ring, 2 entrées au moins sont nécessaires, l'une pour les Conducteurs accompagnés de leur Chien, l'autre pour les H.A..

Un local doit être installé pour que les H.A. puissent s'y dissimuler pendant qu'ils n'ont pas à intervenir pour le travail des Chiens. Ce local devra être situé à au moins 5 m du Ring et de telle sorte que les Chiens ne puissent se douter de la présence des H.A..

Aucun récipient contenant de l'eau, et pouvant inciter le Chien à délaisser son travail, ne pourra être placé dans le Ring ni à ses abords immédiats.

En dehors du Ring, une cachette sera disposée de façon que le Conducteur puisse s'y dissimuler avec son Chien pendant la préparation de l'exercice de la Recherche. Un récipient y sera mis à sa disposition pour qu'il puisse faire boire son Chien s'il le désire.

Tirage au sort

Les Sociétés organisatrices procéderont à un tirage au sort qui décidera dans quel ordre travailleront les Chiens engagés. Si le tirage au sort a lieu avant le jour du Concours, les Concurrents seront informés de leur ordre de passage par les organisateurs, mais ils devront être présents au moment du passage du chien en blanc de leur catégorie, dans le cas contraire, ils seraient déclarés « forfaits » et leur engagement ne serait pas remboursé. Le même processus sera appliqué dans le cadre d'un concours sur plusieurs jours, les concurrents devront être présents au passage du chien en blanc du jour de leur participation.

Les Concurrents devront être tous présents le matin pour se soumettre aux obligations du contrôle vétérinaire en vigueur. Les Sociétés organisatrices devront s'assurer des dispositions à prendre à cet effet.

Les Chiennes devront passer selon l'ordre désigné par le sort entre tous les concurrents, sauf pour les Chiennes sous l'influence de leur sexe qui pourront concourir en fin de séance, à condition qu'aucun mâle ne doive évoluer par la suite sur le terrain, quel que soit l'échelon.

Il y aura tirage au sort pour l'ordre des exercices des Echelons I, II et III.

Ce tirage au sort aura lieu en présence des Concurrents, sous la responsabilité du Juge.

Un premier tirage concerne les exercices suivants placés immédiatement après le franchissement des obstacles:

Absence du Conducteur - Positions - Suite en laisse - Suite sans laisse + Envoi en Avant en III.

Les rapports d'objet et le lancer des appâts seront intercalés, par tirage au sort également, entre les exercices ci-dessus.

La position, (assis, couché ou debout) dans laquelle le Chien doit être mis au début de l'exercice des Positions, sera également tirée au sort (entre le couché et le assis uniquement pour l'échelon I). Un autre tirage au sort décidera si, à l'absence du Conducteur, le Chien devra tenir la position « assis » ou « couché » (couché uniquement pour l'échelon I).

Viendra ensuite le tirage au sort des attaques.

La garde d'objet, la défense du Conducteur et la recherche seront intercalés, par tirage au sort, entre les attaques.

Chien en blanc

Il est obligatoire de faire passer un Chien « en blanc » (titulaire d'une licence « mordant » valide) avant le début des épreuves, pour chaque Echelon, et même le matin suivant le début d'un Concours si celui-ci commence la veille, ou le surlendemain s'il se poursuit pendant 3 jours.

Après avoir donné au Commissaire de Ring et aux H.A. toutes ses instructions, le Jury fera exécuter à un Chien non concurrent tous les exercices dans l'ordre et de la même façon qu'ils auront lieu pendant le Concours.

Ceci pour les raisons suivantes : d'abord établir une liaison parfaite entre le Jury et le Commissaire de Ring. Ensuite, permettre au Juge, pendant cette « répétition », de vérifier que les H.A. ont bien compris les instructions qui leur ont été données. Il pourra ainsi procéder aux rectifications nécessaires, et éliminer les erreurs à ne pas commettre au cours des divers exercices auxquels ils participent.

Enfin, tous les Concurrents sont ainsi mis sur un pied d'égalité. Le Chien du Concours qui passe le premier ne travaille pas sur un terrain neuf. De ce fait, il n'est ni avantagé, ni désavantagé par rapport aux autres concurrents.

L'absence de chien en blanc sera un motif de non validation du concours (sauf changement d'emplacement, l'accomplissement des sauts ne sera pas obligatoire dès lors que leur sens d'exécution aura été montré lors d'un échelon précédent).

Appâts

Les appâts devront être variés, de volume raisonnable (au maximum de la grosseur d'un poing). Ils consisteront en viande crue ou cuite, tête de poisson, fromage, gâteaux secs, sucre, pain (os interdits).

Le nombre des appâts de viande devra être en majorité : au moins 3 sur 4 pour les appâts lancés - au moins 4 sur 6 pour les appâts au sol.

Bâton

On ne peut pas employer n'importe quel bâton. Le seul bâton admis est le bâton réglementaire, homologué par le G.T.R., à savoir :

Bambou fendu en 6 sur les $\frac{3}{4}$ de sa longueur.

Diamètre du bâton : entre 20 et 25 millimètres.

Longueur du bâton : entre 65 et 80 centimètres.

L'extrémité du bâton devra s'écarter de plus de 20 centimètres pendant le maniement.

Les arrêtes devront en être non tranchantes.

Le juge doit vérifier la bonne conformité du bâton ainsi que du costume avant le début du concours.

Cachettes

Les cachettes, au nombre de 6 minimum, naturelles ou artificielles, pourront être d'aspect différent. Elles seront faites au moyen de panneaux de bois, matériaux de maçonnerie ou de toile de couleurs diverses, bottes de paille, arbustes, paillasons, caisses superposées, tonneaux, tentes de bain de mer, etc...à condition qu'elles ne présentent aucun danger pour le Chien ni l'H.A..

Elles seront disposées sur le Ring, extrémités côté sortie à 2 m de la clôture au moins, à 5 m au plus pour permettre aux H.A. des sorties de cachettes franches et nettes.

Les cachettes seront composées de 2 panneaux de 1,20 m de large et de 2 m de haut, fixés à angle droit, ou de 3 panneaux de 1,10 m de larges fixés en U.

La cachette devra être orientée de telle sorte que l'H.A. ne soit visible du Chien que lorsque celui-ci arrive à sa hauteur.

Il est demandé, en particulier pour les Sélectifs, qu'une cachette mobile soit mise à la disposition du Jury. Les panneaux devront être percés de trous ou fentes pour permettre au Conducteur de voir le travail de son Chien pendant certains exercices où lui-même est caché.

Cartouches à blanc

C'est ainsi qu'on désigne les cartouches à « poudre seule ». Les organisateurs devront s'en munir en nombre suffisant. Il faut compter 4 cartouches par Chien prenant part au Concours échelon 2 et 3 (2 en brevet et 3 en échelon 1).

Il est obligatoire d'employer des revolvers pour cartouches 9 mm ou 6 mm double charge.

COMMANDEMENTS

Tous les commandements de la voix prévus au programme devront être conformes au Règlement, sans aucune modification du texte indiqué, sous peine des pénalisations prévues.

L'absence ou le non respect par le chien d'un commandement facultatif n'est pas pénalisé.

Les commandements équivalents peuvent être donnés dans la langue du Conducteur.

Les commandements de la voix ne peuvent être prolongés sous peine de constituer un double commandement et d'être pénalisés.

Dans les commandements de la voix, les mots doivent être prononcés d'un seul trait, sans interruption, sous peine d'être considérés comme des commandements irréguliers.

Les commandements de rappel à la voix, ou de reprises au pied prévus par le Règlement, peuvent être remplacés par un coup de sifflet. (Le même sifflet pour tous les commandements).

Tous les commandements de rappel à distance **lors** des exercices (ce qui exclu les rappels entre les exercices ou après la fin des exercices ; exemple : après le saut en longueur) doivent être effectués de la façon indiquée lors de la présentation (Voix ou sifflet). Concernant le commandement de reprise au pied en fin d'exercice, il peut être donné de la voix, même si le commandement de rappel à distance se fait au sifflet.

Les commandements au sifflet seront très brefs sous peine de pénalisation.

Tous les commandements doivent être émis de façon suffisamment forte pour être perçus par le Commissaire et le Juge sous peine de pénalisation à l'Allure Générale.

Commissaire de ring

Il est nécessaire de faire choix d'un bon Commissaire de Ring. Ses fonctions sont absorbantes et fatigantes, et son rôle très important.

Un Juge convient bien à ce rôle délicat. A défaut d'un Juge, le Commissaire de Ring sera choisi parmi des conducteurs ayant déjà présenté avec succès des Chiens de Concours, connaissant le programme et la façon dont les épreuves doivent être exécutées. Dans le cadre d'un Concours Sélectif, le Commissaire en Ring devra être un Juge ou un Conducteur de haut niveau ayant déjà participé lui-même, en tant que Concurrent, à une Finale ou à un Sélectif.

Le Commissaire de Ring doit être constamment attentif. Une distraction de sa part pourrait fausser le résultat d'un exercice et en nécessiter la répétition, ce qui pourrait mettre le Juge dans l'embarras. Le Juge, seul, a qualité pour décider si un exercice ou partie d'exercice doivent être recommencés

Le Commissaire de Ring doit impérativement rendre compte au Juge des fautes du Chien et des infractions commises par le Conducteur dès la fin de chaque exercice.

Il devra veiller à ne pas gêner le conducteur et son chien et se tenir à au moins 5 mètres pendant les exercices.

FEUILLES DE JUGEMENT

Elles devront être conformes au modèle communiqué par la S.C.C. et comprendre tous les renseignements relatifs au Concours.

Lors d'un Concours en Ring, il sera prévu 3 feuilles par Chien, dont un original et 2 duplicata.

- un duplicata de l'original de la feuille de jugement est remis au Concurrent avec le Carnet de Travail au moment de la proclamation des résultats.
- un deuxième duplicata devra être affiché dans les 15mn suivant la fin du parcours du chien.
- l'original est remis au Juge qui le transmettra sous 8 jours à la S.C.C. avec son rapport.

DATES RÉSERVÉES - CALENDRIER C.U.N.

Aucune Société Régionale ne peut autoriser l'organisation d'un Concours en Ring, d'un Brevet de Chien de Défense, d'une Sélection d'H.A., ou d'une manifestation officielle où figureraient des épreuves de Ring, aux dates annoncées pour :

- La Finale du Championnat en Ring
- L'Exposition Canine de la Société Centrale Canine
- Les Réunions Nationales de Juges.

HOMMES D'AGRES

Les hommes d'agrès sont chargés de manœuvrer les obstacles, c'est-à-dire d'ajouter ou de retirer des planches à la palissade, de surélever ou d'abaisser la haie et de disposer la claie en fonction de la longueur des sauts demandés. Ils seront à la disposition du Jury pour préparer les accessoires, les bâtons, revolvers et les remettre aux H.A. si nécessaire. Ils devront se tenir aux endroits indiqués par le Juge, pour ne pas gêner le déroulement des exercices. L'un d'eux sera chargé du lancer d'appâts, conformément aux instructions du Juge.

JURY FONCTIONS ET DEVOIRS DES JUGES

Si le Jury se compose de plusieurs membres, ceux-ci jugeront d'un commun accord et non séparément. Ils devront connaître parfaitement le Règlement, le maîtriser, et s'y conformer.

Les Juges auront toute liberté d'appréciation et devront en particulier moduler le travail de leurs H.A. en fonction des Echelons I, II, ou III.

Il leur incombe de vérifier l'état des costumes et des bâtons des H.A. et d'exiger qu'ils soient conformes au Règlement (homologation par la CUN-CBG).

Ils devront appliquer les pénalisations prévues pour des fautes bien définies, **dans la plus stricte observation du règlement.**

Même lorsque le total des pénalisations encourues pour l'exécution d'un exercice, ou d'une partie d'exercice, dépassera le total maximum des points attribués à cet exercice, ou partie d'exercice, les Juges ne pourront opérer aucun prélèvement sur un exercice ou partie d'exercice déjà exécutés ou à venir. Chaque pénalisation correspond à une faute, ou à une insuffisance du Chien, ou à une infraction commise par le Conducteur. Ces pénalisations doivent être connues par tous les Conducteurs, mêmes débutants, qui ne peuvent avoir la prétention de concourir sans avoir pris connaissance du Règlement et de ses prescriptions.

Les décisions du Jury sont souveraines pour tous les cas non prévus au Règlement.

Seuls les Juges ont la direction des épreuves. Tous les exercices devant s'exécuter sur leur indication, ils donneront, à l'aide d'une trompe, le signal du commencement et de la fin de chaque exercice (sauf après le saut en longueur si le Chien franchit correctement l'obstacle).

Les Juges veilleront à ce que tous les exercices puissent se dérouler de la même manière pour tous les Chiens, l'égalité des circonstances devant être la même pour tous les Concurrents.

Dans cet ordre d'idées, lorsque le Concours se fera en plusieurs séances (matin et soir), les Juges pourront par exemple aux exercices de l'Absence du Conducteur ou des positions, changer la place choisie pour leur exécution, suivant l'orientation du soleil, ou l'évolution de l'état du terrain.

Le programme doit être exécuté intégralement en Echelon III. Il est cependant admis que le Conducteur d'un Chien en Echelon I et II puisse déclarer forfait à certains exercices d'assouplissement (**sauf les appâts au sol en II**).

Les Juges auront à procéder, avant le Concours et pour chaque Echelon, aux divers tirages au sort prévus par le règlement.

Enfin les Juges, lorsqu'ils totaliseront les points attribués à un Chien, devront mentionner sur la feuille de jugement, outre le total des points, le qualificatif obtenu par le concurrent et son chien, ainsi que son classement. Ils devront faire de même sur le Carnet de Travail du Chien, le signer ainsi les feuilles de Jugement.

Il est obligatoire qu'après le passage de chaque Chien le Jury fasse afficher les feuilles de jugement des Concurrents. Les Juges devront annoncer les points, exercice par exercice, de façon audible pour tous, (concurrents, public, secrétariat) les Sociétés organisatrices devront leur en fournir la possibilité matérielle.

Tout comme le commissaire de ring, ils devront veiller à ne pas gêner le travail des chiens et se tenir à au moins 5 mètres de l'action pendant les exercices.

RÉCLAMATION

Elle doit être présentée avec courtoisie au Juge dans l'heure qui suit le problème, si celui-ci ne peut être réglé à l'amiable. Elle devra être rédigée par écrit le jour même du Concours et remise, avec une caution dont le montant est fixé par la S.C.C, au Président du Club organisateur. Il aura le devoir de la transmettre, dès le lendemain, à son Président de Régionale qui donnera suite à l'affaire réglementairement. La caution ne sera remboursée au réclamant que si son bon droit est reconnu.

(Prescriptions spéciales mises en place par le G.T.R. pour les sélectifs)

Par réclamations s'entendent également celles portant sur les feuilles de pointage.

HOMME ASSISTANT ou H.A.

DÉFINITION

L'H.A. est une personne revêtu d'un costume protecteur qui le garantit contre les morsures du chien qu'un maître désire éduquer au mordant sportif pour le préparer aux divers concours organisés par la Société Centrale Canine ou les Sociétés Canines Régionales. Dans le cadre des concours, l'H.A. est l'auxiliaire du Juge. Il travaille sous sa responsabilité et selon ses directives pour lui permettre de noter et de départager les concurrents.

Le juge pourra mettre fin à son travail sans possibilité de recours s'il ne respecte pas ses directives, soustraire sa licence à titre conservatoire, et devra envoyer un rapport circonstancié dans les 8 jours au G T R.

L'H.A. officiant dans un concours n'est pas autorisé à faire concourir son propre chien, présenté par un autre Conducteur, pour le faire mordre sur lui-même.

A aucun moment du concours, les deux hommes assistants ne pourront se trouver ensemble sur le terrain.

QUALIFICATIONS

On ne s'improvise pas H.A. Celui qui désire tenir ce rôle en Concours doit au préalable obtenir sa sélection au cours d'une journée organisée annuellement à cet effet par la Commission d'Utilisation Régionale. Auxiliaire du juge lors des concours en ring, l'homme assistant doit faire preuve, en toute occasion d' :

- une rectitude morale se traduisant par une connaissance parfaite et un respect absolu du règlement,
- un comportement honnête et sportif à l'égard du chien, excluant toute brutalité,
- une grande aptitude physique impliquant souplesse et endurance.

En fonction de leur valeur et de leur expérience, les H.A. peuvent être sélectionnés à différents niveaux.

COSTUMES

Le costume de l'H.A. devra permettre au Chien, aussi bien aux bras qu'aux jambes, une prise de 7 cm en profondeur et de 3 cm en épaisseur. Il devra être en conformité avec le cahier des charges établi par les Groupes de Travail en collaboration avec la CUN-CBG. Tout nouveau modèle de vêtement de protection conçu par les fabricants devra être présenté à l'assentiment de la CUN-CBG et soumis à l'agrément du laboratoire avec lequel celle-ci aura conclu un accord.

MUSELIÈRE

Tout Conducteur devra se munir d'une muselière adaptée à son Chien (la muselière réglementaire est une muselière qui dans tous les cas empêche la morsure: bout fermé). Dans un Concours, le Chien devra la porter dans l'exercice de la suite sans laisse.

OBJET A GARDER

L'objet à garder devra être un panier réglementaire : voir Garde d'Objet.

PRÉSENTATION

Le Conducteur a le devoir et l'obligation de se conformer aux prescriptions du Règlement.

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, seront pénalisées selon les cas prévus au Règlement. Pour les cas non prévus, l'appréciation du Juge sera souveraine.

Une fois le tracé effectué, aucun chien (concurrent ou non) ne pourra plus être introduit sur le terrain en dehors du moment où il concourra.

Pendant toute la durée de son parcours, le Conducteur devra rester à la disposition du Commissaire de Ring et se conformer strictement à ses indications ou à celles du Jury. Toutes les récompenses autres que caresses et félicitations non exagérées sont interdites.

Il ne devra rien avoir en main, sauf dans les circonstances obligatoires, ne rien laisser dépasser de ses poches, ne faire aucun geste pouvant être une menace ou un commandement pour le Chien, sous peine de la perte de tous les points attribués à la partie ou à la totalité de l'exercice pendant lequel l'infraction aura été commise.

Le Chien ne pourra porter aucun collier quel qu'il soit (en dehors de la suite en laisse).

Le Conducteur devra toujours observer une entière correction et accepter sportivement toutes les observations et décisions du Jury. Toute atteinte à la considération des membres du Jury, Commissaires, Hommes Assistants, Hommes d'agrès et des organisateurs du Concours, tout manquement aux règles de la courtoisie, avant, pendant, ou après le Concours, pourront entraîner des sanctions allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de toutes les manifestations organisées ou patronnées par la Société Centrale Canine et ses Sociétés affiliées.

Tout agissement d'un Conducteur de nature à fausser le résultat d'un Concours entraînera, l'exclusion immédiate du Conducteur et de son Chien, la confiscation à titre conservatoire de sa licence ainsi que des prix éventuellement remportés par son Chien.

En outre, sans aller jusqu'à l'exclusion, le Juge pourra disposer à son gré et selon sa conscience des points obtenus à l'Allure Générale, et enlever tout ou partie de ces points d'Allure Générale en fonction de la gravité ou de la nature des incorrections éventuellement commises par un ou des Concurrents. Il est interdit aux Conducteurs d'introduire leur Chien sur le champ de travail pendant les interruptions de séances, sous peine d'être exclus du Concours.

Pendant que leur Chien ne concourt pas, les Conducteurs devront faire en sorte qu'il ne s'échappe pas et ne vienne pas troubler le travail d'un Concurrent sur le Ring. Toute infraction à cette recommandation entraînera pour le Chien son exclusion du classement.

Le Conducteur devra, à son entrée dans le Ring et avant le commencement du travail, se présenter au Jury avec son Chien démuselé, sans collier et non tenu en laisse, mais suivant au pied. Il placera son Chien à l'endroit déterminé par le Juge et indiqué par le Commissaire. Au moment de la présentation, le Conducteur devra remettre au Juge son Carnet de Travail et sa licence en cours de validité. S'il ne les a pas en sa possession, il se verra refuser la participation au Concours.

Après les salutations d'usage, le conducteur se présentera : « je vous présente le (la) chien (ne) : X..., race : X..., âgé (e) de : ..., conduit par M. (Mme) X.. du club de : X.. de la Société de : X.. (tous les autres renseignements étant consignés sur l'étiquette de la licence qui aura dû être vérifiée au début de l'épreuve, il est inutile de soumettre le concurrent déjà stressé à un interrogatoire superflu). Le Conducteur devra donner au Juge toutes les indications nécessaires au bon déroulement de son parcours :

- l'ordre dans lequel il décide de faire effectuer les sauts par son Chien avec les hauteurs et longueurs demandées pour chacun (possibilité de changer au dernier moment).
- la nature de l'objet utilisé pour les rapports.
- le mode de rappel de son Chien au pied (voix ou sifflet).

Il est recommandé aux Conducteurs, dans l'intérêt même du travail de leur Chien, de le faire uriner ou se vider avant son entrée dans le Ring. Si, malgré cette précaution, un Chien, à la suite d'un besoin impérieux, urinait ou se vidait pendant le travail, il serait pénalisé. Il n'est pas question d'autoriser qu'un Chien vagabonde sur le terrain pour lever la patte au gré de sa fantaisie. Dans ce cas, une pénalisation à l'Allure Générale serait donnée par le Juge.

ALLURE GÉNÉRALE

DÉFINITION

L'Allure Générale correspond à l'appréciation que le Jury porte sur l'ensemble de la prestation du Conducteur et de son Chien. Pour faciliter cette appréciation et uniformiser les notations, un barème a été établi, pour chaque Echelon des Concours et pour le Brevet.

Il figure en fin de ce Règlement. Le Jury en disposera en fonction des circonstances, pour sanctionner une faute non prévue par le règlement ou une incorrection du conducteur. Ces pénalités supplémentaires doivent être exceptionnelles et dans tous les cas le motif doit en être inscrit clairement sur la feuille de pointage. Elles ne pourront excéder 10% des points obtenus à l'exercice en dehors des pénalisations spécifiques indiquées ci-dessous.

Pénalisations spécifiques:

Chien se vide ou lève la patte durant le concours : - 5 à l'AG à chaque faute caractérisée.

Conducteur commande ou revient avant la fin de l'exercice, ou fais exécuter l'exercice sans autorisation : - 5 à l'AG à chaque faute caractérisée.

Conducteur intervient avec véhémence quelque soit la situation : parcours terminé, perte de tous les points restants à acquérir et de l'allure générale, et confiscation à titre conservatoire de la licence. Le pointage acquis sera consigné sur le carnet de travail.

Le conducteur ne peut en aucune façon réprimander son chien pendant le concours, sinon il se verrait exclu du terrain.

Le juge a toute liberté pour interrompre un exercice si le chien est incapable de l'accomplir, arrêter le parcours d'un chien qui ne serait pas en état de santé et marquerait des signes évidents de fatigue ou de blessure, exclure un candidat qui ne respecterait pas les règlements ou se comporterait d'une façon indésirable (tenue négligée, vulgarité, réprimandes, brutalité).

Rappels répétés ou exagérés pendant le parcours : de - 1 à - 5

MISE EN PLACE DU CHIEN ET COMMANDEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES EXERCICES DES CONCOURS EN RING

Le Conducteur mettra son Chien en place à l'endroit indiqué avant chaque exercice, ou, pour les sauts, à l'endroit qui lui paraîtra le plus judicieux.

Il devra observer les prescriptions suivantes :

Le Conducteur devra se tenir dans le sens de l'exercice (hormis pour la garde d'objet) puis donnera un seul commandement de mise en position obligatoire (assis, debout, couché), à sa convenance, ou, pour certains exercices, en fonction du Règlement et du tirage au sort (minute d'absence, positions, lancés d'appâts). Le Chien devra prendre la position commandée sous peine de pénalisation. Toute répétition de commandement entraîne une pénalisation de 0,50 sur les points de l'exercice, jusqu'à concurrence de 4 commandements supplémentaires MAXI (Au-delà, exercice terminé).

Le commandement sera donné de la voix. D'autre part, le Conducteur ne pourra pas mettre le Chien en position en le manipulant, ni en le touchant du corps car l'exercice serait alors annulé.

Le Conducteur pourra ensuite utiliser un seul commandement facultatif de fixation, après la prise de position : « **reste** », « **pas bouger** » (exclusivement) mais ne pourra plus après celui-ci redonner un quelconque commandement sous peine d'annulation de l'exercice.

Si le Chien n'est pas en place (ne pas confondre avec la prise de position, sauf lorsque celle-ci est obligatoire : positions, absence, appâts) après quatre commandements supplémentaires, ou si le conducteur en donne un cinquième, l'exercice sera annulé. L'exercice sera également annulé par le Juge, même à moins de quatre commandements supplémentaires, si le Chien n'est pas en place au bout de 30 secondes : Le Juge déclenchera son chronomètre au départ de la mise en place (voir définitions).

Les commandements donnés au Chien entre les exercices ne sont pas considérés comme des commandements de mise en place, mais leur répétition est passible d'une pénalisation à l'Allure Générale, selon la fréquence des répétitions, et à la convenance du Juge.

Le Conducteur devra placer son Chien dans le rectangle de départ (queue non comprise). Il se mettra soit à droite ou à gauche du Chien mais jamais au-delà de son épaule, soit derrière lui, à sa convenance, sans être en contact avec le Chien, ni l'enjamber queue non comprise. Le Chien sera toujours placé dans le sens du travail sous peine d'annulation de l'exercice. Avant le début de chaque exercice, le Conducteur informera le Commissaire qu'il est prêt. Celui-ci transmettra d'un geste l'information au Juge.

Quel que soit l'exercice, tout départ du Chien avant l'autorisation du Juge amènera l'annulation immédiate de l'exercice.

Mise en place du chien et commandements obligatoires pour tous les exercices :

Mise en place : Obligation de commander une position, sinon – 2. (Le nom du chien n'est pas obligatoire) Le chien doit prendre la position choisie sinon : - 1.

Il aura 5 secondes pour prendre la position mais il n'est pas tenu de la maintenir (au-delà des 5 secondes, et si le maître ne recommande pas, le juge pourra faire démarrer l'exercice. Possibilité de recommander la position initiale avec une pénalité de – 0.50 points. Si le conducteur change de choix de position initiale lors de la même mise en place, c'est assimilé à un commandement irrégulier. Le chien doit être mis en place dans le sens du travail avec un angle de tolérance de 45° à droite ou à gauche. Par définition, le sens du travail à l'absence et au refus d'appâts est celui de la cachette où le maître se dissimule. Il n'y a pas de sens de travail pour l'exercice de la garde d'objet ni pour la recherche ce qui signifie qu'au départ de ces exercices, le conducteur peut placer son chien dans la direction qu'il souhaite.

COMMANDEMENTS OBLIGATOIRES

(Voir prescriptions générales de mise en place réglementaires)

Les commandements erronés n'aidant pas le chien (exemple X cherche aboie au lieu de X cherche apporte ou inversement) seront pénalisés à l'allure générale (maximum 10% des points obtenus à l'exercice).

Les commandements d'envoi accompagnés d'un geste seront pénalisés de 2 points sur les exercices d'assouplissement et de 5 points sur les exercices de mordant. Ils sont interdits pour les sauts sous peine d'annulation de l'exercice.

Pour les mises en place, le nom du chien est facultatif pour commander la position de départ, mais obligatoire pour les départs d'exercice.

I - SAUTS :

a) pour l'ensemble des trois sauts :

Mise en place : un seul commandement « X... Assis », « X... Debout », « X... Couché » ou « X... Terre », suivi d'un seul commandement facultatif de fixation **Reste** ou **Pas bouger**

Saut : un seul commandement précédé du Nom du Chien « X... aller » « X hop » ou « X...saute »

b) pour la haie et la palissade seulement :

Lorsque le Chien a franchi l'obstacle, un seul commandement facultatif autorisé, au choix **reste** ou **pas bouger** (à l'exclusion de tout autre).

Au signal donné par le Juge, un seul commandement de saut de retour

« X... aller » « X... hop » ou « X... saute » possibilité d'un commandement de mise en place de la voix (non pénalisé) après signal sonore du juge autorisant le commandement de retour : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté.

c) **en cas de raté au retour de la palissade, ou refus au retour de la palissade ou la haie** : le Conducteur a la possibilité de bloquer son Chien immédiatement sans attendre l'autorisation du Juge, au moyen d'UN SEUL commandement facultatif : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** » non pénalisable si non exécuté.

II - REFUS D'APPÂTS :

Aucun commandement ne sera autorisé pour ce qui est des appâts disséminés sur le sol.

Exercices des appâts lancés :

Mise en place Un seul commandement « X... Couché » ou « X... Terre », suivi d'un commandement facultatif de fixation : **reste** ou **pas bouger**.

Relève : Au signal du Juge un seul commandement de reprise au pied : « X... au pied » (ou un **coup de sifflet**).

III - SUITE EN LAISSE et - SUITE SANS LAISSE - Chien muselé -

Un seul commandement au départ sur signal du Juge : « **X... au pied** ».

IV- ENVOI EN AVANT :

a) Envoi : un seul commandement bref : « **X... en avant** ».

b) Rappel un seul commandement : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

V - POSITIONS : A-D-C-

Mise en place: un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) « **X... Assis** », « **X... Debout** », « **X... Couché** » ou « **X... Terre** » suivi d'un seul commandement facultatif de fixation : **Reste** ou **Pas bouger**

Les positions seront commandées sans le nom du Chien de la voix.

Rappel : un seul commandement : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

VI - ABSENCE DU CONDUCTEUR :

Mise en place : un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) « **X... Assis** », « **X... Couché** » ou « **X... Terre** » suivi d'un seul commandement facultatif de fixation : **Reste** ou **Pas bouger**

Relève : Au signal du Juge un seul commandement de reprise au pied : « **X.. au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

VII - RAPPORT A L'INSU :

Départ : un seul commandement: « **X. au pied** »

Envoi : Un seul commandement après signal du Juge derrière la ligne des 30 mètres : « **X... cherche et apporte** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis.

VIII - RAPPORT AU VU :

Départ : Un seul commandement : « **X... au pied** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis.

IX - RAPPORT LANCÉ :

Envoi : Un seul commandement: « **X... cherche et apporte** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis.

X - ATTAQUE MORDANTE DE FACE et ATTAQUE MORDANTE FUYANTE :

Envoi : Un seul commandement: « **X... attaque** ».

Rappel : Un seul commandement: « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**), ou si le Chien a décroché, « **X... au pied** » ou « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

XI - ATTAQUE AU RÉVOLVER - GARDE AU FERME - FUTTES :

Envoi : Un seul commandement : « **X... attaque** ».

A la cessation de l'attaque, sur signal du Juge :

- 1) un seul commandement de cessation : « **X... halte** »

-2) **uniquement lorsque le Chien a décroché**, un seul commandement **obligatoire** : « **garde** ».

Après chacune des 2 tentatives de fuite, au signal du Juge, mêmes commandements qu'à la cessation de l'attaque.

Après que l'H.A. ait été désarmé en fin d'exercice, le conducteur s'écarte à au moins 3m puis après autorisation du juge : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

XII - ATTAQUE ARRÊTÉE FACE :

Envoi : Un seul commandement : « **X... attaque** ».

Rappel : Un seul commandement: « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

XIII - PROTECTION ET DÉFENSE DU CONDUCTEUR :

Départ : un seul commandement au signal du Juge: « **X... au pied** ».

Cessation : un seul commandement : « **X... halte** ».

Rappel : un seul commandement « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

XIV - GARDE D'OBJET :

Mise en place : après avoir posé l'objet sur le point central, un seul commandement **obligatoire** : « **garde** ».

Reprise au pied : après le signal du Juge : prise de l'objet, immédiatement suivie du commandement « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

XV - RECHERCHE PAR EXPLORATION - TENTATIVES DE FUITES -CONDUITE DE L'HA :

Envoi : Un seul commandement: « **X... cherche et aboie** ».

Aux tentatives de fuites, après signal du Juge un seul commandement : « **X... halte** ».

A la fin de la conduite, au signal du Juge, le groupe s'immobilise, un seul commandement : « **X... halte** » suivi d'un seul commandement de « **garde** » précédé d'un commandement OBLIGATOIRE de fixation : « **Assis - Garde** », « **Couché - Garde** » ou « **Debout – Garde** » (exclusivement). Le Conducteur se rend alors sans son Chien à la table du Jury pour la remise du revolver. Il revient se placer à au moins 3m de l'HA et rappelle son Chien après autorisation du juge.

NOTA : sauf à la garde au ferme tous les commandements doivent être donnés d'un seul trait sous peine d'être considérés comme commandements irréguliers.

Départ de chaque exercice :

Une fois la mise en place obtenue et le blocage facultatif dans les deux secondes, il n'y a pas lieu de maintenir l'attente pour le début de l'exercice plus de TROIS secondes, et cela, à tous les départs.

Fin de chaque exercice :

Sauf pour le saut en longueur, le juge signifiera par un signal sonore la fin de l'exercice, dès lors que le chien se sera immobilisé dans un rayon d'un mètre autour de son conducteur.

Mise en place :

Tout commandement de la voix ou du geste à moins de trois mètres de l'emplacement prévu de départ d'exercice est pris en compte et considéré comme commandement supplémentaire.

Mise en place régulière :

Le conducteur commande la position de départ, précédée ou non du nom du chien, donne le commandement de fixation et se place derrière l'épaule de son chien ou commande la position de départ, se place derrière l'épaule de son chien et donne le commandement de fixation. Il ne devra pas être en contact avec son chien.

Mâchonne :

La pénalité est applicable au delà de 3 reprises en gueule.

Dépasse, traîne ou s'écarte lors des suites au pied :

La position de base étant l'encolure à la hauteur de la jambe du Conducteur coté chien est considéré comme :

Dépasse : la pointe du coude du Chien passe devant la jambe du Conducteur.

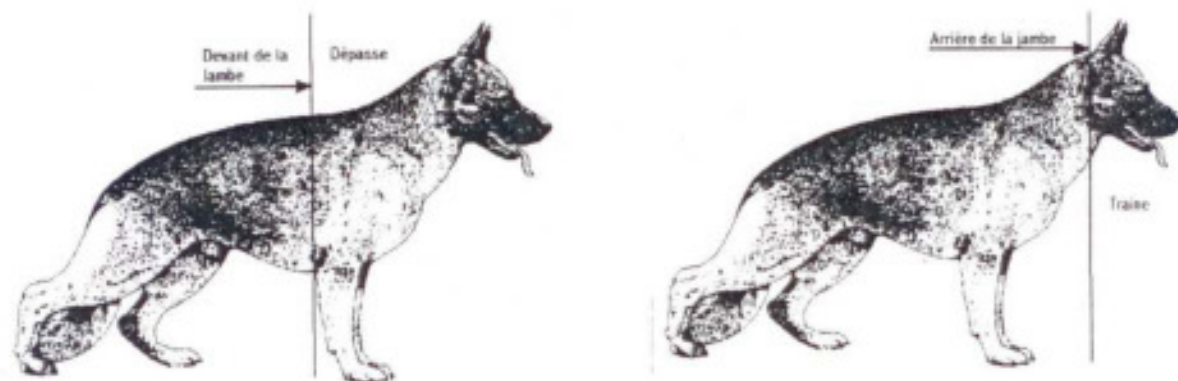
Traîne : l'arrière du crâne du Chien passe en arrière de la jambe du Conducteur.

S'écarte : le Chien laisse un espace de plus de 20 cm entre lui et son Conducteur.

Chien se déplace ou avance :

Dans le cas d'un chien qui se déplacerait et reviendrait à sa place initiale, et ce quelque soit le nombre de fois, on ne cumulera pas les déplacements mais pénalisera uniquement la plus forte distance parcourue (exemple : départ attaque, chien avance de 0,70m, revient à sa place, avance de 0,50m, recule à nouveau = déplacement le plus fort 0,70m, donc pas de pénalité).

Chien au pied : le chien sera considéré comme étant au pied (exemple retour d'attaque) dès lors qu'il se tiendra immobile dans un rayon d'1 m autour de son conducteur.



Coup de dent :

Le Chien décroche à la cessation et remord. Les pénalités sont appréciées au nombre de reprises à partir de la fin du commandement de cessation ou du coup de sifflet.

Tarde à décrocher :

Le Chien ne décroche pas au commandement de cessation qu'il y ait secousses ou non (s'il n'y a pas de perte de contact avec la toile). Les pénalités sont appréciées par la durée du maintien de la prise en secondes à partir de la fin du commandement de cessation.

Mordu à la Fausse attaque et à la Garde d'Objet :

Le Juge considérera les deux exercices de la même manière pour prendre sa décision, ne pourra être considéré comme mordu qu'une pression de mâchoire.

Chapitre II - EXERCICES DE SAUT

Les pénalités (déplacement plus d'un mètre, position initiale, commandement supplémentaire, anticipé après autorisation du juge mais avant commandement du conducteur, etc.) seront cumulées et déduites sur le saut réussi uniquement.

Il faut entendre par " interdiction de fouler l'aire de réception du saut " l'interdiction de préparer la mise en place du chien après le saut d'aller. Il ne s'agit que de l'aire de réception du saut aller, le conducteur peut parfaitement présenter l'obstacle à son chien sur la zone d'élan de départ.

Le conducteur, lorsqu'il aura laissé son chien en position initiale, devra se rendre directement à l'emplacement autorisé (équerre, rectangle).

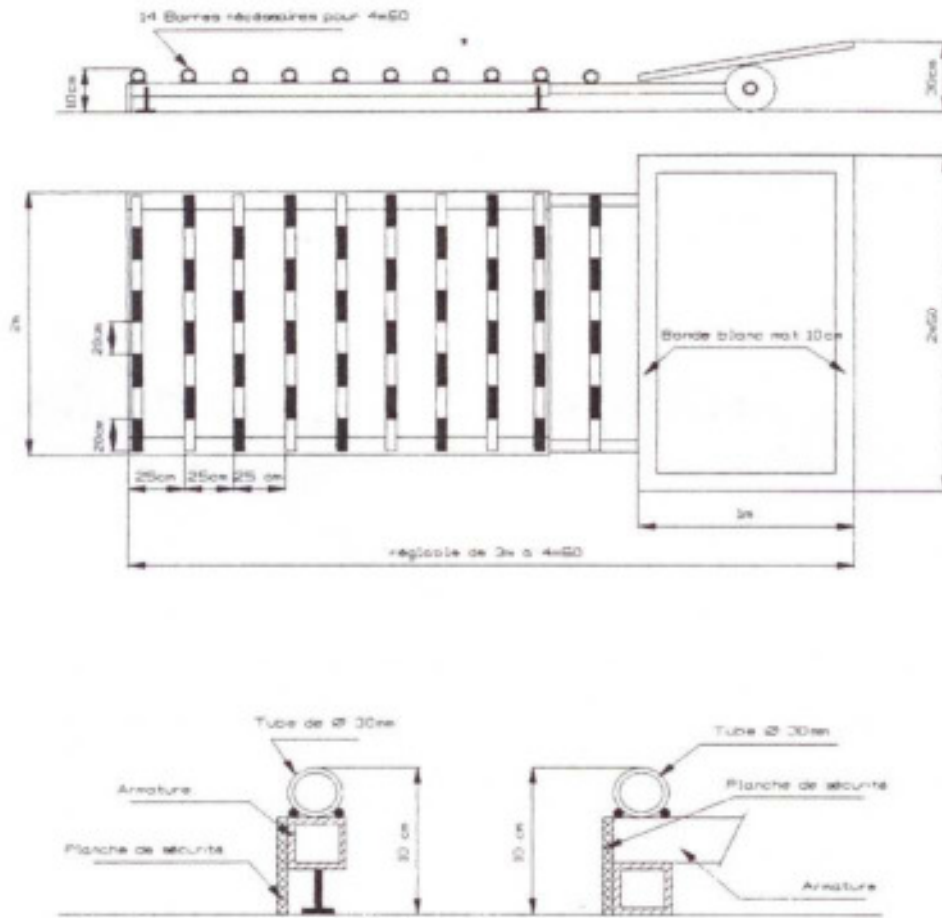
Par extension, par rapport au saut en longueur, si le chien pose les pattes sur la palissade ou la haie lors de la présentation du saut, pénalité : - 2 et perte d'un essai.

Le touché de la première barre du saut en longueur n'est pas pénalisé. Le saut sera considéré comme raté dès que la claie décolle du sol (sauf du fait de la queue).

A la haie, le tombé de la première barre du fait de la queue ne sera pas pénalisé. Le saut sera considéré comme raté si une quelconque barre ou si le panneau tombe (sauf du fait de la queue). Après le saut aller, le blocage de la voix et du geste cumulés est assimilé à un commandement irrégulier, entraîne la perte des points de retour et exercice terminé.

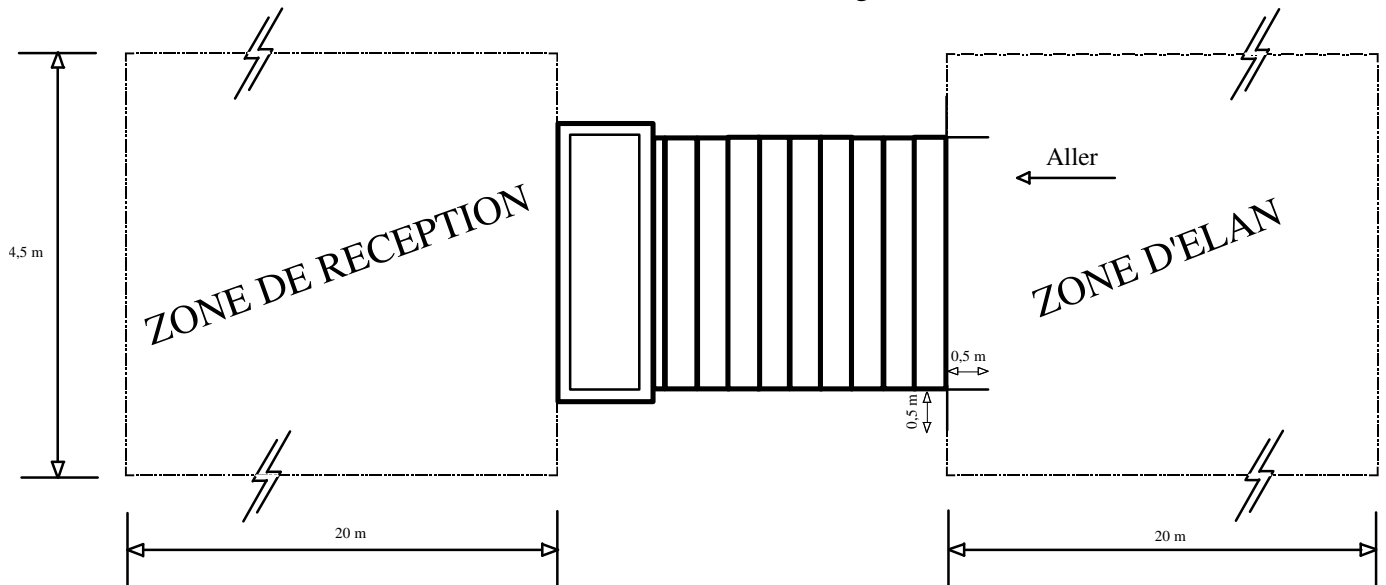
Le non retour du chien au pied dans les 10 secondes après la réception du saut de retour à la palissade ou à la haie entraîne la perte des points correspondant aux points de retour mais hauteur supérieure possible s'il reste un essai.

SAUT EN LONGUEUR (Aller seulement)



Détail de la zone d'appel

Tracé du saut en longueur



RELATION DE L'EXERCICE :

Pour la mise en place, voir les prescriptions générales réglementaires.

Le Chien sautera un cadre de 3 m de long et de 2 m de large. Ce cadre sera muni d'une claie longue de 2m50 et de 1 m de largeur, d'un aplomb de 0,30 m au-delà du cadre l'autre bord touchant terre ou reposant sur le cadre. Cette claie devra être de couleur mat, soit totalement blanche soit peinte en blanc mat sur son pourtour sur une largeur d'au moins 10 cm.

La claie sera construite de telle sorte que, fixée sur un axe ou sur des berceaux, elle puisse basculer en avant si le Chien la touche en sautant.

Le saut n'est valablement exécuté par le Chien que si la claie ne bascule pas (sauf du fait de la queue). Sensibilité : une masse comprise entre 0 K 800 et 1 Kg300 doit la faire basculer.

La claie sera obligatoirement mise en place en travers du cadre, même pour la longueur minimale de 3 m, le bord relevé de la claie se trouvant à l'aplomb du bord extrême du cadre.

Les barres seront bicolores, peintes en rouge et blanc en segments de 20 cm de chaque couleur et espacées de 25 cm. Aucune barre ne doit être fixée, même la première. Le vide sous la première barre doit être comblé, soit par le cadre du saut descendant jusqu'au sol, soit par une planche ou latte de plastique, le but étant de ne pas permettre au chien de glisser ses pattes au dessous. En déplaçant la claie de 0,25 m en 0,25 m on peut atteindre la longueur maximale de 4m50. Il est obligatoire d'ajouter des barres nécessaires pour combler le vide.

Le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice. Il ira ensuite, sans se retourner, se mettre directement à l'intérieur d'une des équerres de 50cm de côté tracées aux angles du sautoir.

La réglementation du saut en longueur, concernant le placement du Chien et du Conducteur, est la même que pour le saut de la palissade et de la haie, sauf qu'il n'y a pas de retour.

Le Conducteur dispose de trois essais EN TOUT ET POUR TOUT, pour faire exécuter le saut en longueur à son Chien, mais il peut commencer l'exercice par la longueur qui lui convient, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la longueur maximale.

En cas d'échec, il ne pourra demander une longueur inférieure ou supérieure. Le Juge ne pourra autoriser le saut que si le Chien est parfaitement immobile et le Conducteur à sa place.

Au signal du Juge, le Conducteur commandera à son Chien « X... saute » ou « X... Aller » ou « X... Hop » exclusivement. Aussitôt le saut effectué, le Conducteur pourra se déplacer, ou bloquer son Chien derrière le sautoir, comme il lui plaira, puis le rappeler au pied, sans signal sonore du Juge, l'exercice étant considéré comme terminé. Il ne devra en aucun cas aller le chercher dans l'aire de réception.

Les points acquis pour un saut réglementairement réussi resteront acquis quelles que soient les fautes que le Chien ou le Conducteur pourraient commettre lors des sauts suivants à une longueur supérieure.

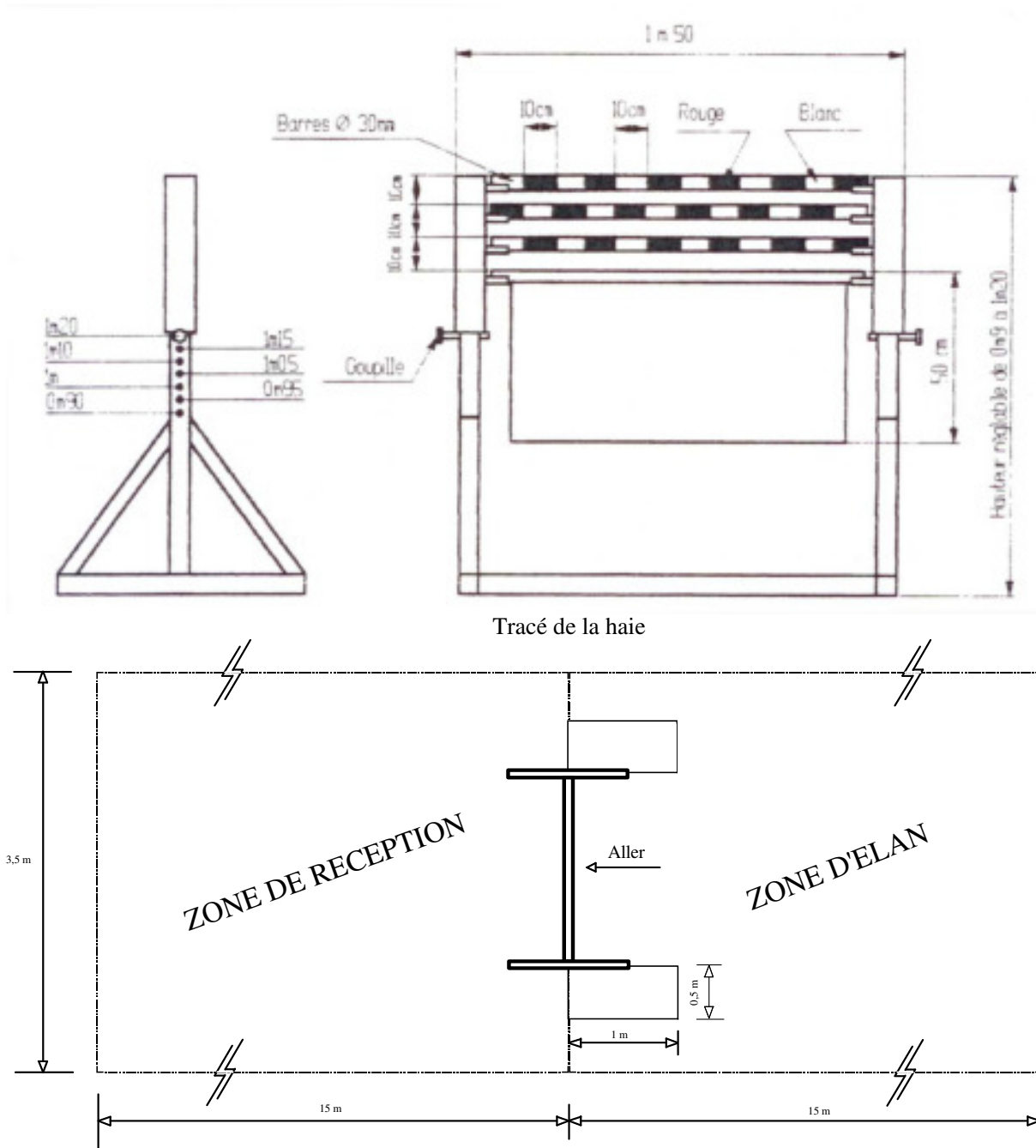
FOSSÉ : POINTS OBTENUS PAR LE SAUT RÉALISÉ

3m00	8points.
3m25	10 points
3m50	12 points
3m75	14 points
4m00	16 points
4m25	18 points
4m50	20 points

PÉNALISATIONS AU SAUT EN LONGUEUR

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà de 4) (pénalisés sur les points de l'exercice).	-0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires) ceci pour chacun des trois essais	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien se déplace avant le commandement de saut à plus d'un mètre	- 1
6	Le Conducteur se retourne une fois vers son Chien en se rendant à l'obstacle ou ne se rend pas directement dans l'équerre	- 5
7	Le Conducteur se retourne plus d'une fois ou de façon continue vers son Chien en se rendant à l'obstacle	Exercice terminé
8	Le Conducteur remet son Chien en place (après son départ vers l'obstacle)	- 2 + perte d'un essai
9	Chien marche dans le cadre à la présentation du saut	- 2 + perte d'un essai
10	Tout placement ou commandement irrégulier ou départ avant autorisation du Juge ou foule l'aire de réception.	Exercice terminé.
11	Départ avant commandement mais après autorisation du Juge.	Perte de la moitié des points du saut Longueur supérieure possible, mais les points perdus restent perdus
12	Commandement du saut avant autorisation du juge = commandement irrégulier.	Exercice terminé
13	Conducteur change de côté devant l'obstacle après le premier ou le deuxième saut	Exercice terminé
14	Raté (le toucher de la première barre n'est pas considéré comme raté)	- 1 par faute
15	Refus, dérobage, marche dans le cadre	- 2 par faute
16	Le conducteur va chercher son chien dans l'aire de réception	Exercice terminé
17	Le Conducteur ne se place pas dans l'équerre devant le cadre pour commander le saut	Exercice terminé
18	La claie bascule (sauf touché de la queue)	- 1 par faute (raté)

SAUT DE LA HAIE



La haie devra être constituée :

- De deux chandeliers mobiles. Chacun d'eux sera en deux parties, la partie inférieure s'emboîtant dans la partie supérieure. Cette dernière sera coulissante et percée de trous permettant le réglage de la haie aux hauteurs réglementaires par le moyen d'une goupille. La partie supérieure sera munie, sur sa face interne, de berceaux sur lesquels reposeront, d'une part les ergots du panneau de la haie, d'autre part les extrémités des barres du saut. Il est obligatoire que la partie supérieure des chandeliers coulisse de façon que leur tête, quelle que soit la hauteur du saut, ne dépasse pas le niveau de la barre supérieure, ceci pour qu'un Chien qui rate son saut ne s'empale pas sur le chandelier.
- D'un panneau de bois de 50 cm de haut par la longueur correspondant au système de fixation des chandeliers. Ce panneau devra être mobile, reposant par ses ergots sur les berceaux inférieurs des chandeliers de façon à pouvoir pivoter et tomber sans blesser le Chien qui le heurterait par accident.
- De trois barres rondes, placées sur les berceaux supérieurs des chandeliers, de façon à assurer les hauteurs de saut de 0m90 à 1,20 m (réglable de 5cm en 5cm). Les trois barres seront mises en place pour tous les sauts, quelle que soit la hauteur demandée. Il est nécessaire que ces barres de 30mm de diamètre soient assez rigides pour ne pas prendre de flèche, et assez résistantes pour ne pas se briser en tombant. Le poids de chaque barre doit être compris entre 0,800 et 1,2 Kg. Elles seront bicolores

peintes en rouge et blanc en segments de 10 cm de chaque couleur. Les berceaux porteurs seront incurvés juste assez pour maintenir les barres et le panneau en place, et les empêcher de tomber sous l'effet du vent, mais pas plus.

RELATION DE L'EXERCICE :

Le Chien sautera la haie aller et retour, sans faire tomber les barres ni le panneau. Sa hauteur pourra être de 0m90, 0m95, 1 m, 1m05, 1m10, 1m15 ou 1,20 m. Pour que le saut soit réussi, il faut que le Chien franchisse la haie sans faire tomber les barres qui surmontent le panneau, ni le panneau lui-même, aussi bien au retour qu'à l'aller. Si les barres tombent du fait de la queue du Chien, le saut sera considéré comme réussi.

Pour le saut d'aller, le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice. Il ira ensuite se mettre directement à l'intérieur d'un des 2 rectangles longitudinaux de 1m x 0,5m côté départ du Chien (voir schéma précisant leur emplacement). Il ne pourra commander à son Chien de sauter qu'après le signal du Juge.

Dans le cas d'un départ anticipé aller, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut aller, mais serait autorisé à tenter le retour. Son Conducteur le mettra en place normalement, et commandera le retour sur le signal du Juge. De même dans le cas d'un départ anticipé retour, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut retour.

La réglementation du saut aller de la haie, concernant le placement du Chien et du Conducteur, est la même que pour le saut en longueur et de la palissade. Après le saut de retour, le Conducteur ne pourra quitter sa place dans le rectangle qu'après autorisation du Juge. Le Conducteur dispose de 3 essais (par essai on entend l'aller et le retour), en tout et pour tout, toutes hauteurs comprises, pour faire exécuter l'aller et le retour du saut de la haie. Mais il pourra commencer l'exercice par la hauteur qui lui conviendra, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la hauteur maximale. En cas d'échec il ne pourra demander une hauteur inférieure ou supérieure.

Si le Chien rate le saut de retour, il devra refaire celui d'aller (comptabilisé dans le nombre d'essais) pour tenter une nouvelle fois le saut de retour.

A l'aller, à la réception au sol, le Conducteur pourra commander son chien derrière la haie, par un seul commandement bref facultatif : « **reste** » ou « **pas bouger** ». Le Chien s'étant immobilisé de l'autre côté de la haie, le Juge donnera le signal sonore autorisant le commandement de saut de retour. Comme pour le saut d'aller, le Juge retardera le signal sonore tant que le Chien ne se sera pas immobilisé. Après signal sonore autorisant le retour, le Conducteur pourra, sans quitter sa position, donner un commandement de la voix pour mettre le Chien en place de façon à obtenir le meilleur saut de retour possible sans pénalité : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté. Les 1er, 2eme, 3eme et 4eme commandements supplémentaires sont pénalisés. Si le Chien n'est pas en place après ce 4e commandement, l'exercice est terminé, de même qu'au bout de 30 secondes, même à moins de 4 commandements supplémentaires. L'ordre de retour donné, le Chien, ayant réussi le saut, devra revenir au pied du Conducteur dans les 10 secondes qui suivent sa réception au sol. Un seul rappel après le saut de retour est autorisé mais pénalisé.

Les points acquis, dans un saut ou une partie de saut (aller ou retour) réussis régulièrement, resteront acquis quelles que soient les fautes commises par la suite par le Chien ou le Conducteur. Au cours des différents essais du saut de la haie, le Conducteur devra toujours se placer du même côté de l'obstacle.

A l'aller comme au retour, les seuls commandements obligatoires de saut sont: « X.. saute » - « X.. aller » - ou « X.. hop » exclusivement.

HAIE : POINTS OBTENUS PAR SAUT RÉALISÉ

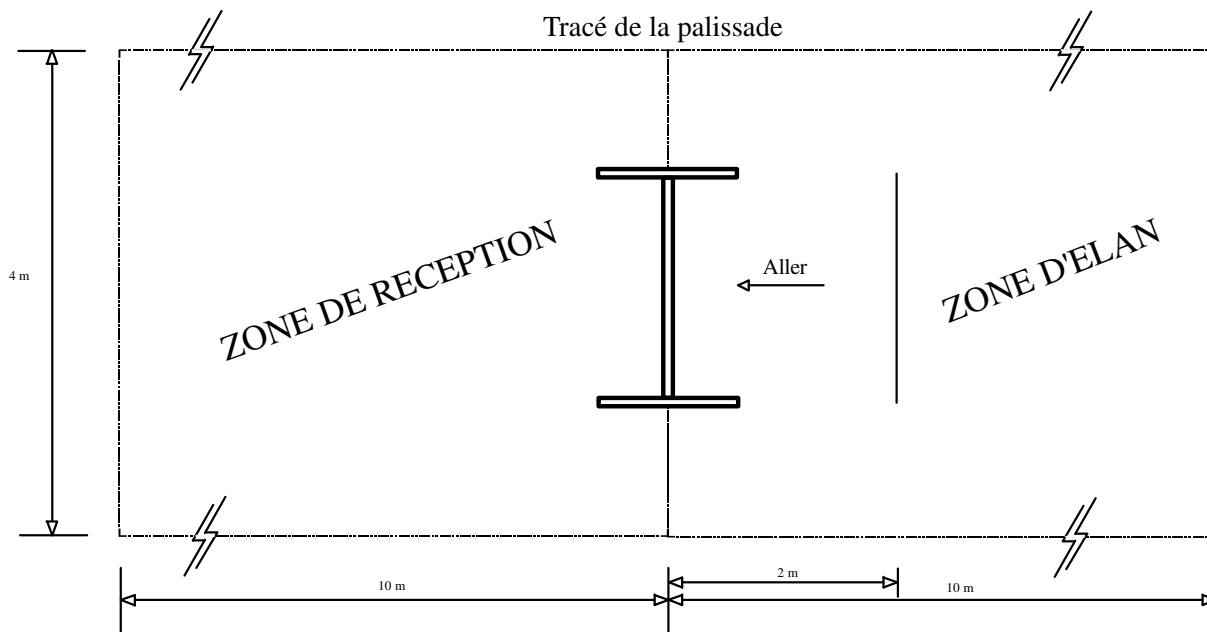
Hauteur :	Aller :	Retour :	Total :
0 m 90	4 points	4 points	8 points
0 m 95	5 points	5 points	10 points
1 m 00	6 points	6 points	12 points
1 m 05	7 points	7 points	14 points
1 m 10	8 points	8 points	16 points

1 m 15	9 points	9 points	18 points
1 m 20	10 points	10 points	20 points

PÉNALISATIONS AU SAUT DE LA HAIE

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires) ceci pour chacun des trois essais	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien se déplace avant le commandement de saut à plus d'un mètre	- 1
6	Le Conducteur se retourne une fois vers son Chien en se rendant à l'obstacle ou ne rend pas directement dans le rectangle	- 5
7	Le Conducteur se retourne plus d'une fois vers son Chien en se rendant à l'obstacle ou de façon continue	Exercice terminé
8	Le Conducteur remet son Chien en place (après son départ vers l'obstacle)	- 2 + perte d'un essai
9	A l'aller tout placement ou commandement irrégulier ou départ avant autorisation du Juge ou foule l'aire de réception.	Exercice terminé.
10	A l'aller tout départ avant commandement mais après autorisation du Juge.	Perte des points de l'aller. Hauteur supérieure possible si le saut de retour est réussi, mais les points perdus restent perdus
11	Commandement du saut avant autorisation du juge = commandement irrégulier.	Exercice terminé
12	Après le saut d'aller, commandement erroné	- 2
13	Au retour, tout placement ou commandement irrégulier ou retour avant autorisation du Juge	Perte des points du retour et exercice terminé
14	Au retour, tout départ avant commandement mais après autorisation du Juge.	Perte des points du retour, mais hauteur supérieure possible si le saut de retour est réussi et s'il reste un essai, mais les points perdus restent perdus
15	Conducteur change de côté devant l'obstacle après le premier ou le deuxième saut	Exercice terminé
16	Raté à l'aller ou au retour	- 1 par faute
17	Refus, dérobage à l'aller ou au retour	- 2 par faute
18	Le Conducteur ne se place pas dans le rectangle pour commander le saut	Exercice terminé
19	Commandement de rappel au pied après le retour (un seul)	- 2
20	Chien pas au pied dans les 10 secondes après le saut de retour	Perte des points du retour (hauteur supérieure possible si saut retour réussi)
21	Après le saut aller, blocage du Chien du geste ou voix ET geste après autorisation du juge pour le retour	- 5 (retour possible)
22	Le Chien revient au Conducteur sans faire le saut de retour	Exercice terminé

ESCALADE DE LA PALISSADE



Le Chien escaladera une palissade verticale d'une hauteur minimum de 1m70, qui pourra être augmentée de 10cm en 10cm à partir de 1m50 jusqu'à une hauteur maximum de 2m30.

Les planches d'épaisseur 27mm devront être brutes (non traitées ni peintes toutes d'aspect identique), jointives et non rabotées. L'organisateur devra les conserver sèches et prévoir une bâche de protection en période d'intempéries.

Pour le saut d'aller, le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice.

Le Conducteur, une fois le Chien en place, ira se mettre directement en contact avec l'épaule contre les planches de la palissade de façon à ne pouvoir regarder derrière celle-ci. Comme pour le saut en longueur et de la haie, il ne devra pas se retourner pendant le trajet sous peine d'être pénalisé sur l'exercice. Il ne pourra pas davantage retourner remettre son Chien en place après s'être avancé vers la palissade sous peine de pénalisation sur l'exercice et de la perte d'un essai.

En tout et pour tout, 3 essais sont accordés pour le saut d'aller de la palissade.

Le Conducteur pourra commencer l'exercice par la hauteur qui lui conviendra, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la hauteur maximale. Mais en cas d'échec il ne pourra demander une hauteur inférieure ou supérieure. Au retour, 3 essais sont autorisés par saut d'aller effectué. En cas d'échec après ces 3 essais de retour, l'exercice est terminé. Le Juge ne peut autoriser le saut que si le Chien est immobilisé et le Conducteur à sa place. Celui-ci ne pourra commander le saut qu'après le signal du Juge.

Aussitôt le saut d'aller effectué, le Conducteur devra venir se placer face à la palissade derrière la ligne tracée à 2 m. Il pourra alors, et seulement après avoir franchi la ligne des 2 m, sans attendre l'autorisation du Juge, bloquer son Chien au moyen d'UN SEUL commandement facultatif reste ou pas bouger.

Au signal sonore du juge autorisant le retour, le Conducteur pourra donner UN commandement de mise en place avant l'ordre de retour, afin d'assurer un meilleur saut : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté). Les commandements supplémentaires de mise en place pour le saut de retour seront pénalisés de 0,50 chacun, jusqu'à concurrence de 4. Si le Chien n'est pas en place au bout de ces 4 commandements supplémentaires ou au bout de 30 secondes, le saut de retour est annulé. Si le Chien réussit son retour, il aura 10 secondes pour revenir au pied. Un SEUL rappel au pied après le saut de retour est autorisé, mais pénalisé. Si après l'ordre de retour le Chien rate son saut, le Conducteur pourra bloquer son Chien comme après le saut d'aller, au moyen d'un seul commandement : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté). Puis il attendra le nouveau signal sonore du Juge pour tenter un autre essai de retour (pour les commandements supplémentaires de mise en place, voir alinéa ci-dessus).

Dans le cas d'un départ anticipé aller, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut aller, mais serait autorisé à tenter le retour. Son Conducteur le mettra en place normalement, et commandera le retour sur le signal du Juge. Si ce saut de retour était réussi, le Conducteur pourrait tenter une hauteur supérieure, pour gagner la différence des points. De même dans le cas d'un départ anticipé retour, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut retour.

Les points acquis dans un saut ou une partie de saut réussis, et régulièrement exécutés, resteront acquis. Au cours des différents essais de saut de la palissade, le Conducteur devra toujours se placer du même côté de l'obstacle.

A l'aller comme au retour, les seuls commandements de saut obligatoires sont : « X... saute » ou « X... aller » ou « X... hop ».

PALISSADE

POINTS OBTENUS PAR SAUT RÉALISÉ

Hauteur :	Aller	Retour	Total
1 m 70	4 points	4 points	8 points
1 m 80	5 points	5 Points	10 points
1 m 90	6 points	6 Points	12 points
2 m 00	7 points	7 Points	14 points
2 m 10	8 points	8 Points	16 points
2 m 20	9 points	9 Points	18 points
2 m 30	10 points	10 Points	20 points

PÉNALISATIONS A L'ESCALADE DE LA PALISSADE

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé)), (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires) ceci pour chacun des trois essais	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien se déplace avant le commandement de saut à plus d'un mètre	- 1
6	Le Conducteur se retourne vers son Chien en se rendant à l'obstacle ou ne se rend pas directement en place contre la palissade	- 5
7	Le Conducteur se retourne plus d'une fois vers son Chien en se rendant à l'obstacle ou de façon continue	Exercice terminé
8	Le Conducteur remet son Chien en place (après son départ vers l'obstacle)	- 2 + perte d'un essai
9	A l'aller tout placement ou commandement irrégulier ou départ avant autorisation du Juge ou foule l'aire de réception.	Exercice terminé.
10	A l'aller tout départ avant commandement mais après autorisation du Juge.	Perte des points de l'aller. Hauteur supérieure possible si le saut de retour est réussi, mais les points perdus restent perdus
11	Commandement du saut avant autorisation du juge = commandement irrégulier.	Exercice terminé
12	Après le saut d'aller, commandement erroné	- 2
13	Au retour, tout placement ou commandement irrégulier ou retour avant autorisation du Juge	Perte des points du retour et exercice terminé
14	Au retour, tout départ avant commandement mais après autorisation du Juge.	Perte des points du retour, mais hauteur supérieure possible si saut de retour réussi et s'il reste un essai, mais les points perdus restent perdus
15	Conducteur change de côté devant l'obstacle après le premier ou le deuxième saut	Exercice terminé

16	Raté à l'aller ou au retour	- 1 par faute
17	Refus, dérobage à l'aller ou au retour	- 2 par faute
18	Le Conducteur se fait voir volontairement du Chien	Perte des points du retour Exercice terminé
19	Commandement de rappel au pied après le retour (un seul)	- 2
20	Chien pas au pied dans les 10 secondes après le saut de retour	Perte des points du retour, hauteur supérieure possible si saut de retour réussi
21	Le Chien revient au Conducteur sans faire le saut de retour (dépassement de l'alignement de la palissade de toute la longueur du corps)	Perte des points du retour. Exercice terminé

Chapitre III - EXERCICES D'ASSOUPPLISSEMENT

RAPPORTS D'OBJET

OBSERVATIONS RELATIVES AUX TROIS RAPPORTS

Pour les trois exercices de rapport d'objet, le conducteur devra donner la même position à son chien et se tenir au même emplacement par rapport à lui sous peine de commandement irrégulier. La position utilisée lors du premier rapport d'objet servira de référence pour les suivantes.

L'objet utilisé pour les rapports devra être choisi par le Conducteur parmi les 4 objets suivants exclusivement, (mais il pourra avoir deux objets identiques, un dans chaque poche).

- 1 - Gants (mettables).
- 2 - Chaussettes (mettables)
- 3 - Etui à lunettes.
- 4 - Mouchoir (noué éventuellement, au gré du Conducteur, après présentation au Juge).

L'objet sera de la grosseur maximum d'un poing. Il devra être dans la poche, non visible du Chien. Le Conducteur ne pourra sortir l'objet de sa poche qu'après le signal sonore du Juge signalant le commencement de l'exercice. Les poches autorisées pour les trois rapports d'objet devront être à hauteur de taille du conducteur.

Que le Chien soit assis ou pas, le Conducteur ne pourra se déplacer pour lui prendre l'objet dans la gueule. Mais il pourra employer (une seule fois) le commandement : « donne », pour obtenir la remise.

Si le chien ne part pas après le commandement d'envoi, le conducteur pourra donner un seul commandement supplémentaire pénalisé.

Dans le cas d'un Chien qui n'exécuterait pas un rapport, le Conducteur devra aller lui-même ramasser son objet. S'il donnait à son Chien un Commandement de rapport irrégulier ou supplémentaire ou allait chercher l'objet avec son chien, il serait pénalisé.

Possibilité pour le juge de contrôler les objets en fin de parcours.

Le changement de poche ne doit être pénalisé que s'il constitue une tricherie destinée à motiver le chien et, par convention, s'il précède un exercice de rapport d'objet.

RAPPORT D'OBJET LANCÉ

4 points

Cet exercice peut être exécuté à n'importe quel endroit du terrain où il existe une ligne de départ pour sa réalisation, mais toujours dans le sens de la longueur.

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra sortir un objet de sa poche et le lancera à 5 mètres au moins devant lui. Au second signal sonore du Juge, le Conducteur commandera au Chien : « X... cherche et apporte ».

Le Chien ira ramasser l'objet et l'apportera à son Conducteur. Il devra venir s'asseoir devant ou à côté de lui, mais sans le contourner et rendre l'objet sans réticence, sans le mâchonner ni le laisser tomber ni jouer avec. Le Chien devra rester assis jusqu'à la prise de l'objet par le Conducteur.

Celui-ci prendra l'objet de la gueule du Chien. Il pourra utiliser le commandement « donne ». 15 secondes sont accordées au Chien pour exécuter l'exercice, décomptées à partir du commandement de rapport.

PÉNALISATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'OBJET LANCÉ

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien n'est pas commandé dans la même position qu'aux autres rapports ou le conducteur est en contact avec son chien	- 4
6	Le Chien se déplace à plus d'un mètre	- 1
7	Le Conducteur a une main ou les deux en poche avant l'exercice.	- 4
8	L'objet est visible du Chien, de grosseur non réglementaire ou dans une poche à hauteur non réglementaire	- 4
9	Le Conducteur sort l'objet de sa poche avant autorisation du Juge	- 4
10	Le Conducteur montre l'objet au Chien avant l'exercice	- 4
11	Commandement supplémentaire de rapport au départ	- 2 (un seul, au-delà -4 + -5 à l'AG)
12	Commandement de rapport irrégulier, ou Conducteur va ramasser l'objet avec son Chien	- 4 + -5 à l'A.G.
13	Commandement de rapport accompagné d'un geste	- 2
14	Commandement de rapport avant autorisation	- 4
15	Départ anticipé du Chien avant autorisation du juge	- 4
16	Départ anticipé du Chien après autorisation du juge sans commandement	- 4
17	Départ anticipé du Chien après autorisation du juge avec commandement	- 2
18	Le Chien mâchonne ou joue avec l'objet en le rapportant	- 1
19	Le Chien fait le tour du Conducteur pour remettre l'objet	- 0,5
20	Le Chien laisse tomber l'objet en le rapportant	- 1 par faute
21	Le Chien laisse tomber l'objet au pied du Conducteur et ne le ramasse pas pour le remettre	- 2
22	Le Chien n'est pas assis pour remettre l'objet ou s'assoit au commandement donne	- 2

23	Geste bref du Conducteur pour obtenir l'assis	- 2
24	Le Chien ne remet pas l'objet de son plein gré	- 2
25	Le Chien ne rapporte pas l'objet dans les 15 secondes	- 4
26	Le Conducteur se déplace pour prendre l'objet dans la gueule du Chien	- 4
27	Objet lancé à moins de 5mètres (sauf raison climatique)	- 2

RAPPORT D'OBJET TOMBÉ AU VU - 8 points

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra commander « X.. au pied » et se dirigera d'un pas égal et naturel vers la ligne opposée des 30 m. Le chien doit suivre au pied dans un rayon d'un mètre, dès le commandement du conducteur, et jusqu'à que celui-ci ait laissé tomber l'objet, sinon perte de la totalité des points de l'exercice. A moins de 5 m de son départ (indiqués par une ligne en pointillé) le Conducteur devra laisser tomber l'objet de sa poche, comme par mégarde et perpendiculairement au sol, sans lui donner la moindre impulsion. L'objet devra être lâché (et non projeté) dès la sortie de la poche du conducteur. L'objet devra se trouver dans la poche réglementaire située côté chien. Il ne devra pas changer d'allure pendant cette action mais continuer son chemin, droit devant lui, comme s'il ne s'était rien passé.

Ayant vu tomber l'objet, le Chien le ramassera au plus tôt, et, sans commandement, le rapportera à son Conducteur avant que ce dernier ne dépasse la ligne des 30 mètres. Il devra le dépasser de toute la longueur du corps (queue non comprise). Le Conducteur s'arrêtera immédiatement (tolérance de trois pas maximum) à condition que le chien ait l'objet en gueule (exemple du chien qui aurait projeté l'objet au devant du conducteur sans le prendre). La tolérance de 3 pas n'étant qu'un ordre de grandeur, la pénalité n'est pas à appliquer au pas près mais uniquement si le conducteur montre une volonté de tricherie.

Dans les 15 secondes après avoir dépassé son conducteur objet en gueule, le Chien devra venir s'asseoir devant ou à côté de lui, et rendre l'objet sans réticence, sans le mâchonner ni le laisser tomber ni jouer avec. Le Chien devra rester assis jusqu'à la prise de l'objet par le Conducteur. Celui-ci prendra l'objet de la gueule du Chien. Il pourra utiliser le commandement « donne ». En principe, le Chien doit ramasser l'objet par terre.

Toutefois, le Chien qui verrait l'objet tomber de la poche du Conducteur et le happerait au vol ne serait pas pénalisé. Par contre, le Chien qui prendrait l'objet dans la main de son Conducteur perdrait tous les points du rapport.

PÉNALISATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'OBJET AU VU - 8 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé), (pénalisés sur les points de l'exercice).	0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien n'est pas commandé dans la même position qu'aux autres rapports ou le conducteur est en contact avec son chien	- 8
6	Le Chien se déplace à plus d'un mètre	- 1

7	Le Conducteur a une main ou les deux en poche avant l'exercice	- 8
8	L'objet est visible du Chien, de grosseur non réglementaire ou dans une poche située à hauteur non réglementaire	- 8
9	Le Conducteur change l'objet de poche avant l'exercice	- 8
10	Le Conducteur montre l'objet au Chien avant l'exercice	- 8
11	Commandement irrégulier au départ de l'exercice	- 8
12	Le Conducteur ne laisse pas tomber l'objet dans les 5 mètres ou ne sort pas l'objet du bon côté	- 8
13	Le Conducteur projette l'objet ou lui donne une impulsion quelconque	- 8
14	Le Conducteur se retourne vers son Chien ou donne un ordre pendant l'exercice	- 8
15	Le Conducteur change d'allure après la chute de l'objet	- 8
16	Chien ne suit pas au pied dans le mètre avant chute de l'objet	- 8
17	Le Chien prend l'objet de la main de son Conducteur	- 8
18	Le Conducteur s'arrête avant que le Chien ne l'ait dépassé	- 8
19	Le Conducteur ne s'arrête pas immédiatement (3 pas de tolérance)	- 8
20	Le Chien ne ramasse pas l'objet ou ne dépasse pas le Conducteur avant la ligne des 30 mètres	- 8
21	Le Chien mâchonne ou joue avec l'objet en le rapportant	- 1
22	Le Chien fait le tour du Conducteur pour remettre l'objet	- 0,5
23	Le Chien laisse tomber l'objet en le rapportant	- 1 par faute
24	Le Chien laisse tomber l'objet au pied du Conducteur et ne le ramasse pas pour le remettre	- 2
25	Le Chien n'est pas assis pour remettre l'objet ou s'assoit au commandement donne	- 2
26	Geste bref du Conducteur pour obtenir l'assis	- 2
27	Le Chien ne remet pas l'objet de son plein gré	- 2
28	Le Chien ne rapporte pas l'objet dans les 15 secondes qui suivent le dépassement	- 8
29	Le Conducteur se déplace pour prendre l'objet dans la gueule du Chien	- 8
30	Commandement de rapport irrégulier ou conducteur va ramasser l'objet avec son Chien	- 8 + -5 à l'AG

RAPPORT D'OBJET TOMBÉ A L'INSU DU CHIEN AVEC IDENTIFICATION - 8 points

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra commander à son Chien : « X.. au pied » et aussitôt l'ordre donné, se diriger droit devant lui, d'un pas régulier, vers la ligne opposée des 30 m.

A moins de 5 m de son départ (indiqués par une ligne en pointillé) il devra faire tomber l'objet de la poche réglementaire opposée au chien. Il ne pourra donner aucun ordre à son Chien pendant le trajet, ni avant l'autorisation d'envoi. Le chien doit suivre au pied dans un rayon d'un mètre, dès le commandement du conducteur, sinon perte de la totalité des points de l'exercice.

Pendant ce temps une tierce personne placera un objet aussi semblable que possible à une distance comprise obligatoirement entre 50cm et un mètre, mais à un emplacement identique pour tous les concurrents. Au signal sonore du Juge, à la ligne des 30 m, le Conducteur se retournera immédiatement (trois pas de tolérance maximum) vers l'endroit où il a abandonné l'objet.

Le Juge actionnera sa trompe dès que le Chien sera immobilisé. Si le Chien ne s'immobilise pas dans les 20 secondes qui suivent le demi-tour du Conducteur, l'exercice sera annulé.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur commandera à son Chien « X... cherche et apporte ».

Le Chien ira le ramasser, le rapportera et le remettra à son Conducteur dans les mêmes conditions qu'aux exercices du rapport de l'objet « lancé » et de l'objet « au vu ».

Le chien qui prendra le même objet quel qu'il soit en gueule plus de deux fois sera pénalisé, (ces reprises en gueule dans la zone d'identification ne pourront être comptabilisés dans les trois remises en gueule du mâchonne).

Trente secondes sont accordées au Chien pour exécuter l'exercice, à compter du commandement d'envoi du Conducteur. Si du fait de sa vitesse, le chien prend le faux objet et va au-delà des 2 mètres dans la direction opposée au conducteur puis le repose pour prendre le bon, il ne sera pas pénalisé, à l'inverse, s'il le ramène vers son conducteur de plus de deux mètres, exercice terminé.

PÉNALISATIONS RELATIVES AU RAPPORT A L'INSU AVEC IDENTIFICATION - 8 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien n'est pas commandé dans la même position qu'aux autres rapports ou le conducteur est en contact avec son chien	- 8
6	Le Chien se déplace à plus d'un mètre	- 1
7	Le Conducteur a une main ou les deux en poche avant l'exercice	- 8
8	L'objet est visible du Chien, de grosseur non réglementaire ou dans une poche située à hauteur non réglementaire	- 8
9	Le Conducteur change l'objet de poche avant l'exercice	- 8
10	Le Conducteur montre l'objet au Chien avant l'exercice	- 8
11	Commandement irrégulier au départ de l'exercice	- 8
12	Le Conducteur ne laisse pas tomber l'objet dans les 5 mètres ou ne sort pas l'objet du bon côté	- 8
13	Le Conducteur change d'allure	- 8
14	Chien ne suit pas au pied dans le mètre	- 8
15	Le Conducteur ne s'arrête pas immédiatement (3 pas de tolérance)	- 8
16	Le Chien n'est pas immobilisé dans les 20 secondes qui suivent le demi-tour du Conducteur	- 8
17	Commandement supplémentaire de rapport au départ (un seul)	- 2 (un seul, au-delà -8 + -5 à l'AG)

18	Commandement de rapport anticipé, irrégulier	- 8
19	Commandement de rapport accompagné d'un geste	- 2
20	Même objet pris en gueule plus de deux fois (pendant l'identification)	- 1 par faute
21	Départ anticipé du Chien avant autorisation du juge	- 8
22	Départ anticipé du Chien après autorisation du juge sans commandement	- 8
23	Départ anticipé du Chien après autorisation du juge avec commandement	- 4
24	Le Chien rapporte le mauvais objet ou les deux sur plus de 2 mètres	- 8
25	Le Chien mâchonne ou joue avec l'objet en le rapportant	- 1
26	Le Chien fait le tour du Conducteur pour remettre l'objet	- 0,5
27	Le Chien laisse tomber l'objet en le rapportant en dehors de la phase d'identification	- 1 par faute
28	Le Chien laisse tomber l'objet au pied du Conducteur et ne le ramasse pas pour le remettre	- 2
29	Le Chien n'est pas assis pour remettre l'objet ou s'assoit au commandement donne	- 2
30	Geste bref du Conducteur pour obtenir l'assis	- 2
31	Le Chien ne remet pas l'objet de son plein gré	- 2
32	Le Chien ne rapporte pas l'objet dans les 30 secondes qui suivent le commandement de rapport	- 8
33	Le Conducteur se déplace pour prendre l'objet dans la gueule du Chien	- 8
34	Commandement de rapport supplémentaire ou le Conducteur va chercher l'objet avec son Chien	- 8 + - 5à l'AG

EXERCICE DE REFUS D'APPÂTS

Lancés 10, au sol 10 points

A - APPATS AU SOL : (pour les Echelons II et III).

Sur indication du Juge, six appâts variés seront disséminés sur le terrain obligatoirement à même le sol. Ils seront d'un volume suffisant pour être visibles mais leur grosseur sera au maximum de la taille du poing et ne devront pas constituer une attraction visuelle. Ils devront être placés en dehors de l'aire d'élan et des zones de réception des sauts (voir croquis) et à plus d'un mètre du départ de n'importe quel autre exercice, y compris le point choisi pour la présentation. Pendant toute la durée du Concours, le Chien évoluera sans manger, ni lécher, ni ramasser un seul appât. Avant le passage de chaque Chien, le Juge veillera à ce que les appâts éventuellement mangés ou souillés par le Chien précédent soient remplacés.

B - APPÂTS LANCÉS : (pour les trois Echelons).

Le Conducteur fera coucher son Chien à l'endroit désigné par le Juge, dans le sens de la cachette (voir règle de mise en place). Puis, sans se retourner, il suivra le Commissaire jusqu'à la cachette désignée par le Juge. Dans la cachette, le Conducteur aura la possibilité de voir le comportement de son Chien à travers une fente ou un trou ménagés dans la paroi. Une fois le Conducteur caché, 4 appâts variés, moins gros que les appâts au sol, seront lancés (**et non projetés**) l'un après l'autre au Chien par un homme d'agrès, d'une distance de 3 m. Le Chien refusera ces appâts sans se déplacer.

Si le Chien se déplaçait, le lanceur s'en approcherait de nouveau à 3 m avant de lui jeter un nouvel appât. Cependant, il attendra pour ce faire que le Chien se soit immobilisé. Il agira de même à chaque déplacement éventuel du Chien.

Il évitera de lancer un appât lorsqu'il verra que le Chien est occupé à renifler un des appâts précédents, et il attendra que le Chien ait relevé la tête.

Si l'un des appâts tombait accidentellement dans la gueule du Chien, et que celui-ci le rejette aussitôt, il n'y aurait pas de pénalisation.

En aucun cas, le lancer des appâts ne doit être violent sur le chien, le but de l'exercice étant uniquement de vérifier l'obéissance du chien et non sa résistance à des projectiles.

Lorsque les quatre appâts auront été lancés, le Conducteur, au signal du Juge, reviendra à son Chien, sans parler ni faire de geste. Le Chien devra rester à sa place jusqu'à ce qu'un nouveau signal sonore du Juge autorise le Conducteur à s'éloigner en commandant à son Chien « X... au pied » (ou coup de sifflet). **Il devra le faire dans la direction où se trouve le chien, sur trois pas minimum.**

Pour le Brevet il ne sera lancé qu'un seul appât.

PÉNALISATIONS AU REFUS D'APPÂTS - APPÂTS AU SOL : 10 points

1	Le Chien mange, lèche ou ramasse un des appâts disséminés sur le terrain	- 10
2	Le Conducteur donne un ordre quelconque alors que son Chien renifle un appât	- 10

B - APPÂTS LANCÉS : 10 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé)), (pénalisés sur les points de l'exercice).	0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Commandement de mise en place irrégulier ou Chien pas couché au départ du Conducteur	- 10
5	Le Conducteur se retourne vers son Chien pendant le trajet vers la cachette (par faute)	- 5
6	Le Chien s'assoit ou se lève	- 1
7	Le Chien se déplace à plus de 1m au cours de l'exercice	- 1 /m et - 1 si pénalité 6 (Max. -10)
8	Le Conducteur se fait voir pendant le lancer des appâts.	- 10
9	Le Chien mange ou lèche un appât, ou le ramasse, ou le happe sans le manger.	- 10
10	Le Chien se montre dangereux pour le lanceur d'appâts.	- 10
11	Le Conducteur revient vers son Chien sans autorisation.	- 10 + - 5 à l'A.G.
12	Conducteur revient en courant vers son Chien, parle ou fait un geste avant le signal du Juge de fin d'exercice.	- 10 + - 5 à l'A.G.
13	Le conducteur ne s'éloigne pas dans la bonne direction en fin d'exercice	- 2
14	Le Chien se déplace au retour du Conducteur	- 1/m (Max. -10)
15	Conducteur ne commande pas son Chien au pied en fin d'exercice ou Chien ne suit pas au pied, après commandement, en fin d'exercice.	- 5

SUITES AU PIED, EN LAISSE ET SANS LAISSE

Le parcours, d'une longueur comprise entre 35 et 70 mètres, comportera 2 arrêts et deux angles (pas de demi-tour), hormis l'arrêt final.

Protocole de départ : le commissaire expliquera le parcours à plus de 3 mètres du point de départ, le Conducteur y amènera son Chien et le placera dans la position de son choix selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il se verra remettre son accessoire pour la suite correspondante (laisse ou muselière). En cas de commandement (facultatif) de fixation, celui-ci devra être donné avant que le commissaire ne remette le matériel de l'exercice concerné sous peine d'annulation de celui-ci.

CHIEN EN LAISSE: 4 points

Le Chien sera mis en laisse à l'emplacement de départ, laisse d'une longueur de 0,80 m à 1 m et collier non strangulant. Au signal donné par le Juge, le Conducteur se mettra en marche d'un pas de promenade régulier et naturel, après avoir commandé à son Chien : « X.. au pied », le seul commandement obligatoire autorisé.

Le Chien suivra son Conducteur au pied, sur un itinéraire indiqué par le Juge ou le Commissaire et comportant uniquement deux changements de direction (angle droit, aigu, ou obtu) un à droite, l'autre à gauche. La laisse sera tenue (ou passée par la boucle) dans la main du côté du Chien. Elle ne devra jamais reposer sur le dos du Chien. Son extrémité ne devra pas dépasser de la main du Conducteur. La laisse devra pendre librement entre le Chien et le Conducteur. Le mouvement des bras sera souple et naturel.

Si par hasard, pendant le parcours, la laisse changeait accidentellement de côté ou passait sur le dos du Chien, il n'y aurait pas de pénalité.

Le Conducteur s'arrêtera à chaque signal sonore du Juge : (après 3 pas maximum) pieds au même niveau, sans claquer des talons, ni traîner les pieds, et repartira dès le signal sonore suivant.

Le Chien devra s'arrêter de lui-même, sans commandement ni intervention et sans que son épaule ne dépasse jamais la jambe du côté de son Conducteur. Il repartira avec lui sans qu'aucun ordre ne lui soit donné. Il suivra au pied, à droite ou à gauche, pendant toute la durée de l'exercice, sans changer de côté, ni s'écarter, ni se laisser distancer, sans dépasser le Conducteur, et sans que la laisse soit tendue ni par le Chien ni par le Conducteur.

Le Commissaire, pendant le trajet, se placera à 5 m. du groupe, de telle sorte qu'il ne puisse « gêner » ou « inquiéter » le Chien, mais puisse éventuellement surprendre un geste ou un commandement interdits de la part du Conducteur. Il devra éviter de faire écran entre le Chien et le Juge.

L'itinéraire indiqué, délimité par des balises de différentes couleurs ou des numéros devra être strictement observé. Les changements de direction seront exécutés naturellement, que ce soit sur un angle droit, aigu ou obtus, selon le tracé du parcours et en contournant les fanions ou cônes tel qu'indiqué par le commissaire.

CHIEN SANS LAISSE ET MUSELÉ : 8 points

La muselière réglementaire est une muselière qui dans tous les cas empêche la morsure (bout fermé).

La suite sans laisse Chien muselé, sera accomplie de la même manière que l'exercice en laisse ; le Conducteur, le Chien, le Commissaire et le Juge procédant pareillement.

Bien que libéré de sa laisse et de son collier, le Chien suivra, s'arrêtera, repartira, au pied de son Conducteur, comme s'il était en laisse, et sans s'occuper de sa muselière, ni chercher à s'en débarrasser, ni la frotter contre la jambe de son Conducteur. Le mouvement des bras de ce dernier devra être souple et naturel comme pour la suite en laisse. Un seul commandement obligatoire est autorisé au départ de l'exercice : « X.. au pied ». Aucun ordre supplémentaire ne pourra être donné au Chien en cours de route, ni de la voix ni du geste.

PÉNALITÉS AUX SUITES EN LAISSE ET SANS LAISSE 4 et 8 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le Chien se déplace à plus d'un mètre	- 1
6	Difficultés de mise en place de la laisse ou muselière	- 1 ou - 2 (selon exercice)

7	Commandement ou geste irrégulier, conducteur en contact avec son chien, ou commandement supplémentaire au départ ou en cours d'exercice, ou commandement après remise du matériel	- 4 ou - 8 (selon exercice)
8	La laisse dépasse de la main du Conducteur	- 4
9	La laisse est posée sur le dos du Chien ou ne pend pas du bon côté	- 4
10	Le Conducteur ne respecte pas l'itinéraire demandé (écart toléré : 2 mètres de la ligne idéale) ou ne contourne pas les fanions ou cônes du bon côté.	- 4 ou 8 (selon l'exercice)
11	La marche du Conducteur manque de naturel.	- 1 ou 2 (selon l'exercice)
12	Le Conducteur claque des talons aux arrêts, ou fait un bruit quelconque.	- 4 ou 8 (selon l'exercice)
13	Saccade, tension ou traction sur la laisse de la part du Conducteur ou du Chien.	- 4
14	Le Chien s'occupe de sa muselière ou la frotte contre son Conducteur.	- 1 à 4 (selon importance de la faute)
15	Le Chien dépasse son Conducteur de l'épaule : a) par intermittence b) continuellement	- 1 ou 2 (selon l'exercice) - 2 ou 4 (selon l'exercice)
16	Le Chien gêne son Conducteur, s'écarte, traîne, dépasse une fois ou aux arrêts . ou conducteur ne s'arrête pas avec les pieds au même niveau	- 0,50 par faute
17	Le Chien zigzague derrière son Conducteur ou change de côté pendant la marche.	- 2 ou 4 selon l'exercice
18	Le Chien change de côté en passant par devant son Conducteur	- 4 ou - 8
19	Changement de main pour la laisse	- 4
20	Le Conducteur lâche la laisse et la reprend aussitôt	- 2
21	Le Conducteur lâche la laisse et ne la reprend pas	- 4

EXERCICE DES POSITIONS - 20 points

Le Conducteur amènera son Chien, sous la conduite du Commissaire, et le placera dans le rectangle de départ, dans la position initiale obligatoire (assis, couché ou debout) qui aura été tirée au sort avant le début des épreuves, et qui sera la même pour tous les concurrents.

Le commandement de la position initiale est obligatoire, son absence est assimilée à un commandement irrégulier. Le Conducteur ne pourra pas s'éloigner tant que le Chien n'aura pas pris la position demandée, et ne l'aura pas tenue au moins deux secondes. (Il n'est pas question de chronométrer 2 secondes de tenue de la position initiale. Cette expression signifie uniquement que le conducteur doit marquer un temps d'arrêt et que le chien doit avoir pris la position avant que le conducteur ne s'éloigne. Le conducteur ne peut pas commander en marchant).

Il pourra utiliser les quatre commandements supplémentaires prévus par le Règlement. Si malgré cela, le Chien n'était pas en position, l'exercice serait annulé.

Une fois le Chien en position, le Conducteur ira se placer à 18 mètres, face au Chien, derrière la ligne tracée à cet effet. Le Conducteur suivra le Commissaire, sans se retourner avant d'avoir franchi cette ligne. Si le Chien change de position initiale après le départ du Conducteur, mais la reprend de lui-même avant le début de l'exercice, il sera malgré tout pénalisé. Si le Chien change de position initiale, le Conducteur pourra recommander après autorisation du Juge. Le Chien qui, ayant changé de position initiale ne la reprendrait pas, malgré le commandement du Conducteur, serait pénalisé. Le conducteur qui recommanderait la position initiale après s'être retourné à la ligne des 18 mètres et avant l'autorisation du juge, sera, par extension, pénalisé d'une position ratée (-3) uniquement si le chien n'est pas en mouvement. S'il se déplace, cette action serait alors considérée comme un commandement irrégulier. Il perdrait en outre les points de la fausse position, et le Commissaire passerait à la position ultérieure, dans le cas où la fausse position prise par le Chien serait celle par laquelle devrait commencer l'exercice.

Après le signal du Juge, et suivant les instructions transmises à voix basse (uniquement par les initiales des positions (A C D), le Conducteur fera prendre successivement au Chien deux fois chacune des positions dans l'ordre indiqué par le Juge ou le Commissaire de Ring (sans donner le nom du Chien).

Pointage de l'exercice : Assis, couché, debout = (3 + 3 + 3) x 2 + 2 (rappel) = 20 points.

Ces positions seront soufflées dans le même ordre à tous les concurrents toutes les deux secondes maximum. Le Conducteur les transmettra au Chien à voix haute de façon identique pour tous les commandements. Le Chien prendra immédiatement la position correspondante et la maintiendra jusqu'à réception d'un nouvel ordre. Si le Chien n'obéit pas à l'ordre reçu ou prend une fausse position, il perdra les points correspondant à la position manquée. Le Conducteur pourra répéter son commandement une SEULE fois. Tout autre commandement supplémentaire de remise en position sera pénalisé. Si le Chien, malgré le second commandement, conservait ou prenait la position qui devait suivre, il perdrait, outre les points de la position manquée, également ceux de la suivante et le Commissaire passera obligatoirement à la position ultérieure.

Le Chien qui se déplace en changeant de position (quel que soit le sens du déplacement) sera pénalisé.

Les 6 positions ayant été ordonnées, le commissaire s'éloignera du Conducteur, et le Juge autorisera le rappel du Chien. Le Chien étant revenu au pied, le Juge signalera la fin de l'exercice.

PÉNALISATIONS AUX POSITIONS. 20 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur s'éloigne sans marquer l'arrêt et avant que le Chien ait pris la position initiale.	- 20
4	Conducteur se retourne avant la ligne des 18 mètres.	- 5 (par faute)
5	Chien ne garde pas la position initiale, mais la reprend de lui-même.	- 1
6	Chien ne garde pas la position initiale, mais la reprend au commandement du Conducteur.	- 2.
7	Chien ne reprend pas la position initiale, que le Conducteur commande ou non.	- 3 + éventuellement les points de la position qui devrait suivre si elle est déjà prise
8	Double commandement (voix + geste du bras, tête, corps ou jambes).	- 3. (par faute)
9	Commandement accompagné du nom du Chien.	- 3. (par faute)
10	Position manquée ou non exécutée.	- 3 + éventuellement les points de la position suivante (Voir N° 7)
11	Le Chien ne maintient pas une position	- 3 (Voir N° 10)
12	Commandement supplémentaire de mise en position (après le 2e autorisé)	- 5 chacun sur l'exercice (jusqu'à épuisement des points restants)
14	Le Chien se déplace en exécutant les positions.	- 1 par mètre. Par fraction de 50cm par défaut
15	Le Chien revient au Conducteur ou le Conducteur se déplace vers son Chien après exécution des positions, <i>avant</i> signal du Juge.	- 5
16	Le Chien revient au Conducteur ou le Conducteur se déplace vers son Chien après exécution des positions, <i>après</i> signal du Juge.	- 2
17	Commandement de rappel irrégulier ou supplémentaire.	- 2 (perte des points de rappel)
18	Chien n'exécute aucune position.	- 20 (pas de rappel)
19	Chien n'est pas au pied dans les 15" qui suivent le rappel.	- 2 (pas de rappel)

ABSENCE DU CONDUCTEUR – 1 minute - 10 points

Couché (Brevet et Echelon 1)

Position.

Assis ou couché (Echelon 2 et 3)

A l'endroit désigné par le Commissaire, le Conducteur fera mettre son Chien dans la position demandée (par tirage au sort pour les Echelons II et III). Il utilisera pour cela un commandement obligatoire, qui ne devra être accompagné d'aucun geste. Les seuls commandements autorisés sont, suivant le tirage au sort : « X.. Assis » ou « X.. Couché » suivi d'un commandement facultatif de fixation.

Une fois le Chien en place, le Conducteur, sans se retourner, suivra le Commissaire jusqu'à la cachette indiquée, d'où il pourra observer son Chien, sans se faire voir ni entendre, à travers une fente ou un trou ménagés à cet effet. Pendant la minute d'absence du Conducteur, le Chien conservera la position prescrite, sans se déplacer, ni modifier sa position. Cette minute est chronométrée à partir de l'instant où le Conducteur est entré dans la cachette.

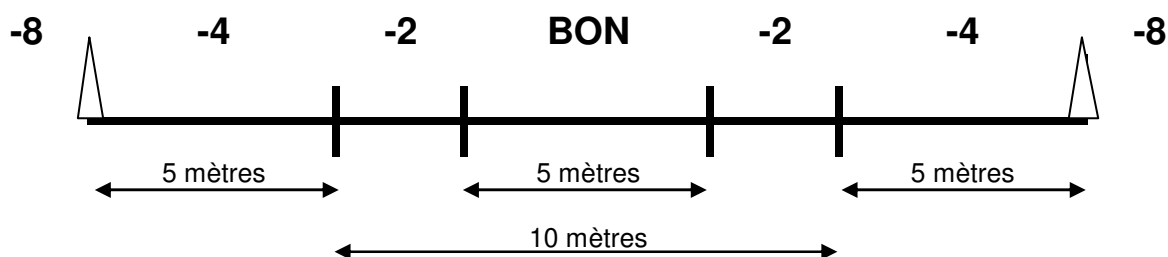
Les 60 secondes écoulées, le Juge donnera un signal sonore et le Conducteur reviendra se placer près de son Chien sans courir ni parler, ni faire aucun geste.

Le Chien ne devra ni changer de position, ni se déplacer pendant le retour de son Conducteur. Celui-ci attendra le signal sonore du Juge avant d'emmener son Chien en lui commandant « X... au pied » (ou coup de sifflet), il devra s'éloigner dans la direction où se trouve le chien sur 3 pas minimum.

PÉNALISATIONS A L'ABSENCE DU CONDUCTEUR

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale.	- 2
4	Conducteur place un objet près du Chien	- 10 Exercice terminé
5	Commandement de mise en place irrégulier	- 10 Exercice terminé
6	Le Conducteur se retourne en se rendant à la cachette	- 5 (par faute)
7	Le Conducteur se fait voir ou entendre dans la cachette	- 10 Exercice terminé
8	Le Chien sans changer de position, se déplace ou rampe pendant l'exercice ou pendant le trajet du Conducteur vers la cachette. - Dans un rayon de 0m50 - Au delà	-2 - 10
9	Le Chien change de position, pendant l'exercice ou pendant le trajet du Conducteur vers la cachette	- 10
10	Le Conducteur parle ou fait un geste à son Chien au retour de la cachette ou revient en courant.	- 10
11	Le Chien se déplace dans un rayon de 2 m ou change de position au retour du Conducteur	- 2
12	Le Chien se déplace au delà de 2 m au retour du Conducteur	- 5
13	Le conducteur ne s'éloigne pas dans la bonne direction en fin d'exercice	- 2
14	Le Conducteur revient vers son Chien avant autorisation	- 10
15	Le Conducteur ne commande pas son Chien au pied en fin d'exercice ou le Chien ne suit pas au pied, après commandement en fin d'exercice.	- 5

ENVOI EN AVANT - 12 points



Arrivé à la ligne de départ, le Conducteur placera son Chien derrière la ligne, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Le Conducteur devra se tenir sur un des côtés ou derrière le Chien, sans être en contact avec lui. Au signal du Juge, le Conducteur commandera à son Chien : «X..., en avant » vers la ligne parallèle située à 30 mètres de celle du départ.

Un seul commandement d'envoi en avant supplémentaire est autorisé pour faire avancer le Chien, mais pénalisé de 3 points.

L'exercice pourra être annoncé comme terminé si le chien ne franchit pas la ligne des 30 mètres dans les 30 secondes qui suivent le premier commandement d'envoi.

Le Chien partira droit devant lui, sans se retourner, ni zigzaguer vers la ligne opposée, qu'il devra franchir sans s'arrêter, de toute la longueur de son corps, queue non comprise.

La ligne franchie, le Conducteur rappellera son Chien au pied sans autorisation du Juge. Le Chien devra faire action de retour aussitôt et reviendra au pied de son Conducteur, sans s'arrêter en chemin et dans les 20 secondes qui suivent le franchissement de la ligne.

Un seul commandement de rappel supplémentaire, pénalisé, est autorisé.

Lorsque le Chien sera immobilisé au pied du Conducteur, le Juge actionnera sa trompe pour indiquer la fin de l'exercice.

L'envoi en avant se fera obligatoirement dans l'axe longitudinal du terrain, jamais en diagonale ni latéralement.

PÉNALISATIONS A L'ENVOI EN AVANT - 12 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé)), (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Le conducteur est en contact avec le chien au départ	- 12
6	Le Chien se déplace à plus d'un mètre	- 1
7	Geste bref au départ	- 2
8	Départ anticipé ou commandement avant autorisation du Juge	- 12
9	Départ anticipé après autorisation du Juge sans commandement	- 12
10	Départ anticipé après autorisation du juge avec commandement	- 6
11	Commandement d'envoi supplémentaire (un seul autorisé)	- 3
12	Chien ne franchit pas la ligne des 30 mètres.	- 12
13	Chien franchit la ligne en biais : entre la perpendiculaire des 5 m centraux et celle des 10 m	-2

	entre la perpendiculaire des 10 m et le fanion. au-delà du fanion	-4 -8
14	Chien crochète, zigzague.	- 1 Par faute
15	Chien amorce son retour (avant ou après la ligne) avant rappel du Conducteur.	- 2
16	Chien ne fait pas action de retour aussitôt après le rappel	- 1
17	Commandement de rappel supplémentaire (un seul autorisé)	- 2
18	Commandement de rappel irrégulier.	- 12
19	Chien pas au pied dans les 20 sec. à moins de 5 mètres.	- 2 par mètre
20	Chien pas au pied dans les 20 sec. à plus de 5 mètres.	- 12
21	Conducteur s'éloigne avant autorisation en fin d'exercice.	- 2

Chapitre IV - EXERCICES DE MORDANT

DISTANCE A LAQUELLE SE DÉROULENT LES DIFFÉRENTES ATTAQUES DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT

Attaque arrêtée : à la même distance que l'attaque face du concours.

Attaque mordante de face : entre 30 m et 50 m.

Attaque mordante fuyante : entre 30 m et 50 m.

Attaque mordante au revolver : 40 m invariablement.

Il est rappelé que l'H.A., à chaque départ d'attaque, doit être placé à une distance de 10 à 20 mètres du Chien, dans l'axe médian du terrain (10 mètres obligatoirement pour la fuyante).

Généralités

Prescriptions générales applicables à tous les échelons de la discipline.

A toutes les cessations, le ou les bras de l'H.A. ne devront pas être en contact avec la tête du chien.

La règle de l'avantage au chien : Dans le cas où un chien serait mis en difficulté du fait d'un geste de l'H.A. non autorisé par le règlement, le juge devra appliquer la règle de l'avantage au chien en ne décomptant pas les pénalités consécutives à l'action de l'H.A. y compris à l'allure générale.

Exemple : Le chien rate son entrée et tarde à prendre deux secondes sur l'attaque de face du fait d'une manchette : Pas de pénalité y compris à l'allure générale (et rappel à l'ordre de l'H.A.).

Prescriptions particulières applicables au programme de l'échelon 3 de la discipline.

Le geste du REPOUSSE du bras est autorisé dans les conditions suivantes :

Le REPOUSSE du bras (non armé du bâton ou du revolver) est autorisé, après esquive, avec un mouvement latéral à ne pas confondre avec la manchette, geste formellement interdit parce que brutal et dangereux, qui s'exécute de bas en haut ou de haut en bas. Le REPOUSSE du bras devra se faire en prenant appui sur l'encolure du chien. En aucun cas, la tête ne devra être touchée de manière intentionnelle, de la même manière, il est interdit à l'H.A. d'écraser la tête du chien à l'entrée de l'attaque.

Dans un même ordre d'idée, l'H.A. ne devra pas utiliser le REPOUSSE du bras pour préparer ses fuites (recherche, garde au ferme)

Interdictions formelles : Les repoussés des jambes, du bâton ou du bras armé, dans tous les cas.

Le geste du repoussé du bras non armé sera, par convention, assimilé à une seconde de tarde à prendre déductible du temps de mordant et induira une pénalité de 2 points.

Le tarde à prendre après une esquive ne sera compté qu'à partir du moment où le chien sera revenu à hauteur de l'H.A. et en mesure de refaire sa prise. Si le chien décroche du fait de l'impact, ceci doit être considéré comme une esquive. L' H.A. s'immobilisera au nom du chien. Les coups de dents ou tarde à décrocher seront comptés après le mot " halte" pour la défense, la garde au ferme et la recherche, et après le mot " pied" pour la face et la fuyante, et à condition que l'H.A. soit immobilisé.

Pour les attaques lancées, l'H.A. reprendra son travail si, après cessation et amorce de retour, le chien revient vers lui à moins de 3 mètres, avec l'intention de mordre à nouveau.

Pour les fuites : la distance doit être calculée en multiple du mètre 1, 2, 3 etc... (Ex : 1,80 m = - 1).

Attaque de face :

Esquive sur 3 pas latéraux maximum par la technique du pivot. L'H.A. devra toujours faire face au chien et montrer une opposition.

Au brevet, afin de pénaliser de la même manière le chien qui ne revient pas au pied dans le temps imparti et celui qui ne garde pas au ferme (si tel est le choix du conducteur) il faut appliquer la même pénalité (-5).

Par convention, l'attaque de face au brevet se déroulera de la façon suivante :

Vigoureuse menace avec un pas en avant lorsque le chien se trouve à 10 mètres, puis barrage qui ne sera ouvert que lorsque le chien sera à moins de 2 mètres de l'H.A.. L'H.A. devra laisser prendre la prise naturelle du chien (bras ou jambe) sans esquive mais en amortissant. Une fois le chien en prise, 5 à 6 coups de bâton non violents seront portés sur le chien ainsi que quelques menaces d'intimidation. Le brevet étant destiné à la sélection caractérielle, il doit être jugé rigoureusement.

Attaque fuyante :

En ligne droite, légère courbe autorisée, maximum 45° sans esquive, pas de bâton qui traîne, accélération juste avant l'impact du chien, et toujours dans l'axe du terrain. Départ de l'ha à 10 m devant le chien, envoi après 5 m de course de l'ha, accélération immédiate, afin d'aboutir à une percussion aux environs des 30 m. De plus l'ha devra faire un minimum de deux pas chien en prise avant d'entreprendre son travail au bâton.

ATTAQUE MORDANTE DE FACE AU BÂTON - 30 points

Sur indication du Commissaire, le Conducteur mettra obligatoirement son Chien assis, couché ou debout, juste derrière la ligne de départ, dans la direction de l'Homme assistant.

Le Conducteur devra obligatoirement se tenir derrière ou sur le côté, mais jamais au-delà de la hauteur de l'épaule du Chien. Il ne devra être en contact avec son Chien en aucune manière.

Une fois le Conducteur et son Chien à leurs places respectives, et prêts pour l'exercice, le Commissaire avertira le Juge. Sur un signe du Juge, l'Homme assistant s'enfuira dans l'axe du terrain puis se retournera au signal sonore du Juge autorisant le départ du Chien.

Si, pour une raison quelconque, l'H.A. tombait avant d'être rejoint par le Chien, le Juge arrêterait aussitôt l'action, le Conducteur rappellerait son Chien immédiatement et l'attaque serait à recommencer. Le Chien devra, sans s'être déplacé, partir à l'attaque au commandement de son Conducteur. Tout départ avant l'autorisation du Juge entraînera l'annulation de l'exercice.

Tout départ avant le commandement du Conducteur, mais après autorisation du Juge, devra tout de même être commandé sous peine d'annulation de l'exercice.

Si le Chien n'obéit pas au 1er commandement d'envoi à l'attaque, le Conducteur dispose d'un second commandement, sujet à pénalisation. Si le Chien n'obéit pas à ce 2e commandement, l'exercice sera annulé.

Aucun des commandements d'envoi à l'attaque ne pourra être accompagné de mouvement du corps, sous peine d'annulation de l'exercice.

L'HA s'étant retourné au signal sonore du Juge, fera face au Chien en préparant son barrage. Son attitude devra être menaçante et tenir compte du comportement du Chien, il ne devra jamais rester statique.

L'Homme Assistant devra toujours respecter les consignes imposées par le Juge lors du passage du Chien en blanc.

Si le Chien, après le commandement d'attaque, « partait à l'aventure », pour une raison quelconque, il aurait 20 secondes pour rejoindre l'H.A. Passé ce délai, l'exercice serait annulé.

Si le Chien, arrivant pour mordre, ne montre aucune hésitation, l'H.A. pourra, selon son système de défense :

- soit ouvrir son barrage au dernier moment, pour éviter de blesser l'animal, tout en offrant au Chien le moins de prise possible (l'H.A. ne doit en aucun cas toucher avec ses mains ou son bâton un Chien qui ne serait pas en prise).
- soit esquiver sur trois pas maximum, en faisant face et en maintenant son barrage, afin d'éviter un contact trop brutal, et de créer au Chien une difficulté supplémentaire en lui imposant de franchir un nouveau barrage.
- soit interposer son bras pour gêner la prise du Chien sans pour autant le repousser (sauf après esquivé en échelon 3).

Dans tous les cas l'H.A. doit amortir l'impact d'entrée.

Si le Chien, ralentit ou se montre hésitant, l'H.A. pourra :

- soit charger le Chien, à condition que la charge ne soit pas brutale, et ne se transforme pas en course poursuite.
- soit, par son attitude menaçante, maintenir le Chien à distance.

Si le Chien décroche au cours de l'Attaque, l'H.A. pourra :

- soit le charger, trois pas maximum.
- soit reprendre son barrage.
- soit le maintenir à distance par une attitude menaçante, il devra quelque soit son attitude rester provocant pour bien montrer au Chien que l'exercice n'est pas terminé.

Dès que le Chien a fait sa prise, l'H.A. le travaille au bâton en le secouant sans brutalité. Les coups ne devront être violents qu'en apparence, et ne devront toucher le chien que sur le dos. Il s'agit d'impressionner le chien et non de lui faire du mal.

La violence apparente des coups doit être proportionnelle à l'Echelon dans lequel le chien concourt.

Le travail en force est proscrit. Par contre l'H.A. peut employer toutes les ruses et tous les gestes de nature, selon lui, à influencer tel ou tel Chien, et cela dans l'esprit du Règlement. L'H.A. devra toujours avoir un comportement loyal et sportif envers le Chien.

Le Juge déclenchera son chronomètre dès que le chien est en mesure de faire sa prise malgré la défense qui lui est opposée.

Si, à «l'entrée», le chien se fait esquiver, le Juge attendra pour déclencher son chronomètre que le chien soit revenu à distance de prise.

Le chien maintiendra sa prise pendant toute la durée de l'attaque.

Si le chien décroche ou hésite à mordre, le Juge déduira du temps de mordant le nombre de secondes où il n'est pas en prise pour calculer les points de l'exercice.

Toutefois, ne serait pas pénalisé le chien qui lâcherait sa prise suite à une maladresse de l'homme assistant.

Pendant les 15 secondes de l'attaque, le Conducteur ne pourra donner aucun commandement.

Si l'H.A. tombe, le Chien étant en prise, il doit s'immobiliser afin de permettre au Juge d'intervenir. Par convention on estime que l'H.A. est tombé lorsque :

- Il a les 2 genoux et une main à terre
- Il se trouve sur le dos, à plat ventre ou sur le côté.

En cas de chute de l'H.A. le Juge, d'un signal sonore, arrêtera impérativement et immédiatement l'attaque. Dès ce signal sonore, le Conducteur devra, par tous les moyens, (commandements, déplacements) récupérer son Chien. Aucune pénalité ne pourra être infligée au Conducteur ou au Chien dès le moment, où le Juge aura arrêté l'exercice.

Dans ce cas, les points de l'attaque seront attribués en tenant compte des seules fautes éventuelles antérieures à la chute, et du comportement du Chien aux autres exercices de mordant.

Au cours de l'attaque, si la configuration du terrain (arbre, cachette, obstacle) ne permet pas au Conducteur de voir son Chien, il pourra se déplacer le long de la ligne de départ de son propre gré. Mais il ne pourra plus bouger après le signal sonore autorisant le rappel.

Au signal sonore du Juge indiquant la fin de l'attaque, le Conducteur rappellera immédiatement son Chien par un commandement conforme aux prescriptions du Règlement.

Au commandement de rappel, l'H.A. s'immobilisera le plus parfaitement possible. Le Chien lâchera prise aussitôt et devra revenir au pied de son Conducteur dans les 30 secondes qui suivent le 1er rappel. Pendant le retour du Chien, l'H.A. devra rester immobile. Dès que le Chien sera de retour au pied du Conducteur et immobile, le Juge signalera la fin de l'exercice. A la cessation, le Chien ayant décroché, l'H.A. devra reprendre son travail si le Chien l'attaque de nouveau, ou si, après avoir amorcé son retour vers le Conducteur de plus de 3 mètres, le Chien revient vers l'H.A. Celui-ci dans ce cas, reprendra son action dès que le Chien sera à trois mètres. Si le Chien s'éloigne de moins de trois mètres et revient vers l'H.A., ce dernier, avant de reprendre sa défense, devra attendre d'être sûr des intentions du Chien avant de reprendre son travail. Si, au rappel, le Chien décroche mais garde au ferme ou ne revient pas vers son Conducteur, l'H.A. restera immobile sans menacer ni provoquer le Chien.

Si le Chien ne lâche pas sa prise, le Conducteur pourra à nouveau rappeler son Chien.

Si, au bout de 5 secondes suivant chaque commandement de rappel, le Chien n'a pas lâché prise, l'H.A. reprend son travail.

Mais si le Conducteur rappelle son Chien avant la fin des 5 secondes, l'H.A. devra rester immobile pendant 5 nouvelles secondes.

Le Juge devra arrêter l'exercice dès que les pénalisations dépasseront les 30 points ou si le Chien n'est pas revenu au pied dans les 30 secondes qui suivent le premier commandement de rappel.

Si, au lieu de revenir au pied, le Chien traîne en route ou garde au ferme, le Conducteur pourra utiliser des commandements de rappel supplémentaires soumis à pénalisations, avant que les 30 secondes réglementaires ne soient écoulées.

Le Chien qui au retour, s'arrête pour lever la patte sera pénalisé à l'Allure Générale et ne bénéficiera d'aucun délai de temps supplémentaire pour revenir au pied du Conducteur.

Brevet :

Le Conducteur aura la possibilité de commander à son Chien :

- Soit un rappel au pied
- Soit de garder au ferme

Il devra préciser son choix au Juge lors de la présentation.

ATTAQUE MORDANTE FUYANTE AU BATON - 30 points

Les descriptions et prescriptions de l'attaque fuyante sont identiques à celles de l'attaque mordante de face, sauf en ce qui concerne l'H.A.. Celui-ci, tant que le Chien n'aura pas fait sa prise, continuera à fuir sans se retourner, dans la direction indiquée par le Juge. Il se conformera à ses directives : esquive éventuelle, accélération, légère courbe de 45° au maximum, pour amortir l'impact du Chien.

Dès que le Chien aura fait sa prise, l'H.A., après avoir fait deux pas minimum, le travaillera avec son bâton et se défendra tout en prenant soin de ne jamais porter les coups à l'aveuglette. Si lors de l'entrée dans le costume, le Chien ratait sa prise ou décrochait sous l'effet de la vitesse, l'homme assistant devra continuer à fuir dans la direction opposée au chien.

PÉNALISATIONS CONCERNANT LES ATTAQUES MORDANTES AU BÂTON - 30 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Mise en place irrégulière	- 30
6	Le Chien se déplace au départ : jusqu'à 5m Au-delà de 5m	- 1/m - 30
7	Le Conducteur est en contact avec le Chien au départ	- 30
8	Commandement d'envoi à l'attaque irrégulier	- 30
9	Commandement d'envoi à l'attaque accompagné d'un geste bref	- 5
10	Conducteur change sa manière de commander, de se placer ou de placer son Chien par rapport à l'attaque arrêtée.	- 20 à l'attaque arrêtée
11	Départ du Chien avant autorisation du Juge.	- 30
12	Départ du Chien après autorisation du Juge et avant commandement	- 15
13	Départ du Chien après autorisation du Juge et sans commandement	- 30

14	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque AU DEPART	- 5 (un seul autorisé)
15	Chien ne part pas, malgré ce commandement supplémentaire	- 30
16	Chien part à l'aventure après l'envoi, ne rejoint pas l'H.A. dans les 20 secondes	- 30
17	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque, en cours de route.	- 30
18	Chien se fait esquiver à l'entrée ou rate son entrée	- 1
19	Chien hésite ou tarde à prendre. Déductible du temps de mordant	- 2 par seconde
20	Chien décroche et reprend aussitôt (lâcher et reprise très rapides)	- 0,50 par faute
21	Chien décroche et tarde à reprendre. Déductible du temps de mordant	- 2 par seconde
22	Conducteur soutient son Chien de la voix ou du geste pendant l'attaque.	- 30
23	Chien amorce son retour (ou revient au pied) sans commandement.	- 5 (en plus des points perdus par ailleurs).
24	Commandement de rappel anticipé	- 5 (en plus des points perdus par ailleurs).
25	Commandement de rappel irrégulier (Commandement décomposé ou coup de sifflet prolongé).	- 30
26	Rappel du Chien « non en prise » après le signal sonore du Juge.	- 2
27	Commandement de rappel supplémentaire	-2 au 1 ^{er} , - 3 au 2 ^{ème} et - 5 aux suivants
28	Coups de dents supplémentaires.	- 1 chacun
29	Chien tarde à lâcher pendant moins de 5 secondes.	- 1 par seconde
30	Chien arrache volontairement le bâton des mains de l'H.A.	- 5.
31	Chien s'arrête au retour à plus de 5 m du Conducteur (au bout de 30 secondes)	- 30
32	Chien dans un rayon de 5 m (au bout de 30 sec.).	- 2 par mètre

Brevet

Ne garde pas au ferme (si garde au ferme demandée)	- 5 au-delà de 2m
Chien ne rentre pas au pied dans les 30 secondes	- 5

ATTAQUE ARRÊTÉE DE FACE AU BÂTON - 20 points

Les descriptions et pénalisations de l'attaque arrêtée de face au bâton sont identiques à celles de l'attaque mordante de face au bâton pour ce qui concerne :

la mise en place du Chien,

le positionnement de l'H.A. à la réception du Chien (même distance que pour l'attaque de face).

Il n'est pas obligatoire qu'elle soit exécutée par le même H.A (commodité par rapport au tirage au sort). Elle sera ressemblante à la face. La distance d'arrêt sera comptée à partir du début du commandement.

Le Conducteur, bien qu'il sache ce qu'il en est de par le tirage au sort, devra obligatoirement commander son Chien comme s'il s'agissait d'une attaque mordante. Il est impératif que le Chien ignore le type d'attaque à effectuer. Tout

manquement à cette prescription conduirait le Juge à annuler l'exercice. Pour ce faire, le Juge tiendra compte de plusieurs éléments :

l'attitude, le comportement, le positionnement du Conducteur, ainsi que le son de sa voix et la manière de placer son Chien et de le commander, devront être identiques à ceux adoptés lors des attaques mordantes. la vitesse, le comportement, la conviction du Chien et sa trajectoire en direction de l'H.A., devront être les mêmes que lors des attaques mordantes.

Le Conducteur donnera l'ordre de rappel au moment qu'il estimera opportun, le Chien ne devant ni mordre, ni percuter l'H.A., sous peine de pénalisation. L'H.A. s'immobilisera immédiatement et parfaitement au début du commandement de rappel et ce jusqu'au retour du Chien au pied du Conducteur.

Si le Chien mord, l'H.A. après entente avec le Juge en début de concours soit : reviendra aussitôt à la table du Jury soit restera en place et sera consulté par le Juge.

Si le Chien ne mord pas mais revient vers l'H.A., celui-ci en aucun cas, ne reprendra ni défense, ni barrage.

Si le Chien ne mord pas, la distance existant entre le Chien et l'H.A. sera évaluée par le Juge au moment où sera prononcé le début du commandement de rappel. Plus le Chien est près de l'H.A., meilleure sera l'exécution de l'épreuve.

Si, après le rappel du Conducteur, l'H.A., sans avoir été mordu, tombait pour quelque raison que ce soit, et que le Chien le morde à ce moment-là, le Juge ne tiendrait pas compte de sa morsure pour la notation (voir chute de l'H.A., dans les autres exercices).

Un seul commandement de rappel est autorisé. Mais le Conducteur pourra, en étant pénalisé, rappeler le Chien une ou plusieurs fois, si celui-ci est revenu à moins de 5 m de lui **ou derrière la ligne quelque soit la distance** avant la fin des 30 secondes allouées pour le retour. Ces pénalités de rappel, comme toutes les autres pénalités de retour, seront identiques à celles de l'attaque de face mordante.

L'attribution des points de l'attaque arrêtée se fera en tenant compte :

des pénalités propres à cette attaque,
d'une pénalité de 1,33 points par seconde de « non-prise » du Chien lors de l'attaque mordante de face au bâton (étant donné que l'attaque arrêtée est notée sur 20).

Dans le cas où le tirage au sort **désigne en premier** l'attaque arrêtée, le Juge attendra pour attribuer sa note que l'attaque mordante de face au bâton soit exécutée. Si le Chien, pour une raison quelconque, n'exécutait pas l'attaque de face, ou faisait un départ anticipé lors de cet exercice, le Juge ferait recommencer l'attaque de face au bâton pour évaluer l'attaque arrêtée.

NOTES MAXIMALES ATTRIBUÉES A L'ATTAQUE ARRÊTÉE

2 m 00 = 20	4 m 50 = 15	7 m 00 = 10	9 m 50 = 5
2 m 50 = 19	5 m 00 = 14	7 m 50 = 9	10 m 00 = 4
3 m 00 = 18	5 m 50 = 13	8 m 00 = 8	10 m 50 = 3
3 m 50 = 17	6 m 00 = 12	8 m 50 = 7	11 m 00 = 2
4 m 00 = 16	6 m 50 = 11	9 m 00 = 6	11 m 50 = 1

PÉNALISATIONS CONCERNANT L'ATTAQUE ARRÊTÉE - 20 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Mise en place irrégulière	- 20

6	Le Chien se déplace au départ : jusqu'à 5m Au-delà de 5m	- 1/m - 20
7	Le Conducteur est en contact avec le Chien au départ	- 20
8	Commandement d'envoi à l'attaque irrégulier	- 20
9	Commandement d'envoi à l'attaque accompagné d'un geste bref	- 5
10	Conducteur change sa manière de commander, de se placer ou de placer son Chien par rapport à l'attaque de face.	- 20
11	Départ du Chien avant autorisation du Juge.	- 20
12	Départ du Chien après autorisation du Juge et avant commandement	- 10
13	Départ du Chien après autorisation du Juge et sans commandement	- 20
14	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque AU DEPART	- 5 (un seul autorisé)
15	Chien ne part pas, malgré ce commandement supplémentaire	- 20
16	Le Chien a un changement de comportement flagrant par rapport à l'attaque de face	- 20
17	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque, en cours de route.	- 20
18	Le Chien mord	- 20
19	Le Chien percute l'H.A. sans mordre si rappel a plus de 2m	- 2 (pas de pénalité à moins de 2m)
20	Chien amorce son retour ou revient au pied sans commandement	- 20
21	Commandement de rappel irrégulier ou commandement décomposé ou rappel après dépassement de l'H.A. par le Chien	- 20
22	Commandement de rappel supplémentaire à plus de 5m	- 20
23	Commandement de rappel supplémentaire à moins de 5m ou chien revenu derrière la ligne quelque soit la distance	-2 au 1 ^{er} , - 3 au 2 ^{eme} et - 5 aux suivants
24	Chien s'arrête au retour à plus de 5 m du Conducteur (au bout de 30 secondes)	- 20
25	Chien dans un rayon de 5 m (au bout de 30 sec.).	- 2 par mètre

EXERCICE DE L'ATTAQUE AU RÉVOLVER AVEC GARDE AU FERME –

(Attaque 20 points et fuites 10 points)

Les prescriptions et descriptions de cette attaque sont les mêmes que celles de l'attaque mordante au bâton pour tout ce qui concerne la mise en place et le départ du Chien. Le Chien étant parti à l'attaque, l'H.A., après s'être retourné sur la ligne des 40 m, tirera un premier coup de feu lorsque le Chien se trouve à 12 m environ, puis un second coup de feu quand le Chien est à environ 7 m, et un troisième lorsque le Chien aura fait sa prise. L'H.A. recevra le Chien comme pour l'attaque de face au bâton en absorbant le choc ou en esquivant selon les indications du Juge.

Echelon 3 : Le repoussé du bras non armé est autorisé après l'esquive à l'entrée de l'attaque (rappel : le troisième coup de feu est tiré lorsque le chien est en prise). Ensuite, pas de repoussé du bras pour fuir.

Si le Chien, une fois lancé à l'attaque, ralentit ou paraît hésitant à mordre, l'H.A. pourra, comme pour les autres attaques mordantes :

- soit charger le Chien, trois pas maximum.
- soit, par son attitude menaçante, maintenir le Chien à distance sans le charger.

Si le Chien décroche au cours de l'Attaque, l'H.A. pourra agir comme ci-dessus.

Si l'H.A., tombait avant la prise du Chien, le Juge arrêterait l'action aussitôt et on recommencerait l'exercice. Si l'H.A. tombait une fois le Chien en prise, le processus serait le même que pour les autres attaques mordantes. Mais pour permettre l'exécution de la garde au ferme et des fuites, le Chien, une fois revenu au pied du Conducteur, sera de nouveau envoyé à l'attaque. Le Juge actionnera sa trompe pour arrêter l'action en fonction de la durée de l'attaque antérieure à la chute de l'H.A..

Cette 2eme attaque ne sera pas prise en considération pour le décompte des points attribués à l'attaque proprement dite, les points attribués à la première attaque restant acquis.

Au signal sonore de cessation, l'exercice reprendra comme s'il n'y avait pas eu de chute, c'est-à-dire comme à la fin des 10 secondes normales de mordant. Le Conducteur commandera la cessation au signal du Juge. L'H.A. s'immobilisera aussitôt et parfaitement, comme pour les autres attaques mordantes. Le Conducteur, dès que le Chien aura lâché, mais pas avant, lui donnera l'ordre de garde au ferme. Si le Chien tarde à lâcher, il y aura pénalisation.

Le commandement du Conducteur devra OBLIGATOIREMENT ÊTRE DÉDOUBLÉ

- commandement obligatoire pour la cessation : « X.. halte »,

- et, seulement après que le Chien aura décroché, viendra le commandement de garde au ferme. Si le Chien ne décroche pas, après l'immobilisation de l'H.A., le Conducteur n'aura d'autre possibilité que de répéter « X... halte » chaque coup de dents, chaque seconde de prise ou chaque commandement supplémentaire seront pénalisés comme pour l'attaque de face au bâton, l'H.A. procédant comme décrit à la cessation de l'attaque de face. Tout commandement supplémentaire de garde au ferme sera pénalisé comme les commandements supplémentaires de cessation.

Le Chien, ayant décroché, devra surveiller l'H.A. dans un rayon de 2 m, sans donner de coup de dents. Si le Chien est vigilant, l'H.A. devra rester immobile 10 secondes puis, sur un signe du Juge, il tentera de s'enfuir une première fois, le Chien devant l'en empêcher. Après signal du Juge, le Conducteur donnera immédiatement un commandement de cessation : « X.. halte » et l'H.A. s'immobilisera. Puis, le Chien ayant lâché, le Conducteur, comme ci-dessus, donnera un commandement de garde au ferme. Au bout de 5 secondes, si le Chien est resté vigilant, sur un signe du Juge, l'H.A. tentera de fuir une seconde fois, le Chien devant l'en empêcher. Si le Chien n'est pas vigilant et s'il est à plus de 2 mètres, l'H.A. devra s'enfuir sans attendre les 10 secondes ou les 5 secondes réglementaires sur signal du Juge. La cessation pour cette seconde fuite se fera dans les mêmes conditions que pour la première. Après sa deuxième tentative de fuite, comme après la première, l'H.A. restera parfaitement immobile et attendra que le Conducteur vienne le désarmer.

En cas de chute de l'H.A. entre la 1ère et la 2eme fuite, le Juge par un signal sonore signifierait la fin de l'exercice. Le Chien se verrait attribuer les 30 points de l'exercice, moins les points perdus antérieurement à la chute de l'H.A. Si, au bout de 5 secondes suivant le commandement de cessation de fin d'attaque, le Chien n'a pas lâché prise, l'H.A. reprendra sa défense et le Chien sera pénalisé. Mais si le Conducteur commande son Chien avant la fin des 5 secondes, l'H.A. devra rester immobile pendant 5 nouvelles secondes.

Le Juge arrêtera l'exercice si les pénalités encourues de ce fait dépassent les 20 points de l'attaque au revolver et la garde au ferme ne pourra être exécutée.

Si un Chien lâche prise au commandement de cessation, mais reprend son attaque et ne lâche pas dans les 10 secondes prévues pour la garde au ferme qui suit l'attaque, le Juge arrêtera l'exercice et n'accordera aucun des 10 points de la garde et des fuites.

Le Conducteur de ce Chien aura évidemment toute latitude d'intervenir comme prévu plus haut avec un Chien qui n'a pas décroché du tout à la cessation, et le même processus sera appliqué tant par l'H.A. que par le Juge. Si un Chien décroche au commandement mais se met ensuite à harceler l'H.A. de coups de dents, son Conducteur pourra le commander à nouveau. Mais il subira les pénalisations prévues.

Au bout de 10 secondes ou de 5 secondes (2eme tentative), si du moins les pénalisations encourues à la fois par le Chien et le Conducteur ne dépassent pas le nombre de points restant à attribuer, le Juge fera signe à l'H.A. de s'enfuir. Si le Chien laisse fuir, le Juge pénalisera chaque mètre de fuite. Mais il devra distinguer entre les mètres de fuite « libre » qui seront pénalisés, et les mètres de fuite « Chien en prise » qui ne le seront pas. Quoiqu'il arrive, dans tous les cas, le Juge arrêtera l'exercice dès que les points restant en compte seront épuisés. Lorsque l'exercice de la garde au ferme se déroule normalement, la deuxième tentative de fuite ayant été maîtrisée par le Chien, le Juge attendra 5 secondes avant de signifier au Conducteur qu'il doit venir, sans courir, désarmer l'H.A. et reprendre son Chien.

Lors des tentatives de fuite, l'HA n'a pas à travailler le chien, le but de l'exercice étant de mesurer la vigilance du chien et non pas son mordant, y compris au cas où le chien ne décrocherait pas.

L'absence du commandement "garde" entraînera la perte de 2 points à la cessation d'attaque et celles des deux fuites (cumulables). L'H.A. désarmé, le conducteur s'éloignera à au moins 3m, le chien devant poursuivre sa garde au ferme, le Juge donnera un autre signal sonore, le Conducteur commandera à son Chien « X... au pied ». Au signal sonore suivant signifiant la fin de l'exercice, le Chien ayant obéi, il s'éloignera pour remettre le revolver à la personne qui en est chargée. Si, après la deuxième tentative de fuite, le Chien perd sa vigilance et s'écarte de l'H.A. au-delà d'un rayon de 2 m, le Juge devra faire fuir à nouveau l'H.A. afin de prouver que le Chien n'a pas rempli sa mission jusqu'au bout. Les mètres de fuite et d'éloignement seront pénalisés. Le Chien qui n'aura pas mordu à l'attaque au revolver ne pourra pas exécuter la garde au ferme, et il perdra les 30 points de l'exercice. S'il a mordu moins de 5 secondes, fractionnées ou pas, il conservera les points de mordant acquis moins les pénalisations éventuelles, mais la Garde au Ferme ne pourra être effectuée. Si le Chien n'est pas en prise à la cessation, il pourra cependant exécuter la Garde au Ferme à condition qu'il ait mordu au moins 5 secondes (fractionnées ou pas) pendant l'Attaque. Le Conducteur qui oublierait de désarmer

l'H.A. serait pénalisé. Les commandements de cessation, ou de garde au ferme, doivent être donnés le Conducteur demeurant immobile sur la ligne de départ, sauf en cas d'obstacles cachant le Chien à sa vue (voir autres attaques). Lors des cessations, l'H.A. cherchera si possible à rendre le Chien visible du Conducteur. L'exercice sera terminé lorsque le chien sera au pied, au signal sonore du juge, l'ha devant rester immobile jusque là.

PÉNALISATIONS CONCERNANT L'ATTAQUE AU RÉVOLVER ET LA GARDE AU FERME - 30 points

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Mise en place irrégulière	- 30
6	Le Chien se déplace au départ : Jusqu'à 5m Au-delà de 5m	- 1/m - 30
7	Le Conducteur est en contact avec le Chien au départ	- 30
8	Commandement d'envoi à l'attaque irrégulier	- 30
9	Commandement d'envoi à l'attaque accompagné d'un geste bref	- 5
10	Départ du Chien avant autorisation du Juge.	- 30
11	Départ du Chien après autorisation du Juge et avant commandement	- 15
12	Départ du Chien après autorisation du Juge et sans commandement	- 30
13	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque AU DEPART	- 5 (un seul autorisé)
14	Chien ne part pas, malgré ce commandement supplémentaire	- 30
15	Chien part à l'aventure après l'envoi, ne rejoint pas l'H.A. dans les 20 secondes	- 30
16	Commandement supplémentaire d'envoi à l'attaque, en cours de route.	- 30
17	Chien se fait esquiver à l'entrée ou rate son entrée	- 1
18	Chien hésite ou tarde à prendre. Déductible du temps de mordant	- 2 par seconde
19	Chien décroche et reprend aussitôt (lâché et reprise très rapides)	- 0,50 par faute
20	Chien décroche et tarde à reprendre. Déductible du temps de mordant	- 2 par seconde
21	Conducteur soutient son Chien de la voix ou du geste pendant l'attaque.	- 30.
22	Rappel ou retour anticipés quelles que soient les circonstances avant la garde au ferme	- 15 Exercice terminé en plus des points perdus ailleurs
23	Commandement irrégulier Avant cessation de l'attaque Avant la première fuite Avant la deuxième fuite	- 30 - 10 - 5
24	Conducteur ne commande pas le mot garde	- 2 par faute

25	Commandement supplémentaire de cessation ou de garde	-2 au 1 ^{er} , - 3 au 2 ^{ème} et - 5 aux suivants
26	Commandement de cessation Chien non en prise	- 2
27	Commandement de cessation avant autorisation du Juge	- 5 en plus des points perdus ailleurs
28	Coups de dents supplémentaires.	- 1chacun
29	Chien tarde à lâcher pendant moins de 5 secondes.	- 1 par seconde
30	Chien va « lever la patte » pendant l'exercice.	- 5 à l'Allure Générale
31	Commandement non dédoublé « cessation » et « garde » ou commandement de « garde » Chien encore en prise	- 5
32	Chien laisse fuir pendant la garde au ferme	- 1/m
33	Chien ne mord pas à l'attaque au revolver	- 30
34	Chien mord moins de 5 secondes	- 2/seconde de non prise en plus des points perdus par ailleurs, pas de fuites - 10 pas de garde au ferme
35	Chien mord 5 secondes ou plus	- 2/seconde de non prise en plus des points perdus par ailleurs
36	Le Conducteur ne désarme pas l'H.A. en fin d'exercice	- 2
37	Le Conducteur court pour venir chercher son Chien en fin d'exercice	- 10
38	Le conducteur ne respecte pas le protocole de fin d'exercice	- 5
39	Retour anticipé après autorisation du juge, avant commandement de rappel	- 2
40	Commandement supplémentaire de rappel au pied	- 2 un seul autorisé
41	Conducteur s'éloigne avant le signal sonore de fin d'exercice	- 5
42	Le Chien n'est pas au pied dans les 5 secondes	- 5

EXERCICE DE LA GARDE D'OBJET 30 points

Le Conducteur confiera à la garde de son Chien un panier vide et creux, conforme au Règlement.

Le Conducteur posera le panier sur le point central d'une surface obligatoirement délimitée par quatre cercles concentriques, destinés à mesurer les déplacements éventuels du Chien dans l'exécution de l'exercice.

Les rayons de ces cercles seront de 1,50 m, 2 m, 3 m et 5 m.

Le Conducteur donnera à son Chien l'ordre de garder le panier par un seul commandement obligatoire : «X.. Garde»

Les commandements multiples de mise en place seront pénalisés.

Le Conducteur, sans se retourner, suivra le Commissaire jusqu'à la cachette prévue, d'où il pourra, sans se faire voir ni entendre, observer le travail de son Chien à travers un trou ou une fente ménagés dans la paroi à cet effet.

Au signal du Juge, l'H.A. s'approche de l'objet, soit en ligne droite, soit en contournant le Chien selon sa position.

Pendant toute la durée de l'exercice, l'H.A. a interdiction de parler au chien, il ne doit ni provoquer le Chien, ni lui faire de signe en dehors des 5m. Les tentatives d'intimidation du chien sont autorisées dès qu'il est à 5 mètres, sans se servir d'artifices quelconques. Il doit chercher à endormir sa vigilance par la ruse, ou le prendre de vitesse à l'occasion, ou l'impressionner par son attitude s'il estime que la chose est possible.

Il s'agit pour l'H.A. de PRENDRE L'OBJET, non d'attaquer le Chien, ni de lui faire perdre des points en cherchant à le faire se déplacer. Il s'arrête d'avancer vers l'objet si le Chien quitte celui-ci pour venir à sa rencontre. L'H.A ne doit pas reculer pendant l'approche, en tout état de cause, la pénalité devra tenir compte de la distance la plus rapprochée de

l'H.A. (la main ou toute autre partie du corps) pendant le passage et non le moment où le chien fait sa prise, surtout s'il y a recul.

Il va de soi que, à condition de rester sur la même ligne concentrique dès que le Chien s'est mis en mouvement, l'H.A., s'il le juge utile, peut tourner à droite ou à gauche et continuer à marcher tout en observant les réactions du Chien. Le repoussé du bras est autorisé.

De même, s'il est à distance de prise, l'H.A., tout en s'arrêtant de marcher, peut malgré tout poursuivre son action et tenter de s'emparer de l'objet.

En outre, si le Chien s'avance vers lui, en fonction de l'endroit où il se trouve par rapport à l'objet, en fonction aussi du comportement du Chien, l'H.A., par une esquive adroite et rapide, peut tenter d'éviter le Chien et se saisir de l'objet pour le déplacer, ou même l'emporter, selon la vigilance ou la vitesse de réaction du Chien.

Toutefois, s'il est mordu, il est impératif que l'H.A., emporté par son élan et ayant déplacé l'objet, le repose le plus près possible de l'endroit où il a été mordu, et ne jette pas l'objet à distance. Cette esquive, sur la tentative de prise, est laissée à l'appréciation de l'H.A. après entente avec le juge.

Si l'H.A. est mordu avant d'avoir pris l'objet, à quelque distance que ce soit, il s'immobilise, sans avancer ni reculer, ni travailler le Chien. Dès que celui-ci a décroché, l'H.A. s'éloigne par le côté ou à reculons, selon la position du Chien. Il ne doit pas, après que le Chien a mordu et décroché, avancer sur le Chien ni sur l'objet, ce qui serait une provocation. Si le chien l'accompagne sans mordre, il devra s'éloigner à 5m de l'objet, puis sur autorisation du juge, retourner faire une tentative de prise, s'il en reste une.

Si le Chien n'a pas décroché au bout de 5 secondes d'immobilisation de l'H.A., ce dernier sur autorisation du juge s'éloigne immédiatement de l'objet en entraînant le Chien sans le provoquer, ni le menacer, ni le travailler, et ce jusqu'à ce que le chien décroche ou que le juge signifie la fin de l'exercice. Il ne doit, en aucun cas, ramener volontairement le Chien vers l'objet.

Par contre, si le Chien tire l'H.A., celui-ci se laisse entraîner sans résister, quelle que soit la direction dans laquelle le Chien l'entraîne.

Si le Chien mord, décroche franchement, puis refait sa prise, (ne pas confondre avec un décroché rapide d'une attaque) l'H.A. agit comme précédemment, sans attendre 5 secondes, s'éloigne sans travailler le chien, en l'entraînant ou en se laissant éventuellement entraîner par lui.

Si l'H.A. a réussi à prendre l'objet, il ne peut s'en servir pour menacer, ni barrer le Chien, ni s'en protéger.

Il doit tenter de s'éloigner au plus vite jusqu'à perte totale des points de l'exercice, sans se faire mordre, ce qui est le but de l'exercice. Selon les circonstances, il peut également, l'objet pris, endormir la vigilance du Chien, ou l'impressionner par son attitude, pour obtenir le même résultat. Mais il ne pourra, s'il n'est pas mordu, tromper le Chien en reposant l'objet à terre pour le reprendre ensuite.

Si l'H.A. est mordu après s'être emparé de l'objet, il devra aussitôt le déposer, s'immobiliser comme prévu ci-dessus, puis s'éloigner jusqu'à 5 m au moins de l'objet. Le nombre de tentatives de prise d'objet est invariablement de trois. Elles se feront, à la main ou au pied, à l'initiative de l'H.A. selon les instructions du Juge et les circonstances. C'est une question d'opportunité et de perception de la vigilance ou de la distraction du Chien. Le travail de l'H.A. n'a pas à être stéréotypé.

Il peut tout aussi bien tenter de surprendre le Chien par sa vitesse d'exécution que d'endormir sa méfiance par un comportement approprié.

La règle capitale est qu'il intervient pour prendre l'objet, non pour se faire mordre.

Toutes les ruses sont permises à condition de n'user ni de menaces, ni de provocations, avant d'être rentré dans le cercle des 5 m et de se conformer aux consignes du Jury. Le travail du Chien aura été d'autant meilleur qu'il aura mordu l'H.A. avec conviction au plus près de l'objet à garder.

Si le Chien a gardé l'objet, le Juge donnera un signal sonore pour indiquer au Conducteur qu'il doit revenir, sans courir, à la relève de son Chien. Pendant ce temps, l'H.A. devra rester immobile sur le terrain.

En fin d'exercice, le conducteur devra attendre le signal sonore du juge pour prendre l'objet puis commandera son chien au pied (ou coup de sifflet) et s'éloignera sur 3 pas minimum.

Si le chien gêne la relève de l'objet, il sera pénalisé.

Si le Chien n'a pas gardé l'objet, le Juge indiquera au Conducteur que l'exercice est terminé. On considère qu'il y a morsure si au minimum le Chien donne un coup de dent franc.

Il existe trois types de pénalités à chaque passage :

1er type : selon la distance à laquelle le Chien mord par rapport à la position du panier

2° type : selon la distance de déplacement du Chien par rapport à la position du panier, mais les pénalités sont cumulées si les raisons sont différentes. Cependant si le Chien s'éloigne plusieurs fois pendant le même passage, seule la distance la plus grande sera prise en compte.

3° type : selon la distance de déplacement du panier par l'H.A. ou par le Chien, les pénalités sont cumulées si les raisons sont différentes

La pénalité totale est égale à la somme de ces trois types de pénalités pour chacun des trois passages. (Il y a cumul des pénalités des 3 passages).

Le Chien qui détériore totalement l'objet perd la totalité des points. Le Chien qui mord ou mordille l'objet est pénalisé.

Le Conducteur qui se fait voir ou entendre de son Chien avant l'autorisation du Juge perd la totalité des points de l'exercice.

De même, le Conducteur qui donne à son Chien un commandement irrégulier, ou qui court vers l'objet à la relève du Chien, perd tous les points de l'exercice.

Le Conducteur qui sort de la cachette pour aller encourager son Chien, au moment où celui-ci se fait prendre l'objet, perd les points de l'exercice.

Le Conducteur qui ne rappelle pas son Chien au pied en fin d'exercice, et le Chien qui ne revient pas au pied, (cas du chien qui se trouve éloigné de l'objet au retour du conducteur) sont également pénalisés.

CAS DU CHIEN QUI EMPÊCHE L'HA DE SE SAISIR DE L'OBJET SANS MORDRE :

- en le tenant dans sa gueule,
- en se tenant debout au-dessus de l'objet pour le couvrir de son corps,
- en se couchant sur lui,
- en posant une (ou plusieurs) patte(s) sur ou dans l'objet.

Pour éviter toute ambiguïté, l'H.A. devra démontrer, dans ce cas, que la vigilance du Chien est factice et non réelle.

Si l'H.A. prend le panier en main plus de 5 secondes (chronométrage par le Juge) sans réaction du Chien, une pénalité sera appliquée. Après signe du Juge, l'H.A. devra obligatoirement tenter de déplacer le panier sur au moins 20cm sans réaction du chien pour considérer que le Chien ne remplit pas sa mission ou tenter un déplacement rapide (mais ne pourra cesser son action et se déplacer pour en tenter une autre).

Conventions : Le point du corps de l'H.A. pris en considération pour la notation sera celui le plus proche de l'objet. Déplacement de l'objet par l'H.A.: il ne sera considéré que les déplacements hors prise du Chien.

Le temps total imparti pour les trois passages est de 5 minutes (le temps sera décompté à partir de l'arrivée du conducteur dans la cachette) ; un passage ne peut durer plus de 2 minutes.

PÉNALISATIONS A LA GARDE D'OBJET

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire.
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Mise en place irrégulière	- 30
4	Le conducteur ne commande pas le mot garde	- 2
5	Le Conducteur se retourne en se rendant à la cachette	- 5 par faute
6	Le Conducteur se fait voir ou entendre ou sort de la cachette sans autorisation	- 30
7	Le Chien laisse déplacer le panier	- 2/m avec 1m de franchise
8	Le Chien se déplace ou se laisse entraîner	- 1/m avec 1m de franchise
9	Le Chien déplace volontairement le panier	- 1/m avec 1m de franchise
10	Le Chien détériore totalement le panier	- 30

11	Le Chien mord le panier	- 1 à - 5 selon l'importance
12	Le Chien bloque l'objet et laisse l'H.A. le prendre en main plus de 5 secondes	- 5 par passage
13	Le Chien bloque l'objet et le laisse déplacer sur plus de 20 cm sans réaction par la main de l'H.A. après les 5 secondes	- 30
14	Le Chien reste à distance du panier au moment du signal du Juge de retour du Conducteur	- 1/m
15	Le Conducteur court à la relève de son Chien	- 30
16	Le Conducteur relève son Chien sans autorisation	- 5
17	Le Chien gêne la relève du panier	- 1
18	Le Conducteur ne respecte pas le protocole de relève du panier	- 5
19	Commandement supplémentaire de mise au pied	- 2 un seul autorisé : au-delà perte des 5 points attribués au rappel
20	Le Chien n'est pas au pied dans les 5 secondes ou ne suit pas au pied sur 3 pas	- 5
23	Le Conducteur s'éloigne avant que le Chien ne soit au pied	- 5

Barème de pénalités suivant la distance de morsure pour chacun des trois passages :

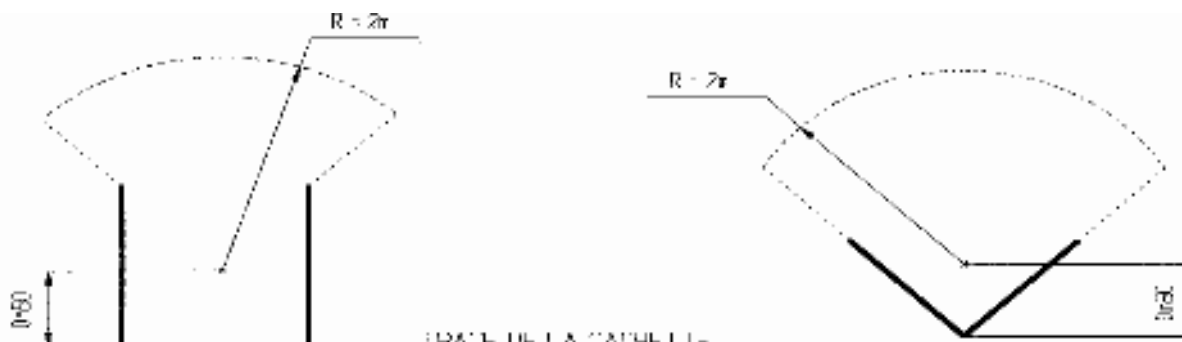
2,5 points par mètre par tranche de 50cm au-delà de 1 mètre et par défaut Exemple : le Chien mord à une distance comprise entre 3m 50 et 4m de l'objet $(3,5 - 1) \times 2,5 = 6,25$ points de pénalité.

Dimensions du Panier Réglementaire :

	Mini en cm	Maxi en cm
Hauteur totale du sol au sommet de l'anse	35	55
Hauteur du corps	20	40
Largeur du corps	30	50
Longueur du corps	40	60

EXERCICE DE LA RECHERCHE - 10 points
ET DE LA CONDUITE DE L'HOMME D'ASSISTANT - 30 points

Tracé de la cachette



RELATION DE L'EXERCICE :

Le Chien devra découvrir un malfaiteur caché sur un terrain clos et signaler sa présence par son aboiement. Il devra ensuite accompagner avec vigilance l'homme assistant et l'intercepter le plus rapidement possible lorsque celui-ci tentera de fuir.

La recherche peut être exécutée par un H.A. sur lequel le chien n'a pas encore travaillé. Le temps accordé au chien pour aboyer est le temps total pour la recherche. Les consignes données aux H.A. par les juges doivent être appliquées scrupuleusement : pas d'utilisation abusive des mains, pas de tour complet sur lui-même, pas de changements d'allure brutaux, pas de repoussé des bras ou des jambes pour fuir, interdiction d'enjamber le chien dans la conduite.

Dans le cas d'un chien placé entre les jambes dans la conduite, possibilité pour l'H.A. de se dégager (dés enjamber) du chien pour fuir, (maximum 3 fois entre chaque fuite). Les coups de genou au chien sont interdits.

Lors des tentatives de fuite, l'HA n'a pas à travailler le chien, le but de l'exercice étant de mesurer la vigilance du chien et non pas son mordant.

Le Conducteur et son Chien, accompagnés par le Commissaire, sortiront du terrain pour permettre à l'H.A. de se cacher conformément aux indications du Juge. A son appel, ils reviendront sur le terrain se mettre en place à l'endroit indiqué par le Commissaire, (le conducteur aura le choix de la direction dans laquelle il souhaite mettre son chien, mais devra lui-même se tenir dans la même direction). Le Chien sera mis obligatoirement (assis, couché ou debout) et le Conducteur devra obligatoirement se tenir derrière ou sur le côté du Chien. Au signal sonore du Juge, le Conducteur enverra son Chien à la recherche, par le commandement obligatoire « X... cherche et aboie ».

Les prescriptions de départ à la recherche sont en tous points identiques à celles du départ aux attaques. Le Conducteur peut utiliser un seul commandement supplémentaire d'envoi au départ de l'exercice et une relance en cours d'exercice mais sera pénalisé. Si le Chien sort du terrain sans qu'il y ait faute de l'organisateur, le Conducteur pourra rappeler son Chien en s'exposant à la pénalité correspondant à une relance, sans arrêt du chronomètre. Aucun de ces commandements ne pourra être accompagné de geste ni de mouvement du corps, sous peine de pénalité. Le Conducteur aura le droit de regarder le travail de recherche de son Chien mais sans l'influencer en aucune façon, ni changer de place. Pendant tout le travail du Chien, l'H.A. devra rester debout, face au chien, parfaitement immobile et silencieux dans la cachette. Si le Chien n'a pas découvert dans le temps imparti, le Juge signalera au Conducteur que l'exercice est terminé.

Le temps accordé sera rigoureusement le même pour tous et fonction de la superficie du terrain : Jusqu'à 3.000 m² = 2 mn - de 3.000 à 4.000 m² = 2 mn 30 sec. - de 4.000 à 5.000 m² = 3 mn. Au-delà de 5.000 m² = 4 mn.

Si le Chien le découvre, l'H.A. ne devra le provoquer en aucune manière.

Si le Chien, sans avoir aboyé, donne un ou des coups de dents, l'H.A. doit attendre 5 secondes avant de sortir de la cachette en tirant un coup de feu, ceci pour permettre éventuellement au Chien d'aboyer dans le laps de temps de ces 5 secondes.

Si le Chien aboie, puis donne un ou des coups de dents, ou mord et tient sa prise, l'H.A. sort aussitôt en tirant un coup de feu et l'exercice se déroulera comme indiqué plus bas avec un Chien qui a découvert normalement et aboyé sans mordre.

Si le Chien aboie, ne mord pas, mais ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 m, l'H.A. sur un signe du Juge, cherchera alors à s'enfuir et à mettre le plus de distance possible entre lui et le Chien. Il ne tirera son coup de feu que s'il est rejoint par le Chien.

Si, après avoir manifestement découvert, le Chien, sans aboyer et sans mordre abandonne sa garde au ferme à plus de 2 mètres, le Juge fera fuir l'H.A. dans les meilleures conditions et celui-ci se comportera comme à l'alinéa ci-dessus. Le Chien perd les 5 points d'aboiement en plus des mètres de fuite.

Si le Chien, ayant découvert, garde au ferme sans mordre, mais n'aboie pas, le Juge, au bout du temps imparti indiquera au Conducteur qu'il doit se rendre à l'emplacement disposé à 5m de la cachette (matérialisé au sol), sans courir. Le Chien perdra les 5 points de l'aboiement, mais l'exercice se poursuivra normalement.

Si le Chien exécute parfaitement l'exercice, c'est-à-dire découvre, aboie, ne mord pas et garde au ferme, sur autorisation du juge, le conducteur viendra se placer à l'emplacement disposé à 5m de la cachette (matérialisé au sol), l'H.A. attendra sans bouger que le Juge lui indique que le Conducteur est à 5 m. Il sortira alors et tirera un coup de feu, avant-bras levé. L'H.A. cherchera à rendre le chien visible du conducteur pour la cessation.

Le commandement de cessation sera donné par le Conducteur au signal du Juge et l'homme assistant s'immobilisera dès le début du commandement et il en sera de même pour toutes les fuites.

Il appartient au Juge d'évaluer le plus précisément possible les mètres de fuite « libre » et les mètres de fuite « Chien en prise », ces derniers n'étant pas pris en compte pour le calcul des pénalités. Le Conducteur viendra alors désarmer l'H.A. et s'éloignera aussitôt à au moins 3 m et en arrière de ce dernier ou restera sur place. En cas d'oubli, le Juge demandera au Conducteur de désarmer l'H.A. et appliquera la pénalisation prévue.

L'H.A., sur un signe du Juge, commencera le parcours convenu pour revenir vers la table du Jury, surveillé par le Chien, le Conducteur suivra le groupe obligatoirement en se tenant toujours à au moins trois mètres derrière, jamais devant ni sur le côté. Les reprises de la marche de l'H.A. se font sur indication du Juge, qui est mieux placé pour avoir une vue d'ensemble de la situation. Les tentatives de fuite sont à l'initiative de l'H.A. qui, seul, perçoit bien les réactions du

Chien dans le cours de la marche. Pour cette même raison, il va de soi que, pendant une phase statique après la cessation, dans le cas d'un Chien qui se désintéresse manifestement de lui, l'H.A. devra en profiter pour s'enfuir. La surveillance de l'H.A. pendant la conduite incombe uniquement au Chien, dont l'efficacité sera fonction de sa vigilance et de sa vitesse de réaction.

En conséquence, le Conducteur ne devra jamais gêner l'H.A. dans sa marche ou ses tentatives de fuite, ni influencer le Chien par son comportement. Le Conducteur devra s'arrêter à chaque tentative de fuite de l'H.A., puis commander la cessation après signal du Juge. Il ira ensuite se replacer à distance réglementaire en arrière de l'H.A. qui reprendra sa marche uniquement après autorisation du Juge. S'il se trouvait positionné face à l'H.A. du fait de l'action de ce dernier dans ses tentatives de fuite, le Conducteur ne serait pas pénalisé, mais devrait, aussitôt après la cessation, se remettre en place réglementairement pour permettre à l'exercice de se poursuivre.

En cas de chute de l'H.A. pendant l'une de ses fuites, le Juge arrêtera aussitôt l'action. Le Conducteur fera coucher son Chien, aidera au besoin l'H.A. à se relever, remettra son Chien en Garde au Ferme, puis ira se placer à la distance et position réglementaire. L'exercice se poursuivra jusqu'à la fin, quel que soit le moment de la chute. Les coups de dents éventuels donnés par le Chien, ni les commandements du Conducteur, pendant la remise en Garde au Ferme, ne seront pas pénalisés.

Toute attitude équivoque de la part du Conducteur serait considérée comme un commandement irrégulier et entraînerait l'annulation de l'exercice d'accompagnement.

Dans le même esprit, l'H.A. devra marcher d'un pas normal. Il ne devra en aucune façon par son comportement, provoquer le Chien à la faute. (Pas d'accélération ni de ralentissements brutaux, pas de changements de direction autres que ceux précisés dans le tracé par le Juge). Au cours de l'accompagnement, l'H.A. tentera de fuir une deuxième, troisième, puis une quatrième fois. Ces tentatives, sont laissées à l'initiative de l'H.A.. Il lui appartient de créer pour tous les Chiens d'un même Echelon, dans un Concours, approximativement les mêmes difficultés, sur les mêmes distances d'accompagnement. Chaque Chien ayant sa manière personnelle de travailler, l'H.A. devra étudier son comportement, éprouver sa vigilance et profiter de la moindre inattention pour chercher à s'enfuir. Les esquives sont évidemment permises. En outre, si le Chien abandonne l'H.A. à plus de deux mètres après les tentatives de fuite obligatoires dans le cours de l'accompagnement, le Juge signifiera à l'H.A. de s'enfuir, et le Chien sera pénalisé comme lors des autres fuites.

Pendant l'accompagnement, l'H.A. devra compter mentalement les coups de dents, afin de pouvoir les indiquer au Juge. En fin de parcours, le Juge donnera un signal sonore pour indiquer que le groupe doit s'arrêter à 10 m environ de la table du Jury. Le Conducteur donnera à son Chien le commandement de halte suivi d'un commandement de position obligatoire et de l'ordre de garder l'H.A. et il ira remettre le revolver sur la table du Jury, sans se retourner ni regarder son Chien avant de l'avoir déposé. Puis il reviendra obligatoirement se placer à au moins 3m de son chien, le juge donnera un signal sonore et le conducteur rappellera son chien : « X au pied » ou coup de sifflet.

L'exercice sera terminé au signal sonore du juge lorsque le chien sera au pied, l'H.A. devant rester immobile jusque là. Si, pendant ce temps, le Chien ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 mètres, le Juge devra faire fuir l'H.A. à nouveau, le Chien ne remplissant pas sa mission jusqu'au bout. Les mètres de fuite et d'éloignement seront pénalisés, au même titre que pendant l'accompagnement.

Si, malgré les précautions prises par les organisateurs, le Chien, au lieu de découvrir l'H.A. dissimulé dans sa cachette à l'intérieur du Ring, signalait la présence du deuxième H.A. dans son local à l'extérieur du Ring, ce dernier devrait participer à l'exercice à la place de son collègue. Il se conformera pour ce faire aux directives du juge.

PÉNALISATIONS CONCERNANT LA RECHERCHE ET LA CONDUITE

DECOUVERTE ET ABOIEMENT 10 POINTS. CONDUITE 30 POINTS

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire
2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Mise en place irrégulière	- 40
6	Le Chien se déplace au départ : jusqu'à 5m Au-delà de 5m	- 1/m - 40

7	Le Conducteur est en contact avec le Chien au départ	- 40
8	Commandement d'envoi à la recherche irrégulier	- 40
9	Geste bref d'envoi au départ	- 5
10	Départ du Chien avant autorisation du Juge.	- 40
11	Départ du Chien après autorisation du Juge et avant commandement	- 10
12	Départ du Chien après autorisation du Juge et sans commandement	- 40
13	Commandement supplémentaire d'envoi à la recherche AU DEPART	- 5 (un seul autorisé)
14	Chien ne part pas, malgré ce commandement supplémentaire	- 40
15	Commandement supplémentaire d'envoi à la recherche en cours d'exercice (relance)	- 5 (un seul autorisé)
16	Le Conducteur influence son Chien pendant la recherche, ou donne un commandement irrégulier	- 40
17	Le Chien ne découvre pas dans le temps accordé	- 40
18	Le Chien découvre, aboie et mord	- 2,5
19	Le Chien découvre, mord et aboie	- 5
20	Le Chien découvre, n'aboie pas et mord	- 7,5
21	Le Chien découvre, ne mord pas, mais n'aboie pas	- 5
22	Le Chien découvre aboie, ne garde pas au ferme dans un rayon de 2m	- 1/m de fuite de l'H.A.
23	Le Chien découvre n'aboie pas, ne mord pas et ne garde pas au ferme dans un rayon de 2m	- 5 (n'aboie pas) et - 1/m de fuite de l'H.A.
24	Le Conducteur court en se rendant à la cachette	- 10
25	Le Conducteur ne se place pas à l'emplacement matérialisé à 5 m de la cachette	- 5
26	Le Chien reste en litige devant l'H.A. ou a peur des coups de feu	- 10
27	Le Conducteur oublie de désarmer	- 2
28	Le Chien laisse fuir l'H.A.	- 1/m de fuite de l'H.A.
29	Coup de dent supplémentaire ou reprise de mordant	- 2 par faute ou par seconde
30	Le Chien tarde à lâcher	- 2 par seconde
31	Le Conducteur n'est pas derrière l'H.A. ou à au moins 3m pendant la marche	- 30
32	Le Conducteur ne s'immobilise pas au départ des fuites (tolérance 1 pas)	- 2 par faute
33	Le Conducteur commande la cessation avant signal du Juge	- 5 par faute
34	Commandement de cessation Chien non en prise	- 2 par faute
35	Commandement supplémentaire de cessation	-2 au 1 ^{er} , - 3 au 2 ^{ème} et - 5 aux suivants (par fuite)
36	Le Conducteur ne commande pas à son Chien de garder au Ferme ou la position obligatoire en fin d'exercice	- 2
37	Le Chien ne prend pas la position commandée	- 1

38	Le Conducteur se retourne en allant déposer le revolver à la table du Jury ou ne va pas le déposer de lui-même	- 5
39	Commandement supplémentaire de rappel au pied	- 2 un seul autorisé : au-delà perte des 5 points attribués au rappel
40	Le conducteur ne respecte pas le protocole de fin d'exercice	- 5
41	Le Chien n'est pas au pied dans les 5 secondes	- 5
42	Retour anticipé après autorisation du juge, avant commandement de rappel	- 2
43	Le Conducteur ne commande pas son chien au pied en fin d'exercice	- 5
44	Conducteur s'éloigne avant le signal sonore de fin d'exercice	- 5
45	Le Chien n'est pas au pied dans les 5 secondes	- 5

DEFENSE DU CONDUCTEUR 30 points

RELATION DE L'EXERCICE:

Pendant que l'homme assistant se met en place, le Conducteur et son Chien, sur indication du commissaire, se mettront en place au point de départ selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal du juge, le Conducteur commandera à son Chien : «X... au pied» et partira dans la direction indiquée par le commissaire. L'homme assistant se dirigera vers le groupe sans provocation d'aucune sorte, en se conformant aux instructions données par le juge. Le Chien doit rester au pied et le Conducteur ne devra lui donner aucun commandement après le départ. Le Conducteur et l'homme assistant marcheront d'un pas égal et naturel.

L'homme assistant abordera le Conducteur et engagera la conversation avec lui lorsqu'il sera dans un rayon de 3 m maxi. Le conducteur doit s'immobiliser dès la conversation avec l'H.A. (tolérance 1 pas) mais pas avant (sinon : pénalité de 5 points à l'allure générale). La conversation durera une dizaine de secondes et sera interrompue par un signe du juge.

L'homme assistant s'éloignera de 5 pas en continuant sa trajectoire sans gêner la marche du Conducteur qui poursuivra immédiatement son chemin dans la direction initiale, sans modifier son allure, ni changer son comportement, sans parler au Chien qui devra l'accompagner. L'homme assistant rejoindra le Conducteur sans courir ni le menacer ni le dépasser. Dès qu'il sera à 1 m il l'agressera franchement par derrière et à une ou deux mains (selon l'épreuve ou l'échelon) comme s'il portait un coup. L'agression doit être faite à deux mains, échelons 1 et 2 (brevet une main, l'autre avant bras levé pour tirer le coup de feu). En échelon 3 : L'agression doit être franche et peut être faite à une main, obligatoirement dans le dos du concurrent. Dans tous les cas elle doit être parfaitement audible. L'H.A. ne devra pas fuir après l'agression, mais il pourra, par la ruse ou par sa rapidité, éviter alors de se faire mordre. Une esquive ou deux pas de recul maximum sont autorisés après l'agression afin de mettre en place une opposition. De même il ne pourra rester statique dès lors qu'il sera mordu.

L'homme assistant ne devra ni saisir ni ceinturer le Conducteur. Le Chien devra mordre l'homme assistant spontanément.

Dès l'agression, le Conducteur devra s'écarter à plus de 3 mètres de l'action. Il ne pourra pas encourager son Chien (sauf au Brevet mais qu'à partir du moment où le Chien a mordu). 10 secondes après l'agression, au signal du juge, le Conducteur devra s'immobiliser et commander aussitôt la cessation: «X halte». Dès ce commandement, l'H.A. s'immobilisera, le Chien devra lâcher sa prise et garder au ferme dans un rayon de 2 m pendant 5 secondes.

Au signal du juge, le Conducteur rappellera son Chien au pied: «X... au pied».

L'exercice sera terminé au signal sonore du juge dès l'immobilisation du Chien au pied du Conducteur.

PENALISATIONS A LA DEFENSE DU CONDUCTEUR:

1	Commandements supplémentaires de mises en place (4 commandements supplémentaires MAXI autorisés (au-delà exercice terminé) , (pénalisés sur les points de l'exercice).	- 0,5 par commandement supplémentaire.
---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

2	Chien pas en place au bout de 30 secondes (même à moins de 4 commandements supplémentaires)	Exercice terminé
3	Le Conducteur ne commande pas la position initiale	- 2
4	Le Chien ne prend pas la position initiale commandée	- 1
5	Chien se déplace de plus d'un mètre	- 1
6	Mise en place irrégulière	-30
7	Le Conducteur est en contact avec le Chien au départ	-30
8	Commandement irrégulier	-30
9	Chien s'éloigne de son Conducteur pendant le trajet aboutissant à la rencontre ou la conversation	-30 si éloignement > à 5 mètres -2 par mètre si éloignement < 5 mètres
10	Coup de dent ou mord avant la conversation	-30
11	Commandement avant la fin de la conversation ou comportement non naturel du Conducteur	-15
12	Coup de dent ou mord pendant la conversation	-15
13	Commandement entre la conversation et l'agression	-10
14	Chien s'écarte et revient de lui-même après conversation	-0,5/m
15	Chien va au devant de l'HA et l'accompagne sans mordre après conversation	- 1/m (maximum – 5)
16	Chien mord après conversation	-10 HA s'éloignant quelle que soit la distance -2 par mètre H.A. revenant
17	Comportement ou démarche non naturels du Conducteur avant ou après conversation	-5
18	Conducteur encourage la prise du Chien	-30 sauf Brevet où l'encouragement dès que le Chien est en prise est autorisé
19	Le Chien ne défend pas son Conducteur ou ne réussit pas à mordre l'H.A. dans les 10 secondes	-30
20	Chien réussit à mordre avant la 10 ^{ème} seconde	-2 par seconde de non prise
21	Le Chien décroche après avoir mordu (qu'il reprenne ou non)	-2 par seconde de non prise
22	Conducteur à moins de 3 mètres durant la défense ou au moment de la cessation	-5
23	Conducteur ne s'immobilise pas au signal d'autorisation de cessation du juge	-5
24	Coup de dent après cessation	-2
25	Commandement de cessation anticipé	-5
26	Tarde à lâcher	-2 par seconde
27	Commandement supplémentaire de cessation	-2 au premier -3 au deuxième -5 aux autres
28	Chien non en prise au commandement de cessation	-2
29	Le Conducteur ne commande pas son Chien au pied en fin d'exercice	-5
30	Commandement de rappel supplémentaire	- 2 un seul autorisé : au-delà perte des 5 points attribués au rappel
31	Pas de garde au ferme pendant 5 secondes à la cessation	-5

32	Pas de retour au pied dans les 5 secondes	-5
33	Conducteur s'éloigne avant le signal de fin d'exercice	-5
34	Retour anticipé après autorisation du juge avant commandement de rappel	-2

BAREME DE L'ALLURE GENERALE

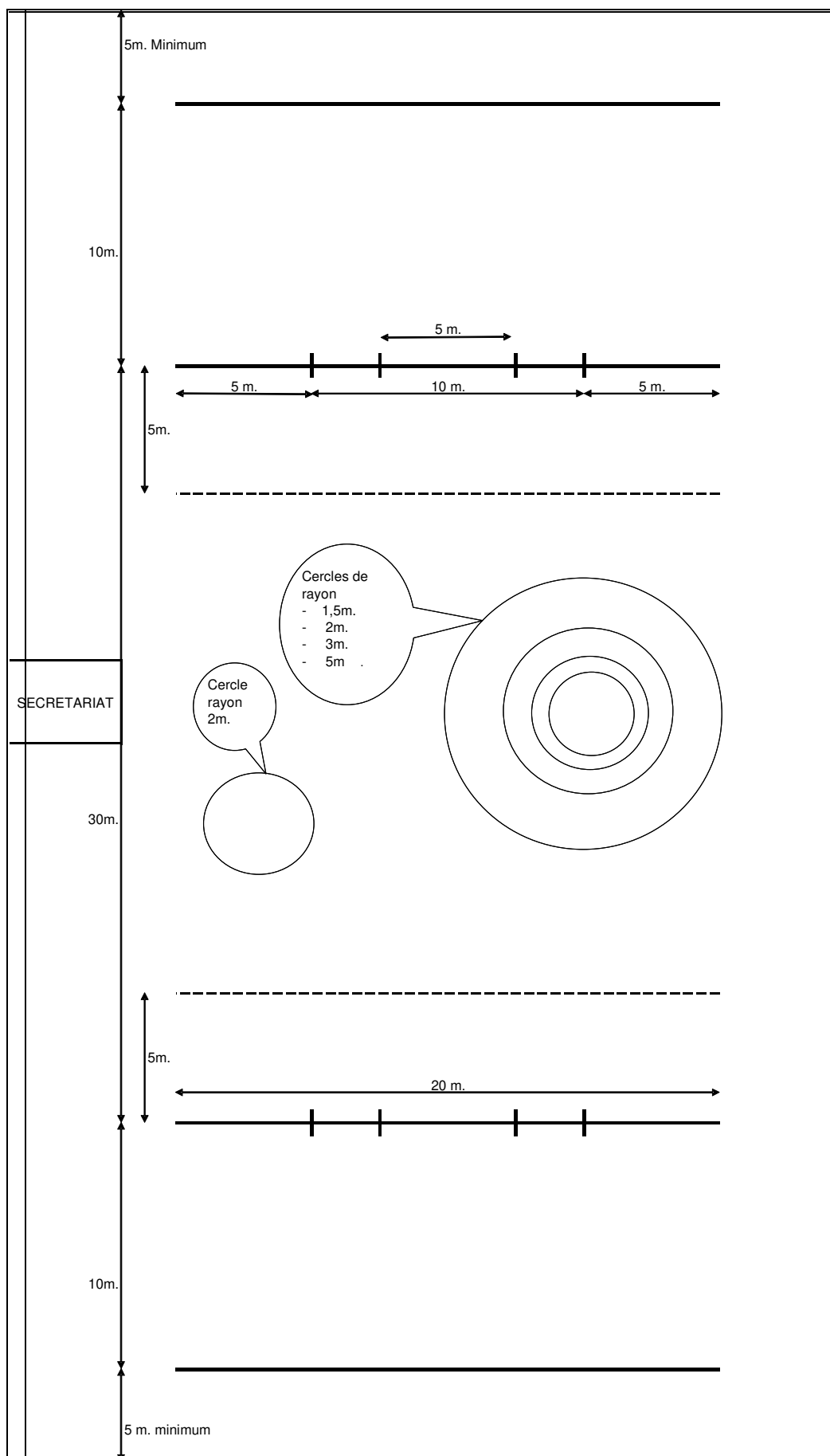
BREVET		ECHELON 1		ECHELON 2	
Points obtenus	Allure Générale	Points obtenus	Allure Générale	Points obtenus	Allure Générale
22	1	68	0.00	132	0
23	1.10	69	0.10	133	0.20
24	1.20	70	0.20	134	0.40
25	1.30	71	0.30	135	0.60
26	1.40	72	0.40	136	0.80
27	1.50	73	0.50	137	1
28	1.60	74	0.60	142	2
29	1.70	75	0.70	147	3
30	1.80	76	0.80	152	4
31	1.90	77	0.90	157	5
32	2.00	78	1.00	162	6
42	3.00	88	2.00	167	7
52	4.00	98	3.00	172	8
62	5.00	108	4.00	177	9
72	6.00	118	5.00	182	10
82	7.00	128	6.00	187	11
92	8.00	138	7.00	192	12
		148	8.00	197	13
		158	9.00	202	14
		168	10.00	207	15
		178	11.00	212	16
		188	12.00	217	17
				222	18
				227	19
				232	20
				237	21
				242	22
				247	23
				252	24
				257	25
				262	26
				267	27
				272	28

ECHELON 3

L'allure Générale de l'échelon III est calculée au pourcentage des points obtenus, soit 10% du total. Toutefois, dans tous les échelons ainsi qu'au Brevet il appartient au Juge éventuellement de moduler, l'attribution des points d'Allure Générale, en fonction des circonstances, tout ou partie des 10% des points obtenus dans un exercice donné.

En outre, en cas d'incorrection d'un concurrent, le Juge peut intervenir en disposant des points de l'Allure Générale selon les modalités prévues au Chapitre << Présentation >>.

Exemple de traçage de terrain pour un concours Ring



LES ÉPREUVES RING

RING I

Pour pouvoir participer à un concours en échelon 1
Le chien doit avoir obtenu son Brevet de chien de défense

LES EPREUVES:

- Saut de la haie OU longueur OU palissade
- Suite en laisse
- Suite chien muselé
- Absence du maitre 1 minute
- Refus d'appats lancés (4)
- Positions
- Rapport d'objet lancé
- Attaque de face
- Défense du maitre
- Attaque au revolver avec garde au ferme
- Attaque fuyante

RING II

Pour pouvoir participer à un concours en échelon 2
Le chien doit avoir obtenu 2 fois 160 points ou plus (sur 200) en echelon 1 sous 2 juges différents

LES EPREUVES:

- Saut de la haie **0m90 à 1m10**
- Saut en longueur **3m00 à 3m50**
- Saut de la palissade **1m70 à 1m80**
- Suite en laisse
- Suite chien muselé
- Absence du maitre 1 minute
- Refus d'appats lancés (4) + Appâts au sol
- Positions
- Rapport d'objet lancé
- Rapport d'objet au vu
- Attaque de face
- Défense du maitre
- Attaque au revolver avec garde au ferme
- Attaque fuyante
- Recherche et accompagnement de l'homme d'attaque

RING III

Pour pouvoir participer à un concours en échelon 3
Le chien doit avoir obtenu 2 fois 240 points ou plus (sur 300) en echelon 2 sous 2 juges différents

LES EPREUVES:

- Saut de la haie **0m90 à 1m20**
- Saut en longueur **3m à 4m50**
- Saut de la palissade **1m70 à 2m30**
- Suite en laisse
- Suite chien muselé
- Absence du maitre 1 minute
- Refus d'appâts lancés (4) + Appâts au sol
- Positions
- En avant
- Rapport d'objet lancé
- Rapport d'objet au vu
- Rapport d'objet à l'insu
- Attaque de face
- Défense du maitre
- Attaque au revolver avec garde au ferme
- Attaque fuyante
- Recherche et accompagnement de l'homme d'attaque
- Attaque arrêtée de face
- Garde d'objet

LES ÉPREUVES RING

SUITES AU PIED, EN LAISSE ET SANS LAISSE

Un seul commandement au départ sur signal du Juge : « **X... au pied** ».

Dépasse, traîne ou s'écarte lors des suites au pied :

La position de base étant l'encolure à la hauteur de la jambe du Conducteur coté chien est considéré comme :

Dépasse : la pointe du coude du Chien passe devant la jambe du Conducteur.

Traîne : l'arrière du crâne du Chien passe en arrière de la jambe du Conducteur.

S'écarte : le Chien laisse un espace de plus de 20 cm entre lui et son Conducteur.

Le parcours, d'une longueur comprise entre 35 et 70 mètres, comportera 2 arrêts et deux angles (pas de demi-tour), hormis l'arrêt final.

Protocole de départ : le commissaire expliquera le parcours à plus de 3 mètres du point de départ, le Conducteur y amènera son Chien et le placera dans la position de son choix selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices. Il se verra remettre son accessoire pour la suite correspondante (laisse ou muselière). En cas de commandement (facultatif) de fixation, celui-ci devra être donné avant que le commissaire ne remette le matériel de l'exercice concerné sous peine d'annulation de celui-ci.

CHIEN EN LAISSE: 4 points

Le Chien sera mis en laisse à l'emplacement de départ, laisse d'une longueur de 0,80 m à 1 m et collier non strangulant. Au signal donné par le Juge, le Conducteur se mettra en marche d'un pas de promenade régulier et naturel, après avoir commandé à son Chien : « X.. au pied », le seul commandement obligatoire autorisé.

Le Chien suivra son Conducteur au pied, sur un itinéraire indiqué par le Juge ou le Commissaire et comportant uniquement deux changements de direction (angle droit, aigu, ou obtu) un à droite, l'autre à gauche. La laisse sera tenue (ou passée par la boucle) dans la main du côté du Chien. Elle ne devra jamais reposer sur le dos du Chien. Son extrémité ne devra pas dépasser de la main du Conducteur. La laisse devra pendre librement entre le Chien et le Conducteur. Le mouvement des bras sera souple et naturel.

Si par hasard, pendant le parcours, la laisse changeait accidentellement de côté ou passait sur le dos du Chien, il n'y aurait pas de pénalité.

Le Conducteur s'arrêtera à chaque signal sonore du Juge : (après 3 pas maximum) pieds au même niveau, sans claquer des talons, ni traîner les pieds, et repartira dès le signal sonore suivant.

Le Chien devra s'arrêter de lui-même, sans commandement ni intervention et sans que son épaule ne dépasse jamais la jambe du côté de son Conducteur. Il repartira avec lui sans qu'aucun ordre ne lui soit donné. Il suivra au pied, à droite ou à gauche, pendant toute la durée de l'exercice, sans changer de côté, ni s'écarter, ni se laisser distancer, sans dépasser le Conducteur, et sans que la laisse soit tendue ni par le Chien ni par le Conducteur.

Le Commissaire, pendant le trajet, se placera à 5 m. du groupe, de telle sorte qu'il ne puisse « gêner » ou « inquiéter » le Chien, mais puisse éventuellement surprendre un geste ou un commandement interdits de la part du Conducteur. Il devra éviter de faire écran entre le Chien et le Juge.

L'itinéraire indiqué, délimité par des balises de différentes couleurs ou des numéros devra être strictement observé. Les changements de direction seront exécutés naturellement, que ce soit sur un angle droit, aigu ou obtus, selon le tracé du parcours et en contournant les fanions ou cônes tel qu'indiqué par le commissaire.

CHIEN SANS LAISSE ET MUSELÉ : 8 points

La muselière réglementaire est une muselière qui dans tous les cas empêche la morsure (bout fermé).

La suite sans laisse Chien muselé, sera accomplie de la même manière que l'exercice en laisse ; le Conducteur, le Chien, le Commissaire et le Juge procédant pareillement.

Bien que libéré de sa laisse et de son collier, le Chien suivra, s'arrêtera, repartira, au pied de son Conducteur, comme s'il était en laisse, et sans s'occuper de sa muselière, ni chercher à s'en débarrasser, ni la frotter contre la jambe de son Conducteur. Le mouvement des bras de ce dernier devra être souple et naturel comme pour la suite en laisse. Un seul

LES ÉPREUVES RING

commandement obligatoire est autorisé au départ de l'exercice : « X.. au pied ». Aucun ordre supplémentaire ne pourra être donné au Chien en cours de route, ni de la voix ni du geste.

ABSENCE DU CONDUCTEUR – 1 minute - 10 points

Mise en place : un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) « **X... Assis** », « **X... Couché** » ou « **X... Terre** » suivi d'un seul commandement facultatif de fixation : **Reste** ou **Pas bouger**

Relève : Au signal du Juge un seul commandement de reprise au pied : « **X.. au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Couché (Brevet et Echelon 1)

Position.

Assis ou couché (Echelon 2 et 3)

A l'endroit désigné par le Commissaire, le Conducteur fera mettre son Chien dans la position demandée (par tirage au sort pour les Echelons II et III). Il utilisera pour cela un commandement obligatoire, qui ne devra être accompagné d'aucun geste. Les seuls commandements autorisés sont, suivant le tirage au sort : « X.. Assis » ou « X.. Couché » suivi d'un commandement facultatif de fixation.

Une fois le Chien en place, le Conducteur, sans se retourner, suivra le Commissaire jusqu'à la cachette indiquée, d'où il pourra observer son Chien, sans se faire voir ni entendre, à travers une fente ou un trou ménagés à cet effet. Pendant la minute d'absence du Conducteur, le Chien conservera la position prescrite, sans se déplacer, ni modifier sa position. Cette minute est chronométrée à partir de l'instant où le Conducteur est entré dans la cachette.

Les 60 secondes écoulées, le Juge donnera un signal sonore et le Conducteur reviendra se placer près de son Chien sans courir ni parler, ni faire aucun geste.

Le Chien ne devra ni changer de position, ni se déplacer pendant le retour de son Conducteur. Celui-ci attendra le signal sonore du Juge avant d'emmener son Chien en lui commandant « X... au pied » (ou coup de sifflet), il devra s'éloigner dans la direction où se trouve le chien sur 3 pas minimum.

EXERCICE DE REFUS D'APPÂTS Lancés 10, au sol 10 points

Aucun commandement ne sera autorisé pour ce qui est des appâts disséminés sur le sol.

Exercices des appâts lancés :

Mise en place Un seul commandement « **X... Couché** » ou « **X... Terre** », suivi d'un commandement facultatif de fixation : **reste** ou **pas bouger**.

Relève : Au signal du Juge un seul commandement de reprise au pied : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

A - APPATS AU SOL : (pour les Echelons II et III).

Sur indication du Juge, six appâts variés seront disséminés sur le terrain obligatoirement à même le sol. Ils seront d'un volume suffisant pour être visibles mais leur grosseur sera au maximum de la taille du poing et ne devront pas constituer une attraction visuelle. Ils devront être placés en dehors de l'aire d'élan et des zones de réception des sauts (voir croquis) et à plus d'un mètre du départ de n'importe quel autre exercice, y compris le point choisi pour la présentation. Pendant toute la durée du Concours, le Chien évoluera sans manger, ni lécher, ni ramasser un seul appât.

Avant le passage de chaque Chien, le Juge veillera à ce que les appâts éventuellement mangés ou souillés par le Chien précédent soient remplacés.

B - APPÂTS LANCÉS : (pour les trois Echelons).

Le Conducteur fera coucher son Chien à l'endroit désigné par le Juge, dans le sens de la cachette (voir règle de mise en place). Puis, sans se retourner, il suivra le Commissaire jusqu'à la cachette désignée par le Juge.

Dans la cachette, le Conducteur aura la possibilité de voir le comportement de son Chien à travers une fente ou un trou ménagés dans la paroi. Une fois le Conducteur caché, 4 appâts variés, moins gros que les appâts au sol, seront lancés (**et non projetés**) l'un après l'autre au Chien par un homme d'agrès, d'une distance de 3 m. Le Chien refusera ces appâts sans se déplacer.

Si le Chien se déplaçait, le lanceur s'en approcherait de nouveau à 3 m avant de lui jeter un nouvel appât. Cependant, il attendra pour ce faire que le Chien se soit immobilisé. Il agira de même à chaque déplacement éventuel du Chien.

LES ÉPREUVES RING

Il évitera de lancer un appât lorsqu'il verra que le Chien est occupé à renifler un des appâts précédents, et il attendra que le Chien ait relevé la tête.

Si l'un des appâts tombait accidentellement dans la gueule du Chien, et que celui-ci le rejette aussitôt, il n'y aurait pas de pénalisation.

En aucun cas, le lancer des appâts ne doit être violent sur le chien, le but de l'exercice étant uniquement de vérifier l'obéissance du chien et non sa résistance à des projectiles.

Lorsque les quatre appâts auront été lancés, le Conducteur, au signal du Juge, reviendra à son Chien, sans parler ni faire de geste. Le Chien devra rester à sa place jusqu'à ce qu'un nouveau signal sonore du Juge autorise le Conducteur à s'éloigner en commandant à son Chien « X... au pied » (ou coup de sifflet). **Il devra le faire dans la direction où se trouve le chien, sur trois pas minimum.**

Pour le Brevet il ne sera lancé qu'un seul appât.

DEFENSE DU CONDUCTEUR 30 points

Départ : un seul commandement au signal du Juge: « **X... au pied** ».

Cessation : un seul commandement : « **X... halte** ».

Rappel : un seul commandement « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

RELATION DE L'EXERCICE:

Pendant que l'homme assistant se met en place, le Conducteur et son Chien, sur indication du commissaire, se mettront en place au point de départ selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal du juge, le Conducteur commandera à son Chien : «X... au pied» et partira dans la direction indiquée par le commissaire. L'homme assistant se dirigera vers le groupe sans provocation d'aucune sorte, en se conformant aux instructions données par le juge. Le Chien doit rester au pied et le Conducteur ne devra lui donner aucun commandement après le départ. Le Conducteur et l'homme assistant marcheront d'un pas égal et naturel.

L'homme assistant abordera le Conducteur et engagera la conversation avec lui lorsqu'il sera dans un rayon de 3 m maxi. Le conducteur doit s'immobiliser dès la conversation avec l'H.A. (tolérance 1 pas) mais pas avant (sinon : pénalité de 5 points à l'allure générale). La conversation durera une dizaine de secondes et sera interrompue par un signe du juge.

L'homme assistant s'éloignera de 5 pas en continuant sa trajectoire sans gêner la marche du Conducteur qui poursuivra immédiatement son chemin dans la direction initiale, sans modifier son allure, ni changer son comportement, sans parler au Chien qui devra l'accompagner. L'homme assistant rejoindra le Conducteur sans courir ni le menacer ni le dépasser. Dès qu'il sera à 1 m il l'agressera franchement par derrière et à une ou deux mains (selon l'épreuve ou l'échelon) comme s'il portait un coup. L'agression doit être faite à deux mains, échelons 1 et 2 (brevet une main, l'autre avant bras levé pour tirer le coup de feu). En échelon 3 : L'agression doit être franche et peut être faite à une main, obligatoirement dans le dos du concurrent. Dans tous les cas elle doit être parfaitement audible. L'H.A. ne devra pas fuir après l'agression, mais il pourra, par la ruse ou par sa rapidité, éviter alors de se faire mordre Une esquivé ou deux pas de recul maximum sont autorisés après l'agression afin de mettre en place une opposition. De même il ne pourra rester statique dès lors qu'il sera mordu.

L'homme assistant ne devra ni saisir ni ceinturer le Conducteur. Le Chien devra mordre l'homme assistant spontanément. Dès l'agression, le Conducteur devra s'écarter à plus de 3 mètres de l'action. Il ne pourra pas encourager son Chien (sauf au Brevet mais qu'à partir du moment où le Chien a mordu). 10 secondes après l'agression, au signal du juge, le Conducteur devra s'immobiliser et commander aussitôt la cessation: «X halte». Dès ce commandement, l'H.A. s'immobilisera, le Chien devra lâcher sa prise et garder au ferme dans un rayon de 2 m pendant 5 secondes.

Au signal du juge, le Conducteur rappellera son Chien au pied: «X... au pied».

L'exercice sera terminé au signal sonore du juge dès l'immobilisation du Chien au pied du Conducteur.

ATTAQUE MORDANTE DE FACE AU BÂTON - 30 points

Envoi : Un seul commandement: « **X... attaque** ».

Rappel : Un seul commandement: « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**), ou si le Chien a décroché, « **X... au pied** » ou « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

LES ÉPREUVES RING

Sur indication du Commissaire, le Conducteur mettra obligatoirement son Chien assis, couché ou debout, juste derrière la ligne de départ, dans la direction de l'Homme assistant.

Le Conducteur devra obligatoirement se tenir derrière ou sur le côté, mais jamais au-delà de la hauteur de l'épaule du Chien. Il ne devra être en contact avec son Chien en aucune manière.

Une fois le Conducteur et son Chien à leurs places respectives, et prêts pour l'exercice, le Commissaire avertira le Juge.

Sur un signe du Juge, l'Homme assistant s'enfuira dans l'axe du terrain puis se retournera au signal sonore du Juge autorisant le départ du Chien.

Si, pour une raison quelconque, l'H.A. tombait avant d'être rejoint par le Chien, le Juge arrêterait aussitôt l'action, le Conducteur rappellerait son Chien immédiatement et l'attaque serait à recommencer. Le Chien devra, sans s'être déplacé, partir à l'attaque au commandement de son Conducteur. Tout départ avant l'autorisation du Juge entraînera l'annulation de l'exercice.

Tout départ avant le commandement du Conducteur, mais après autorisation du Juge, devra tout de même être commandé sous peine d'annulation de l'exercice.

Si le Chien n'obéit pas au 1er commandement d'envoi à l'attaque, le Conducteur dispose d'un second commandement, sujet à pénalisation. Si le Chien n'obéit pas à ce 2e commandement, l'exercice sera annulé.

Aucun des commandements d'envoi à l'attaque ne pourra être accompagné de mouvement du corps, sous peine d'annulation de l'exercice.

L'HA s'étant retourné au signal sonore du Juge, fera face au Chien en préparant son barrage. Son attitude devra être menaçante et tenir compte du comportement du Chien, il ne devra jamais rester statique.

L'Homme Assistant devra toujours respecter les consignes imposées par le Juge lors du passage du Chien en blanc.

Si le Chien, après le commandement d'attaque, « partait à l'aventure », pour une raison quelconque, il aurait 20 secondes pour rejoindre l'H.A. Passé ce délai, l'exercice serait annulé.

Si le Chien, arrivant pour mordre, ne montre aucune hésitation, l'H.A. pourra, selon son système de défense :

- soit ouvrir son barrage au dernier moment, pour éviter de blesser l'animal, tout en offrant au Chien le moins de prise possible (l'H.A. ne doit en aucun cas toucher avec ses mains ou son bâton un Chien qui ne serait pas en prise).
- soit esquiver sur trois pas maximum, en faisant face et en maintenant son barrage, afin d'éviter un contact trop brutal, et de créer au Chien une difficulté supplémentaire en lui imposant de franchir un nouveau barrage.
- soit interposer son bras pour gêner la prise du Chien sans pour autant le repousser (sauf après esquive en échelon 3).

Dans tous les cas l'H.A. doit amortir l'impact d'entrée.

Si le Chien, ralentit ou se montre hésitant, l'H.A. pourra :

- soit charger le Chien, à condition que la charge ne soit pas brutale, et ne se transforme pas en course poursuite.
- soit, par son attitude menaçante, maintenir le Chien à distance.

Si le Chien décroche au cours de l'Attaque, l'H.A. pourra :

- soit le charger, trois pas maximum.
- soit reprendre son barrage.
- soit le maintenir à distance par une attitude menaçante, il devra quelque soit son attitude rester provocant pour bien montrer au Chien que l'exercice n'est pas terminé.

Dès que le Chien a fait sa prise, l'H.A. le travaille au bâton en le secouant sans brutalité. Les coups ne devront être violents qu'en apparence, et ne devront toucher le chien que sur le dos. Il s'agit d'impressionner le chien et non de lui faire du mal. La violence apparente des coups doit être proportionnelle à l'Echelon dans lequel le chien concourt.

Le travail en force est proscrit. Par contre l'H.A. peut employer toutes les ruses et tous les gestes de nature, selon lui, à influencer tel ou tel Chien, et cela dans l'esprit du Règlement. L'H.A. devra toujours avoir un comportement loyal et sportif envers le Chien.

Le Juge déclenchera son chronomètre dès que le chien est en mesure de faire sa prise malgré la défense qui lui est opposée. Si, à «l'entrée», le chien se fait esquiver, le Juge attendra pour déclencher son chronomètre que le chien soit revenu à distance de prise.

Le chien maintiendra sa prise pendant toute la durée de l'attaque.

Si le chien décroche ou hésite à mordre, le Juge déduira du temps de mordant le nombre de secondes où il n'est pas en prise pour calculer les points de l'exercice.

Toutefois, ne serait pas pénalisé le chien qui lâcherait sa prise suite à une maladresse de l'homme assistant.

Pendant les 15 secondes de l'attaque, le Conducteur ne pourra donner aucun commandement.

Si l'H.A. tombe, le Chien étant en prise, il doit s'immobiliser afin de permettre au Juge d'intervenir. Par convention on estime que l'H.A. est tombé lorsque :

- Il a les 2 genoux et une main à terre
- Il se trouve sur le dos, à plat ventre ou sur le côté.

En cas de chute de l'H.A. le Juge, d'un signal sonore, arrêtera impérativement et immédiatement l'attaque. Dès ce signal sonore, le Conducteur devra, par tous les moyens, (commandements, déplacements) récupérer son Chien. Aucune pénalité ne pourra être infligée au Conducteur ou au Chien dès le moment, où le Juge aura arrêté l'exercice.

LES ÉPREUVES RING

Dans ce cas, les points de l'attaque seront attribués en tenant compte des seules fautes éventuelles antérieures à la chute, et du comportement du Chien aux autres exercices de mordant.

Au cours de l'attaque, si la configuration du terrain (arbre, cachette, obstacle) ne permet pas au Conducteur de voir son Chien, il pourra se déplacer le long de la ligne de départ de son propre gré. Mais il ne pourra plus bouger après le signal sonore autorisant le rappel.

Au signal sonore du Juge indiquant la fin de l'attaque, le Conducteur rappellera immédiatement son Chien par un commandement conforme aux prescriptions du Règlement.

Au commandement de rappel, l'H.A. s'immobilisera le plus parfaitement possible. Le Chien lâchera prise aussitôt et devra revenir au pied de son Conducteur dans les 30 secondes qui suivent le 1er rappel. Pendant le retour du Chien, l'H.A. devra rester immobile. Dès que le Chien sera de retour au pied du Conducteur et immobile, le Juge signalera la fin de l'exercice.

A la cessation, le Chien ayant décroché, l'H.A. devra reprendre son travail si le Chien l'attaque de nouveau, ou si, après avoir amorcé son retour vers le Conducteur de plus de 3 mètres, le Chien revient vers l'H.A. Celui-ci dans ce cas, reprendra son action dès que le Chien sera à trois mètres. Si le Chien s'éloigne de moins de trois mètres et revient vers l'H.A., ce dernier, avant de reprendre sa défense, devra attendre d'être sûr des intentions du Chien avant de reprendre son travail. Si, au rappel, le Chien décroche mais garde au ferme ou ne revient pas vers son Conducteur, l'H.A. restera immobile sans menacer ni provoquer le Chien.

Si le Chien ne lâche pas sa prise, le Conducteur pourra à nouveau appeler son Chien.

Si, au bout de 5 secondes suivant chaque commandement de rappel, le Chien n'a pas lâché prise, l'H.A. reprend son travail. Mais si le Conducteur rappelle son Chien avant la fin des 5 secondes, l'H.A. devra rester immobile pendant 5 nouvelles secondes.

Le Juge devra arrêter l'exercice dès que les pénalisations dépasseront les 30 points ou si le Chien n'est pas revenu au pied dans les 30 secondes qui suivent le premier commandement de rappel.

Si, au lieu de revenir au pied, le Chien traîne en route ou garde au ferme, le Conducteur pourra utiliser des commandements de rappel supplémentaires soumis à pénalisations, avant que les 30 secondes réglementaires ne soient écoulées.

Le Chien qui au retour, s'arrête pour lever la patte sera pénalisé à l'Allure Générale et ne bénéficiera d'aucun délai de temps supplémentaire pour revenir au pied du Conducteur.

Brevet :

Le Conducteur aura la possibilité de commander à son Chien :

- Soit un rappel au pied
- Soit de garder au ferme

Il devra préciser son choix au Juge lors de la présentation.

EXERCICES DE SAUT

a) pour l'ensemble des trois sauts :

Mise en place : un seul commandement « X... Assis », « X... Debout », « X... Couché » ou « X... Terre », suivi d'un seul commandement facultatif de fixation **Reste** ou **Pas bouger**

Saut : un seul commandement précédé du Nom du Chien « X... aller » « X hop » ou « X...saute »

b) pour la haie et la palissade seulement :

Lorsque le Chien a franchi l'obstacle, un seul commandement facultatif autorisé, au choix **reste** ou **pas bouger** (à l'exclusion de tout autre).

Au signal donné par le Juge, un seul commandement de saut de retour

« X... aller » « X... hop » ou « X... saute » possibilité d'un commandement de mise en place de la voix (non pénalisé) après signal sonore du juge autorisant le commandement de retour : « en arrière », « place », « recule », « assis », « debout », « couché », « terre », non pénalisable si non exécuté.

c) en cas de raté au retour de la palissade, ou refus au retour de la palissade ou la haie : le Conducteur a la possibilité de bloquer son Chien immédiatement sans attendre l'autorisation du Juge, au moyen d'UN SEUL commandement facultatif : « en arrière », « place », « recule », « assis », « debout », « couché », « terre » non pénalisable si non exécuté.

LES ÉPREUVES RING

Départ de chaque exercice :

Une fois la mise en place obtenue et le blocage facultatif dans les deux secondes, il n'y a pas lieu de maintenir l'attente pour le début de l'exercice plus de TROIS secondes, et cela, à tous les départs.

Fin de chaque exercice :

Sauf pour le saut en longueur, le juge signifiera par un signal sonore la fin de l'exercice, dès lors que le chien se sera immobilisé dans un rayon d'un mètre autour de son conducteur.

Mise en place :

Tout commandement de la voix ou du geste à moins de trois mètres de l'emplacement prévu de départ d'exercice est pris en compte et considéré comme commandement supplémentaire.

Mise en place régulière :

Le conducteur commande la position de départ, précédée ou non du nom du chien, donne le commandement de fixation et se place derrière l'épaule de son chien ou commande la position de départ, se place derrière l'épaule de son chien et donne le commandement de fixation. Il ne devra pas être en contact avec son chien.

Les pénalités (déplacement plus d'un mètre, position initiale, commandement supplémentaire, anticipé après autorisation du juge mais avant commandement du conducteur, etc.) seront cumulées et déduites sur le saut réussi uniquement.

Il faut entendre par " interdiction de fouler l'aire de réception du saut " l'interdiction de préparer la mise en place du chien après le saut d'aller. Il ne s'agit que de l'aire de réception du saut aller, le conducteur peut parfaitement présenter l'obstacle à son chien sur la zone d'élan de départ.

Le conducteur, lorsqu'il aura laissé son chien en position initiale, devra se rendre directement à l'emplacement autorisé (équerre, rectangle).

Par extension, par rapport au saut en longueur, si le chien pose les pattes sur la palissade ou la haie lors de la présentation du saut, pénalité : - 2 et perte d'un essai.

Le touché de la première barre du saut en longueur n'est pas pénalisé. Le saut sera considéré comme raté dès que la claie décolle du sol (sauf du fait de la queue).

A la haie, le tombé de la première barre du fait de la queue ne sera pas pénalisé. Le saut sera considéré comme raté si une quelconque barre ou si le panneau tombe (sauf du fait de la queue). Après le saut aller, le blocage de la voix et du geste cumulés est assimilé à une commandement irrégulier, entraîne la perte des points de retour et exercice terminé.

Le non-retour du chien au pied dans les 10 secondes après la réception du saut de retour à la palissade ou à la haie entraîne la perte des points correspondant aux points de retour mais hauteur supérieure possible s'il reste un essai.

COMMANDEMENTS OBLIGATOIRES

(Voir prescriptions générales de mise en place réglementaires)

Les commandements erronés n'aidant pas le chien (exemple X cherche aboie au lieu de X cherche apporte ou inversement) seront pénalisés à l'allure générale (maximum 10% des points obtenus à l'exercice).

Les commandements d'envoi accompagnés d'un geste seront pénalisés de 2 points sur les exercices d'assouplissement et de 5 points sur les exercices de mordant. Ils sont interdits pour les sauts sous peine d'annulation de l'exercice.

Pour les mises en place, le nom du chien est facultatif pour commander la position de départ, mais obligatoire pour les départs d'exercice.

LES ÉPREUVES RING

1) HAIE - RELATION DE L'EXERCICE :

Le Chien sautera la haie aller et retour, sans faire tomber les barres ni le panneau. Sa hauteur pourra être de 0m90, 0m95, 1 m, 1m05, 1m10, 1m15 ou 1,20 m. Pour que le saut soit réussi, il faut que le Chien franchisse la haie sans faire tomber les barres qui surmontent le panneau, ni le panneau lui-même, aussi bien au retour qu'à l'aller. Si les barres tombent du fait de la queue du Chien, le saut sera considéré comme réussi.

Pour le saut d'aller, le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice. Il ira ensuite se mettre directement à l'intérieur d'un des 2 rectangles longitudinaux de 1m x 0,5m côté départ du Chien (voir schéma précisant leur emplacement). Il ne pourra commander à son Chien de sauter qu'après le signal du Juge.

Dans le cas d'un départ anticipé aller, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut aller, mais serait autorisé à tenter le retour. Son Conducteur le mettra en place normalement, et commandera le retour sur le signal du Juge. De même dans le cas d'un départ anticipé retour, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut retour.

La réglementation du saut aller de la haie, concernant le placement du Chien et du Conducteur, est la même que pour le saut en longueur et de la palissade. Après le saut de retour, le Conducteur ne pourra quitter sa place dans le rectangle qu'après autorisation du Juge. Le Conducteur dispose de 3 essais (par essai on entend l'aller et le retour), en tout et pour tout, toutes hauteurs comprises, pour faire exécuter l'aller et le retour du saut de la haie. Mais il pourra commencer l'exercice par la hauteur qui lui conviendra, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la hauteur maximale. En cas d'échec il ne pourra demander une hauteur inférieure ou supérieure.

Si le Chien rate le saut de retour, il devra refaire celui d'aller (comptabilisé dans le nombre d'essais) pour tenter une nouvelle fois le saut de retour.

A l'aller, à la réception au sol, le Conducteur pourra commander son chien derrière la haie, par un seul commandement bref facultatif : « **reste** » ou « **pas bouger** ». Le Chien s'étant immobilisé de l'autre côté de la haie, le Juge donnera le signal sonore autorisant le commandement de saut de retour. Comme pour le saut d'aller, le Juge retardera le signal sonore tant que le Chien ne se sera pas immobilisé. Après signal sonore autorisant le retour, le Conducteur pourra, sans quitter sa position, donner un commandement de la voix pour mettre le Chien en place de façon à obtenir le meilleur saut de retour possible sans pénalité : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté. Les 1er, 2eme, 3eme et 4eme commandements supplémentaires sont pénalisés. Si le Chien n'est pas en place après ce 4e commandement, l'exercice est terminé, de même qu'au bout de 30 secondes, même à moins de 4 commandements supplémentaires. L'ordre de retour donné, le Chien, ayant réussi le saut, devra revenir au pied du Conducteur dans les 10 secondes qui suivent sa réception au sol. Un seul rappel après le saut de retour est autorisé mais pénalisé.

Les points acquis, dans un saut ou une partie de saut (aller ou retour) réussis régulièrement, resteront acquis quelles que soient les fautes commises par la suite par le Chien ou le Conducteur. Au cours des différents essais du saut de la haie, le Conducteur devra toujours se placer du même côté de l'obstacle.

A l'aller comme au retour, les seuls commandements obligatoires de saut sont: « X.. saute » - « X.. aller » - ou « X.. hop » exclusivement.

1) LONGUEUR - RELATION DE L'EXERCICE :

Pour la mise en place, voir les prescriptions générales réglementaires.

Le Chien sautera un cadre de 3 m de long et de 2 m de large. Ce cadre sera muni d'une claie longue de 2m50 et de 1 m de largeur, d'un aplomb de 0,30 m au-delà du cadre l'autre bord touchant terre ou reposant sur le cadre. Cette claie devra être de couleur mat, soit totalement blanche soit peinte en blanc mat sur son pourtour sur une largeur d'au moins 10 cm.

La claie sera construite de telle sorte que, fixée sur un axe ou sur des berceaux, elle puisse basculer en avant si le Chien la touche en sautant.

Le saut n'est valablement exécuté par le Chien que si la claie ne bascule pas (sauf du fait de la queue). Sensibilité : une masse comprise entre 0 K 800 et 1 Kg300 doit la faire basculer.

LES ÉPREUVES RING

La claie sera obligatoirement mise en place en travers du cadre, même pour la longueur minimale de 3 m, le bord relevé de la claie se trouvant à l'aplomb du bord extrême du cadre.

Les barres seront bicolores, peintes en rouge et blanc en segments de 20 cm de chaque couleur et espacées de 25 cm. Aucune barre ne doit être fixée, même la première. Le vide sous la première barre doit être comblé, soit par le cadre du saut descendant jusqu'au sol, soit par une planche ou latte de plastique, le but étant de ne pas permettre au chien de glisser ses pattes au dessous. En déplaçant la claie de 0,25 m en 0,25 m on peut atteindre la longueur maximale de 4m50. Il est obligatoire d'ajouter des barres nécessaires pour combler le vide.

Le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice. Il ira ensuite, sans se retourner, se mettre directement à l'intérieur d'une des équerres de 50cm de côté tracées aux angles du sautoir.

La réglementation du saut en longueur, concernant le placement du Chien et du Conducteur, est la même que pour le saut de la palissade et de la haie, sauf qu'il n'y a pas de retour.

Le Conducteur dispose de trois essais EN TOUT ET POUR TOUT, pour faire exécuter le saut en longueur à son Chien, mais il peut commencer l'exercice par la longueur qui lui convient, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la longueur maximale.

En cas d'échec, il ne pourra demander une longueur inférieure ou supérieure. Le Juge ne pourra autoriser le saut que si le Chien est parfaitement immobile et le Conducteur à sa place.

Au signal du Juge, le Conducteur commandera à son Chien « X... saute » ou « X... Aller » ou « X... Hop » exclusivement. Aussitôt le saut effectué, le Conducteur pourra se déplacer, ou bloquer son Chien derrière le sautoir, comme il lui plaira, puis le rappeler au pied, sans signal sonore du Juge, l'exercice étant considéré comme terminé. Il ne devra en aucun cas aller le chercher dans l'aire de réception.

Les points acquis pour un saut réglementairement réussi resteront acquis quelles que soient les fautes que le Chien ou le Conducteur pourraient commettre lors des sauts suivants à une longueur supérieure.

2) **PALISSADE - RELATION DE L'EXERCICE :**

Le Chien escaladera une palissade verticale d'une hauteur minimum de 1m70, qui pourra être augmentée de 10cm en 10cm à partir de 1m50 jusqu'à une hauteur maximum de 2m30.

Les planches d'épaisseur 27mm devront être brutes (non traitées ni peintes toutes d'aspect identique), jointives et non rabotées. L'organisateur devra les conserver sèches et prévoir une bâche de protection en période d'intempéries.

Pour le saut d'aller, le Conducteur placera son Chien devant l'obstacle, à la distance qui lui conviendra, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Il ne devra pas passer sur, ou faire fouler, l'aire de réception à son Chien sous peine d'annulation de l'exercice.

Le Conducteur, une fois le Chien en place, ira se mettre directement en contact avec l'épaule contre les planches de la palissade de façon à ne pouvoir regarder derrière celle-ci. Comme pour le saut en longueur et de la haie, il ne devra pas se retourner pendant le trajet sous peine d'être pénalisé sur l'exercice. Il ne pourra pas davantage retourner remettre son Chien en place après s'être avancé vers la palissade sous peine de pénalisation sur l'exercice et de la perte d'un essai.

En tout et pour tout, 3 essais sont accordés pour le saut d'aller de la palissade.

Le Conducteur pourra commencer l'exercice par la hauteur qui lui conviendra, sans avoir à utiliser les 3 essais pour atteindre la hauteur maximale. Mais en cas d'échec il ne pourra demander une hauteur inférieure ou supérieure. Au retour, 3 essais sont autorisés par saut d'aller effectué. En cas d'échec après ces 3 essais de retour, l'exercice est terminé. Le Juge ne peut autoriser le saut que si le Chien est immobilisé et le Conducteur à sa place. Celui-ci ne pourra commander le saut qu'après le signal du Juge.

Aussitôt le saut d'aller effectué, le Conducteur devra venir se placer face à la palissade derrière la ligne tracée à 2 m. Il pourra alors, et seulement après avoir franchi la ligne des 2 m, sans attendre l'autorisation du Juge, bloquer son Chien au moyen d'UN SEUL commandement facultatif reste ou pas bouger.

LES ÉPREUVES RING

Au signal sonore du juge autorisant le retour, le Conducteur pourra donner UN commandement de mise en place avant l'ordre de retour, afin d'assurer un meilleur saut : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté). Les commandements supplémentaires de mise en place pour le saut de retour seront pénalisés de 0,50 chacun, jusqu'à concurrence de 4. Si le Chien n'est pas en place au bout de ces 4 commandements supplémentaires ou au bout de 30 secondes, le saut de retour est annulé. Si le Chien réussit son retour, il aura 10 secondes pour revenir au pied. Un SEUL rappel au pied après le saut de retour est autorisé, mais pénalisé. Si après l'ordre de retour le Chien rate son saut, le Conducteur pourra bloquer son Chien comme après le saut d'aller, au moyen d'un seul commandement : « **en arrière** », « **place** », « **recule** », « **assis** », « **debout** », « **couché** », « **terre** », non pénalisable si non exécuté). Puis il attendra le nouveau signal sonore du Juge pour tenter un autre essai de retour (pour les commandements supplémentaires de mise en place, voir alinéa ci-dessus).

Dans le cas d'un départ anticipé aller, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut aller, mais serait autorisé à tenter le retour. Son Conducteur le mettra en place normalement, et commandera le retour sur le signal du Juge. Si ce saut de retour était réussi, le Conducteur pourrait tenter une hauteur supérieure, pour gagner la différence des points. De même dans le cas d'un départ anticipé retour, après autorisation du Juge mais avant le commandement du Conducteur, le Chien qui aurait réussi son saut, perdrait les points afférents à ce saut retour.

Les points acquis dans un saut ou une partie de saut réussis, et régulièrement exécutés, resteront acquis. Au cours des différents essais de saut de la palissade, le Conducteur devra toujours se placer du même côté de l'obstacle.

A l'aller comme au retour, les seuls commandements de saut obligatoires sont : « X... saute » ou « X... aller » ou « X... hop ».

EXERCICE DES POSITIONS - 20 points

V - POSITIONS : A-D-C-

Mise en place: un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) « **X... Assis** », « **X... Debout** », « **X... Couché** » ou « **X... Terre** » suivi d'un seul commandement facultatif de fixation : **Reste** ou **Pas bouger**. Les positions seront commandées sans le nom du Chien de la voix.
Rappel : un seul commandement : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Le Conducteur amènera son Chien, sous la conduite du Commissaire, et le placera dans le rectangle de départ, dans la position initiale obligatoire (assis, couché ou debout) qui aura été tirée au sort avant le début des épreuves, et qui sera la même pour tous les concurrents.

Le commandement de la position initiale est obligatoire, son absence est assimilée à un commandement irrégulier. Le Conducteur ne pourra pas s'éloigner tant que le Chien n'aura pas pris la position demandée, et ne l'aura pas tenue au moins deux secondes. (Il n'est pas question de chronométrer 2 secondes de tenue de la position initiale. Cette expression signifie uniquement que le conducteur doit marquer un temps d'arrêt et que le chien doit avoir pris la position avant que le conducteur ne s'éloigne. Le conducteur ne peut pas commander en marchant).

Il pourra utiliser les quatre commandements supplémentaires prévus par le Règlement. Si malgré cela, le Chien n'était pas en position, l'exercice serait annulé.

Une fois le Chien en position, le Conducteur ira se placer à 18 mètres, face au Chien, derrière la ligne tracée à cet effet. Le Conducteur suivra le Commissaire, sans se retourner avant d'avoir franchi cette ligne. Si le Chien change de position initiale après le départ du Conducteur, mais la reprend de lui-même avant le début de l'exercice, il sera malgré tout pénalisé. Si le Chien change de position initiale, le Conducteur pourra recommander après autorisation du Juge. Le Chien qui, ayant changé de position initiale ne la reprendrait pas, malgré le commandement du Conducteur, serait pénalisé. Le conducteur qui recommanderait la position initiale après s'être retourné à la ligne des 18 mètres et avant l'autorisation du juge, sera, par extension, pénalisé d'une position ratée (-3) uniquement si le chien n'est pas en mouvement. S'il se déplace, cette action serait alors considérée comme un commandement irrégulier. Il perdrait en outre les points de la fausse position, et le Commissaire passerait à la position ultérieure, dans le cas où la fausse position prise par le Chien serait celle par laquelle devrait commencer l'exercice.

Après le signal du Juge, et suivant les instructions transmises à voix basse (uniquement par les initiales des positions (A C D), le Conducteur fera prendre successivement au Chien deux fois chacune des positions dans l'ordre indiqué par le Juge ou le Commissaire de Ring (sans donner le nom du Chien).

Pointage de l'exercice : Assis, couché, debout = $(3 + 3 + 3) \times 2 + 2$ (rappel) = 20 points.

LES ÉPREUVES RING

Ces positions seront soufflées dans le même ordre à tous les concurrents toutes les deux secondes maximum. Le Conducteur les transmettra au Chien à voix haute de façon identique pour tous les commandements. Le Chien prendra immédiatement la position correspondante et la maintiendra jusqu'à réception d'un nouvel ordre. Si le Chien n'obéit pas à l'ordre reçu ou prend une fausse position, il perdra les points correspondant à la position manquée. Le Conducteur pourra répéter son commandement une SEULE fois. Tout autre commandement supplémentaire de remise en position sera pénalisé. Si le Chien, malgré le second commandement, conservait ou prenait la position qui devait suivre, il perdrait, outre les points de la position manquée, également ceux de la suivante et le Commissaire passera obligatoirement à la position ultérieure. Le Chien qui se déplace en changeant de position (quel que soit le sens du déplacement) sera pénalisé.

Les 6 positions ayant été ordonnées, le commissaire s'éloignera du Conducteur, et le Juge autorisera le rappel du Chien. Le Chien étant revenu au pied, le Juge signalera la fin de l'exercice.

LES ÉPREUVES RING

RAPPORTS D'OBJET

OBSERVATIONS RELATIVES AUX TROIS RAPPORTS

Pour les trois exercices de rapport d'objet, le conducteur devra donner la même position à son chien et se tenir au même emplacement par rapport à lui sous peine de commandement irrégulier. La position utilisée lors du premier rapport d'objet servira de référence pour les suivantes.

L'objet utilisé pour les rapports devra être choisi par le Conducteur parmi les 4 objets suivants exclusivement, (mais il pourra avoir deux objets identiques, un dans chaque poche).

- 1 - Gants (mettables).
- 2 - Chaussettes (mettables)
- 3 - Etui à lunettes.
- 4 - Mouchoir (noué éventuellement, au gré du Conducteur, après présentation au Juge).

L'objet sera de la grosseur maximum d'un poing. Il devra être dans la poche, non visible du Chien. Le Conducteur ne pourra sortir l'objet de sa poche qu'après le signal sonore du Juge signalant le commencement de l'exercice. Les poches autorisées pour les trois rapports d'objet devront être à hauteur de taille du conducteur.

Que le Chien soit assis ou pas, le Conducteur ne pourra se déplacer pour lui prendre l'objet dans la gueule. Mais il pourra employer (une seule fois) le commandement : « donne », pour obtenir la remise.

Si le chien ne part pas après le commandement d'envoi, le conducteur pourra donner un seul commandement supplémentaire pénalisé.

Dans le cas d'un Chien qui n'exécuterait pas un rapport, le Conducteur devra aller lui-même ramasser son objet. S'il donnait à son Chien un Commandement de rapport irrégulier ou supplémentaire ou allait chercher l'objet avec son chien, il serait pénalisé.

Possibilité pour le juge de contrôler les objets en fin de parcours.

Le changement de poche ne doit être pénalisé que s'il constitue une tricherie destinée à motiver le chien et, par convention, s'il précède un exercice de rapport d'objet.

RAPPORT LANCÉ :

Envoi : Un seul commandement: « X... **cherche et apporte** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis.

Mâchonne :

La pénalité est applicable au delà de 3 reprises en gueule.

RAPPORT D'OBJET LANCÉ - 4 points

Cet exercice peut être exécuté à n'importe quel endroit du terrain où il existe une ligne de départ pour sa réalisation, mais toujours dans le sens de la longueur.

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra sortir un objet de sa poche et le lancera à 5 mètres au moins devant lui. Au second signal sonore du Juge, le Conducteur commandera au Chien : « X... cherche et apporte ».

Le Chien ira ramasser l'objet et l'apportera à son Conducteur. Il devra venir s'asseoir devant ou à côté de lui, mais sans le contourner et rendre l'objet sans réticence, sans le mâchonner ni le laisser tomber ni jouer avec. Le Chien devra rester assis jusqu'à la prise de l'objet par le Conducteur.

Celui-ci prendra l'objet de la gueule du Chien. Il pourra utiliser le commandement « donne ». 15 secondes sont accordées au Chien pour exécuter l'exercice, décomptées à partir du commandement de rapport.

LES ÉPREUVES RING

RAPPORT AU VU :

Départ : Un seul commandement : « **X... au pied** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis

Mâchonne :

La pénalité est applicable au delà de 3 reprises en gueule.

RAPPORT D'OBJET TOMBÉ AU VU - 8 points

Au vu comme à l'insu, le conducteur devra d'abord se mettre en marche et ensuite sortir l'objet. Il ne peut sortir l'objet en étant immobile sur la ligne. De même, ne s'asseoir au pied dans le mètre ne signifie pas que le chien doit être à côté de son maître mais dans un rayon d'un mètre.

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra commander « X.. au pied » et se dirigera d'un pas égal et naturel vers la ligne opposée des 30 m. Le chien doit suivre au pied dans un rayon d'un mètre, dès le commandement du conducteur, et jusqu'à que celui-ci ait laissé tomber l'objet, sinon perte de la totalité des points de l'exercice. A moins de 5 m de son départ (indiqués par une ligne en pointillé) le Conducteur devra laisser tomber l'objet de sa poche, comme par mégarde et perpendiculairement au sol, sans lui donner la moindre impulsion. L'objet devra être lâché (et non projeté) dès la sortie de la poche du conducteur. L'objet devra se trouver dans la poche réglementaire située côté chien. Il ne devra pas changer d'allure pendant cette action mais continuer son chemin, droit devant lui, comme s'il ne s'était rien passé.

Ayant vu tomber l'objet, le Chien le ramassera au plus tôt, et, sans commandement, le rapportera à son Conducteur avant que ce dernier ne dépasse la ligne des 30 mètres. Il devra le dépasser de toute la longueur du corps (queue non comprise). Le Conducteur s'arrêtera immédiatement (tolérance de trois pas maximum) à condition que le chien ait l'objet en gueule (exemple du chien qui aurait projeté l'objet au devant du conducteur sans le prendre). La tolérance de 3 pas n'étant qu'un ordre de grandeur, la pénalité n'est pas à appliquer au pas près mais uniquement si le conducteur montre une volonté de tricherie.

Dans les 15 secondes après avoir dépassé son conducteur objet en gueule, le Chien devra venir s'asseoir devant ou à côté de lui, et rendre l'objet sans réticence, sans le mâchonner ni le laisser tomber ni jouer avec. Le Chien devra rester assis jusqu'à la prise de l'objet par le Conducteur. Celui-ci prendra l'objet de la gueule du Chien. Il pourra utiliser le commandement « donne ». En principe, le Chien doit ramasser l'objet par terre.

Toutefois, le Chien qui verrait l'objet tomber de la poche du Conducteur et le happerait au vol ne serait pas pénalisé. Par contre, le Chien qui prendrait l'objet dans la main de son Conducteur perdrait tous les points du rapport.

LES ÉPREUVES RING

RAPPORT A L'INSU :

Départ : un seul commandement: « **X. au pied** »

Envoi : Un seul commandement après signal du Juge derrière la ligne des 30 mètres : «**X... cherche et apporte** ».

Remise de l'objet : un seul commandement bref, *facultatif* : « **donne** », quand le Chien est assis.

Mâchonne :

La pénalité est applicable au delà de 3 reprises en gueule.

RAPPORT D'OBJET TOMBÉ A L'INSU DU CHIEN AVEC IDENTIFICATION - 8 points

Le Conducteur, sous la conduite du Commissaire, viendra placer son Chien à l'endroit qui lui sera indiqué, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur devra commander à son Chien : « X.. au pied » et aussitôt l'ordre donné, se diriger droit devant lui, d'un pas régulier, vers la ligne opposée des 30 m.

A moins de 5 m de son départ (indiqués par une ligne en pointillé) il devra faire tomber l'objet de la poche réglementaire opposée au chien. Il ne pourra donner aucun ordre à son Chien pendant le trajet, ni avant l'autorisation d'envoi. Le chien doit suivre au pied dans un rayon d'un mètre, dès le commandement du conducteur, sinon perte de la totalité des points de l'exercice.

Pendant ce temps une tierce personne placera un objet aussi semblable que possible à une distance comprise obligatoirement entre 50cm et un mètre, mais à un emplacement identique pour tous les concurrents. Au signal sonore du Juge, à la ligne des 30 m, le Conducteur se retournera immédiatement (trois pas de tolérance maximum) vers l'endroit où il a abandonné l'objet.

Le Juge actionnera sa trompe dès que le Chien sera immobilisé. Si le Chien ne s'immobilise pas dans les 20 secondes qui suivent le demi-tour du Conducteur, l'exercice sera annulé.

Au signal sonore du Juge, le Conducteur commandera à son Chien « X... cherche et apporte ».

Le Chien ira le ramasser, le rapportera et le remettra à son Conducteur dans les mêmes conditions qu'aux exercices du rapport de l'objet « lancé » et de l'objet « au vu ».

Le chien qui prendra le même objet quel qu'il soit en gueule plus de deux fois sera pénalisé, (ces reprises en gueule dans la zone d'identification ne pourront être comptabilisés dans les trois remises en gueule du mâchonne).

Trente secondes sont accordées au Chien pour exécuter l'exercice, à compter du commandement d'envoi du Conducteur.

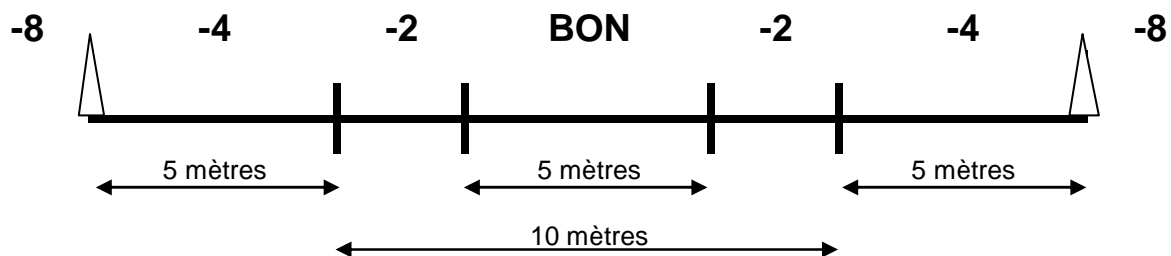
Si du fait de sa vitesse, le chien prend le faux objet et va au-delà des 2 mètres dans la direction opposée au conducteur puis le repose pour prendre le bon, il ne sera pas pénalisé, à l'inverse, s'il le ramène vers son conducteur de plus de deux mètres, exercice terminé.

LES ÉPREUVES RING

ENVOI EN AVANT - 12 points

IV- ENVOI EN AVANT :

- Envoi : un seul commandement bref : « **X... en avant** ».
- Rappel un seul commandement : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).



Arrivé à la ligne de départ, le Conducteur placera son Chien derrière la ligne, selon les mêmes règles de positionnement que pour tous les exercices.

Le Conducteur devra se tenir sur un des côtés ou derrière le Chien, sans être en contact avec lui. Au signal du Juge, le Conducteur commandera à son Chien : « X., en avant » vers la ligne parallèle située à 30 mètres de celle du départ.

Un seul commandement d'envoi en avant supplémentaire est autorisé pour faire avancer le Chien, mais pénalisé de 3 points. L'exercice pourra être annoncé comme terminé si le chien ne franchit pas la ligne des 30 mètres dans les 30 secondes qui suivent le premier commandement d'envoi.

Le Chien partira droit devant lui, sans se retourner, ni zigzaguer vers la ligne opposée, qu'il devra franchir sans s'arrêter, de toute la longueur de son corps, queue non comprise.

La ligne franchie, le Conducteur rappellera son Chien au pied sans autorisation du Juge. Le Chien devra faire action de retour aussitôt et reviendra au pied de son Conducteur, sans s'arrêter en chemin et dans les 20 secondes qui suivent le franchissement de la ligne.

Un seul commandement de rappel supplémentaire, pénalisé, est autorisé.

Lorsque le Chien sera immobilisé au pied du Conducteur, le Juge actionnera sa trompe pour indiquer la fin de l'exercice.

L'envoi en avant se fera obligatoirement dans l'axe longitudinal du terrain, jamais en diagonale ni latéralement.

LES ÉPREUVES RING

EXERCICE DE LA RECHERCHE - 10 points

ET DE LA CONDUITE DE L'HOMME D'ASSISTANT - 30 points

Envoi : Un seul commandement: « **X... cherche et aboie** ».

Aux tentatives de fuites, après signal du Juge un seul commandement : « **X... halte** ».

A la fin de la conduite, au signal du Juge, le groupe s'immobilise, un seul commandement : « **X... halte** » suivi d'un seul commandement de « **garde** » précédé d'un commandement OBLIGATOIRE de fixation : « **Assis - Garde** », « **Couché - Garde** » ou « **Debout – Garde** » (exclusivement). Le Conducteur se rend alors sans son Chien à la table du Jury pour la remise du revolver. Il revient se placer à au moins 3m de l'HA et rappelle son Chien après autorisation du juge.

Le Chien devra découvrir un malfaiteur caché sur un terrain clos et signaler sa présence par son aboiement. Il devra ensuite accompagner avec vigilance l'homme assistant et l'intercepter le plus rapidement possible lorsque celui-ci tentera de fuir. La recherche peut être exécutée par un H.A. sur lequel le chien n'a pas encore travaillé. Le temps accordé au chien pour aboyer est le temps total pour la recherche. Les consignes données aux H.A par les juges doivent être appliquées scrupuleusement : pas d'utilisation abusive des mains, pas de tour complet sur lui-même, pas de changements d'allure brutaux, pas de repoussé des bras ou des jambes pour fuir, interdiction d'enjamber le chien dans la conduite.

Dans le cas d'un chien placé entre les jambes dans la conduite, possibilité pour l'H.A. de se dégager (dés enjamber) du chien pour fuir, (maximum 3 fois entre chaque fuite). Les coups de genou au chien sont interdits.

Lors des tentatives de fuite, l'HA n'a pas à travailler le chien, le but de l'exercice étant de mesurer la vigilance du chien et non pas son mordant.

Le Conducteur et son Chien, accompagnés par le Commissaire, sortiront du terrain pour permettre à l'H.A. de se cacher conformément aux indications du Juge. A son appel, ils reviendront sur le terrain se mettre en place à l'endroit indiqué par le Commissaire, (le conducteur aura le choix de la direction dans laquelle il souhaite mettre son chien, mais devra lui-même se tenir dans la même direction). Le Chien sera mis obligatoirement (assis, couché ou debout) et le Conducteur devra obligatoirement se tenir derrière ou sur le côté du Chien. Au signal sonore du Juge, le Conducteur enverra son Chien à la recherche, par le commandement obligatoire « X... cherche et aboie ».

Les prescriptions de départ à la recherche sont en tous points identiques à celles du départ aux attaques. Le Conducteur peut utiliser un seul commandement supplémentaire d'envoi au départ de l'exercice et une relance en cours d'exercice mais sera pénalisé. Si le Chien sort du terrain sans qu'il y ait faute de l'organisateur, le Conducteur pourra rappeler son Chien en s'exposant à la pénalité correspondant à une relance, sans arrêt du chronomètre. Aucun de ces commandements ne pourra être accompagné de geste ni de mouvement du corps, sous peine de pénalité. Le Conducteur aura le droit de regarder le travail de recherche de son Chien mais sans l'influencer en aucune façon, ni changer de place. Pendant tout le travail du Chien, l'H.A. devra rester debout, face au chien, parfaitement immobile et silencieux dans la cachette. Si le Chien n'a pas découvert dans le temps imparti, le Juge signalera au Conducteur que l'exercice est terminé.

Le temps accordé sera rigoureusement le même pour tous et fonction de la superficie du terrain : Jusqu'à 3.000 m² = 2 mn - de 3.000 à 4.000 m² = 2 mn 30 sec. - de 4.000 à 5.000 m² = 3 mn. Au-delà de 5.000 m² = 4 mn.

Si le Chien le découvre, l'H.A. ne devra le provoquer en aucune manière.

Si le Chien, sans avoir aboyé, donne un ou des coups de dents, l'H.A. doit attendre 5 secondes avant de sortir de la cachette en tirant un coup de feu, ceci pour permettre éventuellement au Chien d'aboyer dans le laps de temps de ces 5 secondes.

Si le Chien aboie, puis donne un ou des coups de dents, ou mord et tient sa prise, l'H.A. sort aussitôt en tirant un coup de feu et l'exercice se déroulera comme indiqué plus bas avec un Chien qui a découvert normalement et aboyé sans mordre.

Si le Chien aboie, ne mord pas, mais ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 m, l'H.A. sur un signe du Juge, cherchera alors à s'enfuir et à mettre le plus de distance possible entre lui et le Chien. Il ne tirera son coup de feu que s'il est rejoint par le Chien.

Si, après avoir manifestement découvert, le Chien, sans aboyer et sans mordre abandonne sa garde au ferme à plus de 2 mètres, le Juge fera fuir l'H.A. dans les meilleures conditions et celui-ci se comportera comme à l'alinéa ci-dessus. Le Chien perd les 5 points d'aboiement en plus des mètres de fuite.

Si le Chien, ayant découvert, garde au ferme sans mordre, mais n'aboie pas, le Juge, au bout du temps imparti indiquera au Conducteur qu'il doit se rendre à l'emplacement disposé à 5m de la cachette (matérialisé au sol), sans courir. Le Chien perdra les 5 points de l'aboiement, mais l'exercice se poursuivra normalement.

Si le Chien exécute parfaitement l'exercice, c'est-à-dire découvre, aboie, ne mord pas et garde au ferme, sur autorisation du juge, le conducteur viendra se placer à l'emplacement disposé à 5m de la cachette (matérialisé au sol), l'H.A. attendra sans

LES ÉPREUVES RING

bouger que le Juge lui indique que le Conducteur est à 5 m. Il sortira alors et tirera un coup de feu, avant-bras levé. L'H.A. cherchera à rendre le chien visible du conducteur pour la cessation.

Le commandement de cessation sera donné par le Conducteur au signal du Juge et l'homme assistant s'immobilisera dès le début du commandement et il en sera de même pour toutes les fuites.

Il appartient au Juge d'évaluer le plus précisément possible les mètres de fuite « libre » et les mètres de fuite « Chien en prise », ces derniers n'étant pas pris en compte pour le calcul des pénalités. Le Conducteur viendra alors désarmer l'H.A. et s'éloignera aussitôt à au moins 3 m et en arrière de ce dernier ou restera sur place. En cas d'oubli, le Juge demandera au Conducteur de désarmer l'H.A. et appliquera la pénalisation prévue.

L'H.A., sur un signe du Juge, commencera le parcours convenu pour revenir vers la table du Jury, surveillé par le Chien, le Conducteur suivra le groupe obligatoirement en se tenant toujours à au moins trois mètres derrière, jamais devant ni sur le coté. Les reprises de la marche de l'H.A. se font sur indication du Juge, qui est mieux placé pour avoir une vue d'ensemble de la situation. Les tentatives de fuite sont à l'initiative de l'H.A. qui, seul, perçoit bien les réactions du Chien dans le cours de la marche. Pour cette même raison, il va de soi que, pendant une phase statique après la cessation, dans le cas d'un Chien qui se désintéresse manifestement de lui, l'H.A. devra en profiter pour s'enfuir. La surveillance de l'H.A. pendant la conduite incombe uniquement au Chien, dont l'efficacité sera fonction de sa vigilance et de sa vitesse de réaction.

En conséquence, le Conducteur ne devra jamais gêner l'H.A. dans sa marche ou ses tentatives de fuite, ni influencer le Chien par son comportement. Le Conducteur devra s'arrêter à chaque tentative de fuite de l'H.A., puis commander la cessation après signal du Juge. Il ira ensuite se replacer à distance réglementaire en arrière de l'H.A. qui reprendra sa marche uniquement après autorisation du Juge. S'il se trouvait positionné face à l'H.A. du fait de l'action de ce dernier dans ses tentatives de fuite, le Conducteur ne serait pas pénalisé, mais devrait, aussitôt après la cessation, se remettre en place réglementairement pour permettre à l'exercice de se poursuivre.

En cas de chute de l'H.A. pendant l'une de ses fuites, le Juge arrêtera aussitôt l'action. Le Conducteur fera coucher son Chien, aidera au besoin l'H.A. à se relever, remettra son Chien en Garde au Ferme, puis ira se placer à la distance et position réglementaire. L'exercice se poursuivra jusqu'à la fin, quel que soit le moment de la chute. Les coups de dents éventuels donnés par le Chien, ni les commandements du Conducteur, pendant la remise en Garde au Ferme, ne seront pas pénalisés. Toute attitude équivoque de la part du Conducteur serait considérée comme un commandement irrégulier et entraînerait l'annulation de l'exercice d'accompagnement.

Dans le même esprit, l'H.A. devra marcher d'un pas normal. Il ne devra en aucune façon par son comportement, provoquer le Chien à la faute. (Pas d'accélération ni de ralentissements brutaux, pas de changements de direction autres que ceux précisés dans le tracé par le Juge). Au cours de l'accompagnement, l'H.A. tentera de fuir une deuxième, troisième, puis une quatrième fois. Ces tentatives, sont laissées à l'initiative de l'H.A.. Il lui appartient de créer pour tous les Chiens d'un même Echelon, dans un Concours, approximativement les mêmes difficultés, sur les mêmes distances d'accompagnement. Chaque Chien ayant sa manière personnelle de travailler, l'H.A. devra étudier son comportement, éprouver sa vigilance et profiter de la moindre inattention pour chercher à s'enfuir. Les esquives sont évidemment permises. En outre, si le Chien abandonne l'H.A. à plus de deux mètres après les tentatives de fuite obligatoires dans le cours de l'accompagnement, le Juge signifiera à l'H.A. de s'enfuir, et le Chien sera pénalisé comme lors des autres fuites.

Pendant l'accompagnement, l'H.A. devra compter mentalement les coups de dents, afin de pouvoir les indiquer au Juge.

En fin de parcours, le Juge donnera un signal sonore pour indiquer que le groupe doit s'arrêter à 10 m environ de la table du Jury. Le Conducteur donnera à son Chien le commandement de halte suivi d'un commandement de position obligatoire et de l'ordre de garder l'H.A. et il ira remettre le revolver sur la table du Jury, sans se retourner ni regarder son Chien avant de l'avoir déposé. Puis il reviendra obligatoirement se placer à au moins 3m de son chien, le juge donnera un signal sonore et le conducteur rappellera son chien : « X au pied » ou coup de sifflet.

L'exercice sera terminé au signal sonore du juge lorsque le chien sera au pied, l'H.A. devant rester immobile jusque là. Si, pendant ce temps, le Chien ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 mètres, le Juge devra faire fuir l'H.A. à nouveau, le Chien ne remplissant pas sa mission jusqu'au bout. Les mètres de fuite et d'éloignement seront pénalisés, au même titre que pendant l'accompagnement.

Si, malgré les précautions prises par les organisateurs, le Chien, au lieu de découvrir l'H.A. dissimulé dans sa cachette à l'intérieur du Ring, signalait la présence du deuxième H.A. dans son local à l'extérieur du Ring, ce dernier devrait participer à l'exercice à la place de son collègue. Il se conformera pour ce faire aux directives du juge.

LES ÉPREUVES RING

EXERCICE DE L'ATTAQUE AU RÉVOLVER AVEC GARDE AU FERME –

(Attaque 20 points et fuites 10 points)

Envoi : Un seul commandement : « **X... attaque** ».

A la cessation de l'attaque, sur signal du Juge :

- 1) un seul commandement de cessation : « **X... halte** »

-2) **uniquement lorsque le Chien a décroché**, un seul commandement **obligatoire** : « **garde** ».

Après chacune des 2 tentatives de fuite, au signal du Juge, mêmes commandements qu'à la cessation de l'attaque.

Après que l'H.A. ait été désarmé en fin d'exercice, le conducteur s'écarte à au moins 3m puis après autorisation du juge : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Les prescriptions et descriptions de cette attaque sont les mêmes que celles de l'attaque mordante au bâton pour tout ce qui concerne la mise en place et le départ du Chien. Le Chien étant parti à l'attaque, l'H.A., après s'être retourné sur la ligne des 40 m, tirera un premier coup de feu lorsque le Chien se trouve à 12 m environ, puis un second coup de feu quand le Chien est à environ 7 m, et un troisième lorsque le Chien aura fait sa prise. L'H.A. recevra le Chien comme pour l'attaque de face au bâton en absorbant le choc ou en esquivant selon les indications du Juge.

Echelon 3 : Le repoussé du bras non armé est autorisé après l'esquive à l'entrée de l'attaque (rappel : le troisième coup de feu est tiré lorsque le chien est en prise). Ensuite, pas de repoussé du bras pour fuir.

Si le Chien, une fois lancé à l'attaque, ralentit ou paraît hésitant à mordre, l'H.A. pourra, comme pour les autres attaques mordantes :

- soit charger le Chien, trois pas maximum.

- soit, par son attitude menaçante, maintenir le Chien à distance sans le charger.

Si le Chien décroche au cours de l'Attaque, l'H.A. pourra agir comme ci-dessus.

Si l'H.A., tombait avant la prise du Chien, le Juge arrêterait l'action aussitôt et on recommencerait l'exercice. Si l'H.A. tombait une fois le Chien en prise, le processus serait le même que pour les autres attaques mordantes. Mais pour permettre l'exécution de la garde au ferme et des fuites, le Chien, une fois revenu au pied du Conducteur, sera de nouveau envoyé à l'attaque. Le Juge actionnera sa trompe pour arrêter l'action en fonction de la durée de l'attaque antérieure à la chute de l'H.A..

Cette 2eme attaque ne sera pas prise en considération pour le décompte des points attribués à l'attaque proprement dite, les points attribués à la première attaque restant acquis.

Au signal sonore de cessation, l'exercice reprendra comme s'il n'y avait pas eu de chute, c'est-à-dire comme à la fin des 10 secondes normales de mordant. Le Conducteur commandera la cessation au signal du Juge. L'H.A. s'immobilisera aussitôt et parfaitement, comme pour les autres attaques mordantes. Le Conducteur, dès que le Chien aura lâché, mais pas avant, lui donnera l'ordre de garde au ferme. Si le Chien tarde à lâcher, il y aura pénalisation.

Le commandement du Conducteur devra **OBLIGATOIREMENT ÊTRE DÉDOUBLÉ**

- commandement obligatoire pour la cessation : « **X.. halte** »,

- et, seulement après que le Chien aura décroché, viendra le commandement de garde au ferme. Si le Chien ne décroche pas, après l'immobilisation de l'H.A., le Conducteur n'aura d'autre possibilité que de répéter « **X... halte** » chaque coup de dents, chaque seconde de prise ou chaque commandement supplémentaire seront pénalisés comme pour l'attaque de face au bâton, l'H.A. procédant comme décrit à la cessation de l'attaque de face. Tout commandement supplémentaire de garde au ferme sera pénalisé comme les commandements supplémentaires de cessation.

Le Chien, ayant décroché, devra surveiller l'H.A. dans un rayon de 2 m, sans donner de coup de dents. Si le Chien est vigilant, l'H.A. devra rester immobile 10 secondes puis, sur un signe du Juge, il tentera de s'enfuir une première fois, le Chien devant l'en empêcher. Après signal du Juge, le Conducteur donnera immédiatement un commandement de cessation : « **X.. halte** » et l'H.A. s'immobilisera. Puis, le Chien ayant lâché, le Conducteur, comme ci-dessus, donnera un commandement de garde au ferme. Au bout de 5 secondes, si le Chien est resté vigilant, sur un signe du Juge, l'H.A. tentera de fuir une seconde fois, le Chien devant l'en empêcher. Si le Chien n'est pas vigilant et s'il est à plus de 2 mètres, l'H.A. devra s'enfuir sans attendre les 10 secondes ou les 5 secondes réglementaires sur signal du Juge. La cessation pour cette seconde fuite se fera dans les mêmes conditions que pour la première. Après sa deuxième tentative de fuite, comme après la première, l'H.A. restera parfaitement immobile et attendra que le Conducteur vienne le désarmer.

En cas de chute de l'H.A. entre la 1ère et la 2eme fuite, le Juge par un signal sonore signifierait la fin de l'exercice. Le Chien se verrait attribuer les 30 points de l'exercice, moins les points perdus antérieurement à la chute de l'H.A. Si, au bout de 5 secondes suivant le commandement de cessation de fin d'attaque, le Chien n'a pas lâché prise, l'H.A. reprendra sa défense et le Chien sera pénalisé. Mais si le Conducteur commande son Chien avant la fin des 5 secondes, l'H.A. devra rester immobile pendant 5 nouvelles secondes.

Le Juge arrêtera l'exercice si les pénalités encourues de ce fait dépassent les 20 points de l'attaque au revolver et la garde au ferme ne pourra être exécutée.

LES ÉPREUVES RING

Si un Chien lâche prise au commandement de cessation, mais reprend son attaque et ne lâche pas dans les 10 secondes prévues pour la garde au ferme qui suit l'attaque, le Juge arrêtera l'exercice et n'accordera aucun des 10 points de la garde et des fuites.

Le Conducteur de ce Chien aura évidemment toute latitude d'intervenir comme prévu plus haut avec un Chien qui n'a pas décroché du tout à la cessation, et le même processus sera appliqué tant par l'H.A. que par le Juge. Si un Chien décroche au commandement mais se met ensuite à harceler l'H.A. de coups de dents, son Conducteur pourra le commander à nouveau. Mais il subira les pénalisations prévues.

Au bout de 10 secondes ou de 5 secondes (2eme tentative), si du moins les pénalisations encourues à la fois par le Chien et le Conducteur ne dépassent pas le nombre de points restant à attribuer, le Juge fera signe à l'H.A. de s'enfuir. Si le Chien laisse fuir, le Juge pénalisera chaque mètre de fuite. Mais il devra distinguer entre les mètres de fuite « libre » qui seront pénalisés, et les mètres de fuite « Chien en prise » qui ne le seront pas. Quoiqu'il arrive, dans tous les cas, le Juge arrêtera l'exercice dès que les points restant en compte seront épuisés. Lorsque l'exercice de la garde au ferme se déroule normalement, la deuxième tentative de fuite ayant été maîtrisée par le Chien, le Juge attendra 5 secondes avant de signifier au Conducteur qu'il doit venir, sans courir, désarmer l'H.A. et reprendre son Chien.

Lors des tentatives de fuite, l'HA n'a pas à travailler le chien, le but de l'exercice étant de mesurer la vigilance du chien et non pas son mordant, y compris au cas où le chien ne décrocherait pas.

L'absence du commandement "garde" entraînera la perte de 2 points à la cessation d'attaque et celles des deux fuites (cumulables). L'H.A. désarmé, le conducteur s'éloignera à au moins 3m, le chien devant poursuivre sa garde au ferme, le Juge donnera un autre signal sonore, le Conducteur commandera à son Chien « X... au pied ». Au signal sonore suivant signifiant la fin de l'exercice, le Chien ayant obéi, il s'éloignera pour remettre le revolver à la personne qui en est chargée. Si, après la deuxième tentative de fuite, le Chien perd sa vigilance et s'écarte de l'H.A. au-delà d'un rayon de 2 m, le Juge devra faire fuir à nouveau l'H.A. afin de prouver que le Chien n'a pas rempli sa mission jusqu'au bout. Les mètres de fuite et d'éloignement seront pénalisés. Le Chien qui n'aura pas mordu à l'attaque au revolver ne pourra pas exécuter la garde au ferme, et il perdra les 30 points de l'exercice. S'il a mordu moins de 5 secondes, fractionnées ou pas, il conservera les points de mordant acquis moins les pénalisations éventuelles, mais la Garde au Ferme ne pourra être effectuée. Si le Chien n'est pas en prise à la cessation, il pourra cependant exécuter la Garde au Ferme à condition qu'il ait mordu au moins 5 secondes (fractionnées ou pas) pendant l'Attaque. Le Conducteur qui oublierait de désarmer l'H.A. serait pénalisé. Les commandements de cessation, ou de garde au ferme, doivent être donnés le Conducteur demeurant immobile sur la ligne de départ, sauf en cas d'obstacles cachant le Chien à sa vue (voir autres attaques). Lors des cessations, l'H.A. cherchera si possible à rendre le Chien visible du Conducteur. L'exercice sera terminé lorsque le chien sera au pied, au signal sonore du juge, l'ha devant rester immobile jusque-là.

ATTAQUE MORDANTE FUYANTE AU BATON - 30 points

Envoi : Un seul commandement: « **X... attaque** ».

Rappel : Un seul commandement: « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**), ou si le Chien a décroché, « **X... au pied** » ou « **X... halte au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Les descriptions et prescriptions de l'attaque fuyante sont identiques à celles de l'attaque mordante de face, sauf en ce qui concerne l'H.A.. Celui-ci, tant que le Chien n'aura pas fait sa prise, continuera à fuir sans se retourner, dans la direction indiquée par le Juge. Il se conformera à ses directives : esquive éventuelle, accélération, légère courbe de 45° au maximum, pour amortir l'impact du Chien.

Dès que le Chien aura fait sa prise, l'H.A., après avoir fait deux pas minimum, le travaillera avec son bâton et se défendra tout en prenant soin de ne jamais porter les coups à l'aveuglette. Si lors de l'entrée dans le costume, le Chien ratait sa prise ou décrochait sous l'effet de la vitesse, l'homme assistant devra continuer à fuir dans la direction opposée au chien.

LES ÉPREUVES RING

EXERCICE DE LA GARDE D'OBJET 30 points

Mise en place : après avoir posé l'objet sur le point central, un seul commandement **obligatoire** : « **garde** ».
Reprise au pied : après le signal du Juge : prise de l'objet, immédiatement suivie du commandement « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Le Conducteur confiera à la garde de son Chien un panier vide et creux, conforme au Règlement.

Le Conducteur posera le panier sur le point central d'une surface obligatoirement délimitée par quatre cercles concentriques, destinés à mesurer les déplacements éventuels du Chien dans l'exécution de l'exercice.

Les rayons de ces cercles seront de 1,50 m, 2 m, 3 m et 5 m.

Le Conducteur donnera à son Chien l'ordre de garder le panier par un seul commandement obligatoire : «X.. Garde» Les commandements multiples de mise en place seront pénalisés.

Le Conducteur, sans se retourner, suivra le Commissaire jusqu'à la cachette prévue, d'où il pourra, sans se faire voir ni entendre, observer le travail de son Chien à travers un trou ou une fente ménagés dans la paroi à cet effet.

Au signal du Juge, l'H.A. s'approche de l'objet, soit en ligne droite, soit en contournant le Chien selon sa position.

Pendant toute la durée de l'exercice, l'H.A. a interdiction de parler au chien, il ne doit ni provoquer le Chien, ni lui faire de signe en dehors des 5m. Les tentatives d'intimidation du chien sont autorisées dès qu'il est à 5 mètres, sans se servir d'artifices quelconques. Il doit chercher à endormir sa vigilance par la ruse, ou le prendre de vitesse à l'occasion, ou l'impressionner par son attitude s'il estime que la chose est possible.

Il s'agit pour l'H.A. de PRENDRE L'OBJET, non d'attaquer le Chien, ni de lui faire perdre des points en cherchant à le faire se déplacer. Il s'arrête d'avancer vers l'objet si le Chien quitte celui-ci pour venir à sa rencontre. L'H.A ne doit pas reculer pendant l'approche, en tout état de cause, la pénalité devra tenir compte de la distance la plus rapprochée de l'H.A. (la main ou toute autre partie du corps) pendant le passage et non le moment où le chien fait sa prise, surtout s'il y a recul. Il va de soi que, à condition de rester sur la même ligne concentrique dès que le Chien s'est mis en mouvement, l'H.A., s'il le juge utile, peut tourner à droite ou à gauche et continuer à marcher tout en observant les réactions du Chien. Le repoussé du bras est autorisé.

De même, s'il est à distance de prise, l'H.A., tout en s'arrêtant de marcher, peut malgré tout poursuivre son action et tenter de s'emparer de l'objet.

En outre, si le Chien s'avance vers lui, en fonction de l'endroit où il se trouve par rapport à l'objet, en fonction aussi du comportement du Chien, l'H.A., par une esquive adroite et rapide, peut tenter d'éviter le Chien et se saisir de l'objet pour le déplacer, ou même l'emporter, selon la vigilance ou la vitesse de réaction du Chien.

Toutefois, s'il est mordu, il est impératif que l'H.A., emporté par son élan et ayant déplacé l'objet, le repose le plus près possible de l'endroit où il a été mordu, et ne jette pas l'objet à distance. Cette esquive, sur la tentative de prise, est laissée à l'appréciation de l'H.A. après entente avec le juge.

Si l'H.A. est mordu avant d'avoir pris l'objet, à quelque distance que ce soit, il s'immobilise, sans avancer ni reculer, ni travailler le Chien. Dès que celui-ci a décroché, l'H.A. s'éloigne par le côté ou à reculons, selon la position du Chien. Il ne doit pas, après que le Chien a mordu et décroché, avancer sur le Chien ni sur l'objet, ce qui serait une provocation. Si le chien l'accompagne sans mordre, il devra s'éloigner à 5m de l'objet, puis sur autorisation du juge, retourner faire une tentative de prise, s'il en reste une.

Si le Chien n'a pas décroché au bout de 5 secondes d'immobilisation de l'H.A., ce dernier sur autorisation du juge s'éloigne immédiatement de l'objet en entraînant le Chien sans le provoquer, ni le menacer, ni le travailler, et ce jusqu'à ce que le chien décroche ou que le juge signifie la fin de l'exercice. Il ne doit, en aucun cas, ramener volontairement le Chien vers l'objet.

Par contre, si le Chien tire l'H.A., celui-ci se laisse entraîner sans résister, quelle que soit la direction dans laquelle le Chien l'entraîne.

Si le Chien mord, décroche franchement, puis refait sa prise, (ne pas confondre avec un décroché rapide d'une attaque) l'H.A. agit comme précédemment, sans attendre 5 secondes, s'éloigne sans travailler le chien, en l'entraînant ou en se laissant éventuellement entraîner par lui.

Si l'H.A. a réussi à prendre l'objet, il ne peut s'en servir pour menacer, ni barrer le Chien, ni s'en protéger.

Il doit tenter de s'éloigner au plus vite jusqu'à perte totale des points de l'exercice, sans se faire mordre, ce qui est le but de l'exercice. Selon les circonstances, il peut également, l'objet pris, endormir la vigilance du Chien, ou l'impressionner par

LES ÉPREUVES RING

son attitude, pour obtenir le même résultat. Mais il ne pourra, s'il n'est pas mordu, tromper le Chien en reposant l'objet à terre pour le reprendre ensuite.

Si l'H.A. est mordu après s'être emparé de l'objet, il devra aussitôt le déposer, s'immobiliser comme prévu ci-dessus, puis s'éloigner jusqu'à 5 m au moins de l'objet. Le nombre de tentatives de prise d'objet est invariablement de trois. Elles se feront, à la main ou au pied, à l'initiative de l'H.A. selon les instructions du Juge et les circonstances. C'est une question d'opportunité et de perception de la vigilance ou de la distraction du Chien. Le travail de l'H.A. n'a pas à être stéréotypé. Il peut tout aussi bien tenter de surprendre le Chien par sa vitesse d'exécution que d'endormir sa méfiance par un comportement approprié.

La règle capitale est qu'il intervient pour prendre l'objet, non pour se faire mordre.

Toutes les ruses sont permises à condition de n'user ni de menaces, ni de provocations, avant d'être rentré dans le cercle des 5 m et de se conformer aux consignes du Jury. Le travail du Chien aura été d'autant meilleur qu'il aura mordu l'H.A. avec conviction au plus près de l'objet à garder.

Si le Chien a gardé l'objet, le Juge donnera un signal sonore pour indiquer au Conducteur qu'il doit revenir, sans courir, à la relève de son Chien. Pendant ce temps, l'H.A. devra rester immobile sur le terrain.

En fin d'exercice, le conducteur devra attendre le signal sonore du juge pour prendre l'objet puis commandera son chien au pied (ou coup de sifflet) et s'éloignera sur 3 pas minimum.

Si le chien gêne la relève de l'objet, il sera pénalisé.

Si le Chien n'a pas gardé l'objet, le Juge indiquera au Conducteur que l'exercice est terminé. On considère qu'il y a morsure si au minimum le Chien donne un coup de dent franc.

Il existe trois types de pénalités à chaque passage :

1er type : selon la distance à laquelle le Chien mord par rapport à la position du panier

2° type : selon la distance de déplacement du Chien par rapport à la position du panier, mais les pénalités sont cumulées si les raisons sont différentes. Cependant si le Chien s'éloigne plusieurs fois pendant le même passage, seule la distance la plus grande sera prise en compte.

3° type : selon la distance de déplacement du panier par l'H.A. ou par le Chien, les pénalités sont cumulées si les raisons sont différentes

La pénalité totale est égale à la somme de ces trois types de pénalités pour chacun des trois passages. (Il y a cumul des pénalités des 3 passages).

Le Chien qui détériore totalement l'objet perd la totalité des points. Le Chien qui mord ou mordille l'objet est pénalisé.

Le Conducteur qui se fait voir ou entendre de son Chien avant l'autorisation du Juge perd la totalité des points de l'exercice. De même, le Conducteur qui donne à son Chien un commandement irrégulier, ou qui court vers l'objet à la relève du Chien, perd tous les points de l'exercice.

Le Conducteur qui sort de la cachette pour aller encourager son Chien, au moment où celui-ci se fait prendre l'objet, perd les points de l'exercice.

Le Conducteur qui ne rappelle pas son Chien au pied en fin d'exercice, et le Chien qui ne revient pas au pied, (cas du chien qui se trouve éloigné de l'objet au retour du conducteur) sont également pénalisés.

CAS DU CHIEN QUI EMPÊCHE L'HA DE SE SAISIR DE L'OBJET SANS MORDRE :

- en le tenant dans sa gueule,
- en se tenant debout au-dessus de l'objet pour le couvrir de son corps,
- en se couchant sur lui,
- en posant une (ou plusieurs) patte(s) sur ou dans l'objet.

Pour éviter toute ambiguïté, l'H.A. devra démontrer, dans ce cas, que la vigilance du Chien est factice et non réelle.

Si l'H.A. prend le panier en main plus de 5 secondes (chronométrage par le Juge) sans réaction du Chien, une pénalité sera appliquée. Après signe du Juge, l'H.A. devra obligatoirement tenter de déplacer le panier sur au moins 20cm sans réaction du chien pour considérer que le Chien ne remplit pas sa mission ou tenter un déplacement rapide (mais ne pourra cesser son action et se déplacer pour en tenter une autre).

Conventions : Le point du corps de l'H.A. pris en considération pour la notation sera celui le plus proche de l'objet. Déplacement de l'objet par l'H.A.: il ne sera considéré que les déplacements hors prise du Chien.

LES ÉPREUVES RING

Le temps total imparti pour les trois passages est de 5 minutes (le temps sera décompté à partir de l'arrivée du conducteur dans la cachette) ; un passage ne peut durer plus de 2 minutes.

ATTAQUE ARRÊTÉE DE FACE AU BÂTON - 20 points

Envoi : Un seul commandement : « **X... attaque** ».

Rappel : Un seul commandement : « **X... au pied** » (ou un **coup de sifflet**).

Les descriptions et pénalisations de l'attaque arrêtée de face au bâton sont identiques à celles de l'attaque mordante de face au bâton pour ce qui concerne :

la mise en place du Chien,

le positionnement de l'H.A. à la réception du Chien (même distance que pour l'attaque de face).

Il n'est pas obligatoire qu'elle soit exécutée par le même H.A (commodité par rapport au tirage au sort). Elle sera ressemblante à la face. La distance d'arrêt sera comptée à partir du début du commandement.

Le Conducteur, bien qu'il sache ce qu'il en est de par le tirage au sort, devra obligatoirement commander son Chien comme s'il s'agissait d'une attaque mordante. Il est impératif que le Chien ignore le type d'attaque à effectuer. Tout manquement à cette prescription conduirait le Juge à annuler l'exercice. Pour ce faire, le Juge tiendra compte de plusieurs éléments :

l'attitude, le comportement, le positionnement du Conducteur, ainsi que le son de sa voix et la manière de placer son Chien et de le commander, devront être identiques à ceux adoptés lors des attaques mordantes.

la vitesse, le comportement, la conviction du Chien et sa trajectoire en direction de l'H.A., devront être les mêmes que lors des attaques mordantes.

Le Conducteur donnera l'ordre de rappel au moment qu'il estimera opportun, le Chien ne devant ni mordre, ni percuter l'H.A., sous peine de pénalisation. L'H.A. s'immobilisera immédiatement et parfaitement au début du commandement de rappel et ce jusqu'au retour du Chien au pied du Conducteur.

Si le Chien mord, l'H.A. après entente avec le Juge en début de concours soit : reviendra aussitôt à la table du Jury soit restera en place et sera consulté par le Juge.

Si le Chien ne mord pas mais revient vers l'H.A., celui-ci en aucun cas, ne reprendra ni défense, ni barrage.

Si le Chien ne mord pas, la distance existant entre le Chien et l'H.A. sera évaluée par le Juge au moment où sera prononcé le début du commandement de rappel. Plus le Chien est près de l'H.A., meilleure sera l'exécution de l'épreuve.

Si, après le rappel du Conducteur, l'H.A., sans avoir été mordu, tombait pour quelque raison que ce soit, et que le Chien le morde à ce moment-là, le Juge ne tiendrait pas compte de sa morsure pour la notation (voir chute de l'H.A., dans les autres exercices).

Un seul commandement de rappel est autorisé. Mais le Conducteur pourra, en étant pénalisé, rappeler le Chien une ou plusieurs fois, si celui-ci est revenu à moins de 5 m de lui **ou derrière la ligne quelque soit la distance** avant la fin des 30 secondes allouées pour le retour. Ces pénalités de rappel, comme toutes les autres pénalités de retour, seront identiques à celles de l'attaque de face mordante.

L'attribution des points de l'attaque arrêtée se fera en tenant compte :

des pénalités propres à cette attaque,

d'une pénalité de 1,33 points par seconde de « non-prise » du Chien lors de l'attaque mordante de face au bâton (étant donné que l'attaque arrêtée est notée sur 20).

Dans le cas où le tirage au sort **désigne en premier** l'attaque arrêtée, le Juge attendra pour attribuer sa note que l'attaque mordante de face au bâton soit exécutée. Si le Chien, pour une raison quelconque, n'exécutait pas l'attaque de face, ou faisait un départ anticipé lors de cet exercice, le Juge ferait recommencer l'attaque de face au bâton pour évaluer l'attaque arrêtée.

PROGRAMME DES EPREUVES SPORTIVES EN RING POUR CHIENS D'UTILITE

PRESCRIPTIONS

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Les Concours en Ring peuvent, sous certaines conditions, donner au chien d'utilisation l'accès à la finale du Championnat de France de Ring, qui a lieu une fois par an. Pour être sélectionné, les chiens d'utilisation doivent avoir participé au cours de l'année, aux Concours Sélectifs organisés, par Groupes de régionales, sous la responsabilité du Groupe travail Ring de la Commission d'utilisation nationale. La composition de ces Groupes peut être modifiée chaque année, en fonction du nombre des chiens de Sélectifs recensés sur l'ensemble du territoire afin de mieux équilibrer les Groupes. Le nombre de chiens participant chaque année à la finale étant fixé par le G.T.R., la sélection s'opère, dans l'ordre des valeurs, en fonction de la moyenne obtenue par chacun, à l'occasion des Sélectifs. Pour accéder au Sélectif de son Groupe, un chien devra préalablement réalisé le pointage imposé par le G.T.R. dans un nombre de Concours imposé par lui, sous des juges différents. Ces pointages devront être obtenus dans la période postérieure au dernier préSélectif de l'année précédente, et antérieure de deux semaines à la date du 1er Sélectif du Groupe. (Les points des Sélectifs ne sont pas pris en compte). Pour être homologués, ces pointages devront être réalisés dans les Concours d'échelon 3 organisés par les clubs d'utilisation habilités, soit dans la régionale du concurrent, soit hors régionale, indifféremment. Avant de pouvoir concourir en échelon 3, un chien devra passer par trois étapes successives :

- **a)** obtenir son Brevet de chien de défense
- **b)** se qualifier en échelon 1 en obtenant deux fois 160 points au moins sur 200, sous deux juges différents (soit 80% des points attribués à cet échelon)
- **c)** se qualifier en échelon 2 en obtenant deux fois 240 points au moins sur 300, sous deux juges différents (soit 80% des points attribués à cet échelon). Aussi longtemps qu'un chien concourant en échelon 3 n'a pas réalisé 300 points deux fois, consécutives ou non, sous deux juges différents, son conducteur est autorisé à le présenter en échelon 2 aussi souvent qu'il le jugera utile. Aucun chien n'est autorisé à concourir, ni même à être présenté au Brevet s'il n'est pas titulaire d'un carnet de travail. Ce carnet doit obligatoirement être présenté au juge sur le terrain avant le début des épreuves. Les femelles sous l'influence de leur sexe ne seront autorisées à participer à un Brevet ou à un Concours qu'en fin de programme, à condition qu'aucun chien mâle ne soit amené à concourir à un autre échelon, postérieurement à leur passage. Un juge peut à tout moment mettre fin au parcours d'un concurrent si le chien n'est pas en état: blessure, maladie, inaptitude flagrante ou si le conducteur donne une mauvaise image du Ring par son comportement.

SÉLECTIFS

Ils se disputent suivant les critères du programme de l'échelon 3. Le travail de l'homme d'attaque (H.A.) devra être identique à celui pratiqué dans les Concours de l'échelon 3, mais le jury devra faire preuve de la plus grande rigueur dans ses jugements afin d'assurer la sélection des meilleurs chiens à la finale du Championnat.

JUMELAGE DES CONCOURS

Les chiens inscrits en Brevet, échelons 1,2 et 3 peuvent être comptabilisés ensemble afin d'obtenir le nombre des six chiens nécessaires à l'organisation d'un Concours. Les chiens seront classés par catégorie. Pour qu'un Concours en échelon 3 soit homologué comme pré-Sélectif ou que le C.A.C.T. puisse être attribué, il faut qu'il comporte 4 chiens au moins. Un chien pourra passer d'un échelon au suivant dans un même Concours, (même juge, même H.A.) sous réserve que soient remplies les conditions énumérées précédemment, et que le nombre de chiens engagés de ce fait ne dépasse pas le maximum autorisé. Deux Concours peuvent être organisés dans un même week-end par un même organisateur, avec les mêmes concurrents, à condition que les juges et les hommes d'attaque soient différents. De même un chien pourra participer dans un même week-end à deux Concours différents, organisés par deux clubs différents, dans des lieux différents, à condition que le Concours du samedi soit terminé dans la journée, et que les concurrents aient récupéré leur carnet de travail dûment rempli et signé par le juge responsable de l'épreuve du samedi.

OBTENTION DU BREVET DE CHIEN DE DÉFENSE

L'obtention du Brevet de chien de défense est soumise aux conditions suivantes :

- **a)** Le propriétaire du chien doit être détenteur d'un carnet de travail personnel au chien
- **b)** Le chien doit appartenir à une des races figurant sur la liste des races de chiens d'utilité établie par la S.C.C.
- **c)** Le chien doit être tatoué, âgé de 10 mois au moins, être titulaire d'un des documents officiels suivants délivrés par la S.C.C. (pedigree, certificat de naissance, certificat de déclaration de naissance jaune, certificat d'ascendance, certificat d'inscription au registre initial en 3ème génération. Un pedigree délivré par une société canine étrangère reconnue par la F.C.I. est également admis). Les chiens titulaires d'un de ces documents, même s'ils ne sont pas confirmés, peuvent être présentés au Brevet.
- **d)** Les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale et complètement descendues dans le scrotum. Le juge du Brevet devra en faire la vérification avant d'attribuer le Brevet. Il devra également vérifier le numéro de tatouage du chien.

Les chiens atteints de maladie contagieuse ne sont pas admis à concourir. Les chiens blessés ne sont pas admis sauf avis contraire spécifique vétérinaire.

- **e)** Le chien doit être engagé, aux conditions requises, auprès d'un club d'utilisation affilié, chargé de l'organisation du Brevet pour sa commission d'utilisation régionale. Ce club devra, en la circonstance se soumettre aux prescriptions du règlement et le faire respecter.
- **f)** Les épreuves du Brevet de défense devront être jugées par un juge de la S.C.C. (Qualifié ou stagiaire) assisté d'un H.A. sélectionné.

Ces épreuves pourront avoir lieu :

- soit sur un ring réglementaire
- soit sur un terrain neutre, parc, pelouse, pré, de dimensions suffisantes au bon déroulement des exercices.

Les exercices du Brevet sont les suivants, dans l'ordre :

1	Suite en laisse	4
2	Appât lancé (un)	10
3	Suite sans laisse (chien muselé)	8
4	Absence du conducteur pendant une minute (chien couché)	10
5	Défense du conducteur (deux coups de feu seront tirés au cours de cet exercice)	30
6	Attaque lancée à 30 mètres (durée 15")	30
	Allure générale	8
	TOTAL	100

Un zéro à l'un ou à l'autre des exercices ne sera pas éliminatoire mais le brevet ne sera décerné qu'à un chien qui totalisera 75 points sur 100 (allures générales comprises) à condition toutefois qu'il ait obtenu aux deux exercices de mordant au moins 75% des points de l'exercice, soit 22 points 50 à chacun. Le chien qui aura peur des coups de feu ne pourra obtenir son brevet et sera éliminé aussitôt. L'épreuve des coups de feu se déroule au cours de l'exercice de la défense du conducteur. Au moment de l'agression, l'H.A. tire un 1er coup de feu, puis un 2ème coup quelques secondes plus tard, après la prise du chien. Ces coups de feu doivent être tirés l'avant-bras levé et dans une direction opposée au chien. Le brevet de chien de défense doit être jugé sévèrement et offrir toutes les garanties quant à la docilité, au caractère, au courage et à l'aptitude au travail du chien auquel il est décerné. Le juge doit fournir, sous 15 jours, un rapport à la S.C.C. avec l'original des feuilles de jugement, une copie au secrétaire du G.T.R. Les fiches de rapport sur les H.A. au responsable H.A. du G.T.R. Il devra conserver une copie pendant un an.

QUALIFICATION EN ÉCHELON 1

Tout chien titulaire d'un brevet de chien de défense peut être présenté en échelon 1 des Concours en Ring. Cet échelon comprend les exercices suivants :

1	Saut (au choix) : Haie (de 0,90 à 1m) Longueur (de 3m à 3,50m) Palissade (1,70 à 1,90m)	12
2	Suite en laisse	4
3	Suite sans laisse, chien muselé	8
4	Absence du conducteur pendant 1mn (chien couché)	10
5	Rapport d'objet lancé	4
6	Positions (chien couché ou assis au départ)	20
7	Refus d'appâts lancés (4) (pas d'appâts au sol)	10
8	Attaque de face	30
9	Défense du conducteur	30
10	Attaque fuyante	30

11 Attaque au revolver (avec garde au ferme)	30
Allure générale	12
TOTAL	200

QUALIFICATION EN ÉCHELON 2

Tout chien ayant obtenu 2 fois 160 points ou plus en échelon 1 (*sous deux juges différents*) peut être présenté en échelon 2 des Concours en Ring.

Cet échelon comprend les exercices suivants :

1 Saut en longueur de 3 à 3,50m	12
2 Saut de la haie 0,90 à 1,10m	16
3 Escalade de la palissade 1,70 à 1,80m	10
4 Suite en laisse	4
5 Suite sans laisse, chien muselé	8
6 Absence du conducteur pendant une minute (chien assis ou couché)	10
7 Rapport d'objet lancé	4
8 Rapport d'objet au vu	8
9 Positions (chien debout, couché ou assis au départ)	20
10 Refus d'appâts (lancés + appâts au sol) (4+6)	20
11 Attaque de face	30
12 Défense du conducteur	30
13 Attaque fuyante	30
14 Attaque au revolver (avec garde au ferme)	30
15 Recherche et accompagnement de l'H.A.	40
Allure générale	28
TOTAL	300

QUALIFICATION EN ÉCHELON 3

Tout chien ayant obtenu 2 fois 240 points en échelon 2 (*sous deux juges différents*) peut être présenté en échelon 3 des Concours en Ring.

Cet échelon comprend les exercices suivants :

1 Saut en longueur 3 à 4,50 m	20
2 Saut de la haie 0,90 à 1,20 m	20
3 Escalade de la palissade 1,70 à 2,30 m	20
4 En avant	12
5 Suite en laisse	4
6 Suite sans laisse, chien muselé	8
7 Absence du conducteur pendant 1mn (Chien assis ou couché)	10
8 Rapport d'objet lancé	4
9 Rapport d'objet au vu	8
10 Rapport d'objet à l'insu	8
11 Positions (chien debout, couché ou assis au départ)	20
12 Refus d'appâts (lancés + appâts au sol) (4+6)	20
13 Attaque de face	30
14 Attaque fuyante	30
15 Attaque arrêtée de face	20
16 Attaque au revolver (avec garde au ferme)	30
17 Défense du conducteur	30
18 Recherche et accompagnement de l'H.A.	40
19 Garde d'objet	30
Allure générale	36
TOTAL	400

Allure générale : 10% des points obtenus

C.A.C.T et R.C.A.C.T. QUALIFICATIFS

Le Certificat d'Aptitude au championnat de travail (C.A.C.T) ou la réserve du certificat d'aptitude au championnat de travail (R.C.A.C.T.) peuvent être attribués dans les Concours en Ring échelon 3 et sélectifs, à condition que les chiens classés 1er et 2ème totalisent au moins 80% des points du programme soit 320/400. A condition également qu'il n'y ait pas d'ex-aequo pour les places de 1er et 2ème, que le travail ait été de qualité, et que le terrain ait au moins 2500 M2 de superficie.

Cette distinction, obtenue 3 fois sous deux juges différents, permet l'attribution du titre de champion de travail, sous certaines conditions, (après demande d'homologation à la S.C.C. par le propriétaire du chien) et après obtention du qualificatif TRÈS BON par le chien dans une exposition canine organisée par la S.C.C. ou une société affiliée.

Le C.A.C.T. peut être décerné par un juge qualifié ou stagiaire, sans obligation de sa part.

L'homologation des jugements par la S.C.C. ne peut se faire qu'après réception du rapport du juge qui a officié dans les Concours.

Lors du classement d'un Concours en Ring, il ne sera donné de qualificatif qu'aux chiens de l'échelon 3 selon les critères suivants :

EXCELLENT : au concurrent ayant obtenu 75% des points, soit 300/400

TRÈS BON : au concurrent ayant obtenu 60% des points soit 240/400

BON : au concurrent ayant obtenu 0% des points soit 200/400.

Aucun Concours en Ring ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la société canine régionale.

En ce qui concerne les chiens d'utilisation, seules les manifestations où les programmes de la S.C.C. seront intégralement appliqués, sous des juges qualifiés ou stagiaires, porteront le nom de Concours. L'un des juges fournira sous 30 jours, un rapport à la S.C.C. et certifiera que toutes les prescriptions ont été observées.

Toute autre manifestation que celles indiquées ci-dessus ne pourra porter que le nom de démonstration, et les récompenses éventuellement décernées ne pourront être prises en considération, pour une qualification

quelconque, auprès des organismes officiels de la S.C.C. ***En outre la S.C.C. met en garde les propriétaires de chiens contre toute organisation de quelque nature, entreprise en dehors de son patronage ou de celui de ses sociétés affiliées. La S.C.C. a décidé que sera exclus de tous Concours un chien qui, malgré un avertissement adressé à son propriétaire, aura pris part à une manifestation non patronnée par elle. Ce chien sera disqualifié jusqu'à sa mort même s'il change de propriétaire.***

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE EN RING

Le titre de champion de France en Ring selon les dispositions actuelles est décerné au chien qui aura obtenu le meilleur total à l'addition :

a) de la moyenne des 3 sélectifs de l'année;

b) du pointage de la finale du championnat de France.

Pour être déclaré Champion, le chien devra être titulaire du qualificatif TRÈS BON en exposition de beauté. Le chien ayant obtenu le meilleur pointage de la finale du championnat est déclaré Vainqueur de la Coupe de France de l'année.

NOMBRE DE CONCURRENTS

Le nombre de concurrents admis à participer journellement aux différentes épreuves de Ring sera fonction des totaux horaires ci-dessous :

Horaires d'hiver : du 01/11 au 28/02 = 7 heures.

Horaires d'été : du 01/03 au 31/10 = 9 heures.

On considère qu'il faut à un juge, par chien, battements compris :

15 mn pour faire passer un BREVET.

20 mn pour un chien en échelon 1.

30 mn pour un chien en échelon 2.

40 mn pour un chien en échelon 3.

Il appartient aux organisateurs d'un Concours, en fonction du minutage, chien en blanc compris, de répartir par échelon le nombre maximum de chiens à inscrire, priorité devant être donnée aux chiens de l'échelon 3.

ORGANISATION DES CONCOURS

Les sociétés qui désirent organiser un Concours en Ring, pour épreuves de dressage des chiens d'utilisation, devront apporter les plus grands soins à sa préparation et ne négliger aucun détail.

La superficie du terrain des Concours devra être 2000m² au minimum.

Pour un Concours sélectif il devra obligatoirement faire au moins 80m de long et 40m de large. Il devra également

avoir reçu l'agrément écrit officiel du Président de la Commission d'Utilisation Régionale, qui sera joint à la proposition du club organisateur adressée au coordinateur du Groupe.

Le terrain devra être aussi nu que possible, sans buissons ni arbustes qui cacheraient la vue de l'action aussi bien au jury qu'au concurrent et au commissaire. (Cette restriction ne concerne évidemment pas les cachettes). Le sol ne devra pas être dur, c'est-à-dire ni pavé, ni macadamisé. On aura soin de veiller à ce qu'il n'y ait sur le terrain aucun objet qui puisse blesser le chien. Le jury sera composé d'UN ou plusieurs juges.

La société organisatrice devra faire également choix d'un commissaire de ring très au courant du programme et de la conduite des épreuves.

2 H.A. seront utilisés dans un Concours en échelon 3 (à plus forte raison en 1 et en 2). Les H.A. de l'échelon 3 ne sont évidemment pas tenus d'officier en échelon 1 et 2 de ce Concours, ceci restant à la convenance des organisateurs. La société organisatrice devra s'assurer la participation d'au moins 2 hommes de corvée pour la manoeuvre des différents obstacles, le lancé des appâts, Etc...

Le ring comportera une palissade, une haie mobile, un saut en longueur et plusieurs cachettes, au nombre de 6 au moins. Il faudra aussi des bâtons en bon état et réglementaire, deux revolvers avec cartouches à blanc, un objet pour la garde, et un assez grand nombre d'appâts variés et des objets pour le rapport à l'insu.

Une table pour le secrétariat du jury sera disposée de manière que les juges puissent y accéder tout en continuant de voir le travail qui s'effectue dans le ring.

1 ou 2 secrétaires compétents sont indispensables à la bonne marche du secrétariat, en particulier pour un sélectif ou une finale, qui nécessite des personnes rompues à ce genre de travail.

Pour l'exercice des Positions à distance, deux lignes de 1m de long seront tracées à 18m l'une de l'autre. La première pour indiquer l'endroit où sera placé le chien, l'autre pour signaler celui où le conducteur se tiendra pour commander les Positions. Trois ou quatre lignes supplémentaires, parallèles, seront également tracées à partir de la 1ère pour faciliter l'évaluation par le juge du déplacement éventuel du chien.

En vue des exercices de rapports d'objet, des suites, de l'envoi en avant, deux lignes de 20m de long, distantes l'une de l'autre de 30m seront tracées parallèlement et d'une manière bien visible. L'une de ces lignes servira pour le départ du chien et l'autre pour l'arrivée de certains exercices. Deux autres lignes seront également tracées pour les attaques, à 40 et à 50m de la ligne de départ. Il est nécessaire, pour faciliter le déroulement des épreuves, de munir l'extrémité de ces lignes de bornes ou de fanions. Il est indispensable que les lignes de départ d'exercices soient placées au moins à 5m du public et que la ligne à franchir par le chien dans l'exercice de l'**En Avant** soit au moins à 10m du public.

Pour l'exercice de la Garde d'Objet, quatre cercles concentriques devront être tracés, dont les rayons seront de 1,50m, 2m, 3 et 5m. L'objet que le chien doit garder devra être placé au centre des cercles indiqué par un point blanc.

L'objet à garder sera obligatoirement un panier de dimensions réglementaires, qui devra être apporté par le jury lors des sélectifs (le même objet servant pour tous les sélectifs jugés par les mêmes juges).

Pour les signaux de départ, de cessation et de rappel que les juges auront à donner, les sociétés organisatrices devront mettre une trompe à leur disposition. Sa puissance, sans être exagérée, devra être assez forte pour être entendue de tous les points du ring.

Le sifflet ne pourra être employé, étant uniquement destiné à l'usage des conducteurs.

Pour accéder au ring, deux entrées au moins sont nécessaires, l'une pour les conducteurs accompagnés de leur chien, l'autre pour les H.A.

Un local doit être installé pour que les H.A. puissent s'y dissimuler pendant qu'ils n'ont pas à intervenir pour le travail des chiens. Ce local devra être situé à au moins 5m du ring et de telle sorte que les chiens ne puissent se douter de la présence des H.A.

Aucun récipient contenant de l'eau et pouvant inciter le chien à délaisser son travail, ne pourra être placé dans le ring ni à ses abords immédiats.

En dehors du ring, une cachette sera disposée de façon que le conducteur puisse s'y dissimuler avec son chien pendant la préparation de l'exercice de la recherche. Un récipient y sera mis à sa disposition pour qu'il puisse faire boire son chien s'il le désire.

TIRAGE AU SORT

Les sociétés organisatrices procéderont à un tirage au sort qui décidera dans quel ordre travailleront les chiens engagés.

Si le tirage au sort a lieu avant le jour du Concours, les concurrents seront informés de leur ordre de passage par les organisateurs. S'ils étaient absents à l'appel de leur nom au moment convenu, ils seraient déclarés "forfaits" et leur engagement ne serait pas remboursé.

S'il y a lieu, les concurrents devront être tous présents le matin pour se soumettre aux obligations du contrôle vétérinaire, suite au décret de la prophylaxie contre la rage. Les sociétés organisatrices devront s'assurer des dispositions à prendre à cet effet.

Les chiennes devront passer selon l'ordre désigné par le sort entre tous les concurrents, sauf pour les chiennes

sous l'influence de leur sexe qui pourront concourir en fin de séance, à condition qu'aucun mâle ne doive évoluer par la suite sur le terrain, quel que soit l'échelon.

Il y aura tirage au sort pour l'ordre des exercices des échelons 1, 2 et 3.

Ce tirage au sort aura lieu en présence de concurrents, sous la responsabilité du juge.

Un premier tirage concerne les exercices de dressage placés immédiatement après le franchissement des obstacles :

- absence du conducteur,
- positions,
- suite en laisse,
- suite sans laisse + envoi en avant en 3.

Les rapports d'objet et le lancé des appâts seront intercalés, par tirage au sort également entre les exercices ci-dessus.

Viendra ensuite le tirage au sort des attaques.

La garde d'objet, la défense du conducteur et la recherche seront intercalés, par tirage au sort, entre les attaques.

La position, assis, couché ou debout, dans laquelle le chien doit être mis au début de l'exercice des positions, sera également tiré au sort entre le "couché" et le "assis" uniquement pour l'échelon 1. Un autre tirage au sort décidera si, à l'absence du conducteur, le chien devra tenir la position "assis" ou "couché".

CHIEN EN BLANC

Il est obligatoire de faire passer un chien "en blanc" avant le début des épreuves, pour chaque échelon, et même le matin suivant le début d'un Concours si celui-ci commence la veille ou le surlendemain s'il se poursuit pendant trois jours.

Après avoir donné au commissaire de ring et aux H.A. toutes ces instructions, le jury fera exécuter à un chien non concurrent tous les exercices dans l'ordre et de la même façon qu'ils auront lieu pendant le Concours .

Ceci pour les raisons suivantes : d'abord établir une liaison parfaite entre le jury et le commissaire de ring.

Ensuite, permettre au juge, pendant cette "répétition" de vérifier que les H.A. ont bien compris les instructions qui leur ont été données. Ils pourront ainsi procéder aux rectifications nécessaires, et éliminer les erreurs à ne pas commettre dans le cours des divers exercices auxquels ils participent.

Enfin, tous les concurrents sont ainsi mis sur un pied d'égalité. Le chien du Concours qui passe le premier ne travaille pas sur un terrain neuf. De ce fait, il n'est ni avantagé, ni désavantagé par rapport aux autres concurrents.

APPÂTS

Les appâts devront être variés, de volume raisonnable (**au maximum de la grosseur d'un point**). Ils consisteront en viande crue ou cuite, os (sauf pour les appâts lancés), tête de poisson, fromage, gâteaux secs, sucre, etc...

Le nombre des appâts de viande devra être en majorité : au moins 3 sur 4 pour les appâts lancés, au moins 4 sur 6 pour les appâts au sol.

BÂTON

On ne peut employer n'importe quel bâton. Le seul bâton admis est le bâton réglementaire, homologué par le G.T.R., le juge aura le devoir d'en vérifier la constitution.

CACHETTES

Les cachettes, au nombre de six au minimum, naturelles ou artificielles, pourront être d'aspect différent. Elles seront faites au moyen de panneaux de bois ou de toile de couleurs diverses, bottes de paille, arbustes, paillasons, caisses superposées, tonneaux, tentes de bain de mer, etc... à condition qu'elles ne présentent aucun danger pour le chien ou pour l'H.A.

Elles seront disséminées sur le ring, à 2m de la clôture au moins, pour permettre aux H.A. des sorties de cachettes franches et nettes.

Les cachettes seront composées de deux panneaux de 1,20m de large et de 2m de haut fixés à angle droit, ou de trois panneaux de 1,10m de large fixés en U.

La cachette devra être orientée de telle sorte que l'H.A. ne soit visible du chien que lorsque celui-ci arrive à sa hauteur.

Il est demandé, en particulier pour les sélectifs qu'une cachette mobile soit mise à la disposition du jury.

Les panneaux devront être percés de trous ou fentes pour permettre au conducteur de voir le travail de son chien pendant certains exercices où lui-même est caché.

CARTOUCHES À BLANC

C'est ainsi qu'on désigne les cartouches à "poudre seule". Les organisateurs devront s'en munir en nombre suffisant. Il faut compter 5 cartouches par chien prenant part au Concours Il est obligatoire d'employer des revolvers de calibre de 9mm ou 6mm triple charge.

COMMANDEMENTS

Tous les commandements de la voix prévus au programme devront être conformes au règlement, sans aucune modification du texte indiqué, sous peine des pénalisations prévues. L'absence ou le non-respect d'un commandement facultatif n'est pas pénalisable. Les commandements équivalents peuvent être donnés dans la langue du conducteur. Les commandements de la voix ne peuvent être prolongés, ni les gestes maintenus, sous peine de constituer un double commandement et d'être pénalisé.

Dans les commandements de la voix, les mots doivent être prononcés d'un seul trait, sans interruption, sous peine d'être considérés comme des commandements irréguliers.

Les commandements de rappel à la voix, ou de reprise au pied prévus par le règlement, peuvent être remplacés par un coup de sifflet (le même sifflet pour tous les commandements).

Tous les commandements de rappel à distance doivent être effectués de la façon indiquée lors de la présentation (voix ou sifflet).

Concernant le commandement donné au chien de suivre son conducteur, lorsqu'il est déjà à son côté ou à son contact, il peut être donné de la voix, même si le commandement de rappel à distance se fait au sifflet.

Les commandements au sifflet seront très brefs sous peine de pénalisation. Tous les commandements doivent être émis de façon suffisamment forte pour être perçus par le commissaire et le juge sous peine de pénalisation à l'allure générale.

COMMISSAIRE DE RING

Il est nécessaire de faire choix d'un bon commissaire de ring. Ses fonctions sont absorbantes et fatigantes et son rôle très important.

Un juge convient bien à ce rôle délicat. A défaut d'un juge, le commissaire de ring sera choisi parmi des dresseurs ayant déjà présenté avec succès des chiens de Concours, connaissant le programme et la façon dont les épreuves doivent être exécutées. Dans le cadre d'un Concours sélectif, le commissaire en ring devra être un juge ou un conducteur de haut niveau ayant déjà participé lui-même en tant que concurrent à une finale ou à un sélectif. Le commissaire de ring doit être constamment attentif. Une distraction de sa part pourrait fausser le résultat d'un exercice ayant nécessité la répétition, ce qui pourrait mettre le juge dans l'embarras. Le juge seul a qualité pour décider si un exercice ou partie d'exercice doit être recommencé. Le commissaire de ring doit impérativement rendre compte au juge des fautes du chien et les infractions commises par le conducteur dès la fin de chaque exercice.

FEUILLES DE JUGEMENT

Elles devront être conformes au modèle communiqué par la S.C.C. et comprendre tous les renseignements relatifs au Concours. Une feuille de jugement particulière est prévue pour chaque échelon.

Lors d'un Concours en ring, il sera prévu trois feuilles par chien, dont un original dont un duplicata.

- un duplicata de l'original de la feuille de jugement est remis au concurrent avec le carnet de travail au moment de la proclamation des résultats.

- un deuxième duplicata est réservé au club organisateur.

- l'original est remis au juge qui le transmettra sous quinze jours à la S.C.C. avec son rapport.

DATES RÉSERVÉES - CALENDRIER C.U.N.

Aucune société régionale ne peut autoriser l'organisation d'un Concours en Ring, d'un Brevet de Chien de Défense, d'une Sélection d'H.A. ou d'une manifestation officielle où figureraient des épreuves de RING, aux dates annoncées pour :

- la finale du Championnat en RING

- l'exposition canine de la S.C.C.

- les réunions nationales de juges.

HOMMES DE CORVÉE

Les hommes de corvée sont chargés de manoeuvrer les obstacles, c-à-d de rajouter ou de retirer des planches à la palissade, de surélever ou d'abaisser la haie et de disposer la claie en fonction de la longueur des sauts demandés. Ils seront à la disposition du jury pour préparer les accessoires, les bâtons, revolvers, et les remettre aux H.A. si nécessaire. Ils devront se tenir aux endroits indiqués par le juge pour ne pas gêner le déroulement des exercices. L'un d'eux sera chargé du lancé d'appâts conformément aux instructions du juge.

JURY

FONCTIONS ET DEVOIRS DES JUGES

Si le jury se compose de plusieurs membres, ceux-ci jugeront ensemble et non séparément. Ils devront posséder à fond le règlement et s'y conformer. Les juges auront toute liberté d'appréciation et devront en particulier moduler le travail de leurs H.A. en fonction des échelons 1, 2 et 3.

Il leur incombe de vérifier l'état des costumes et des bâtons des H.A. et d'exiger qu'ils soient conformes au règlement (homologation par le G.T.R.). Ils devront appliquer les pénalisations prévues pour des fautes bien définies, dans la plus stricte observation du règlement. Même lorsque le total des pénalisations encourues pour l'exécution d'un exercice, ou d'une partie d'exercice, dépasserait le total maximum des points attribués à cet exercice, ou partie d'exercice, les juges ne pourront opérer aucun prélèvement sur un exercice ou partie d'exercice déjà exécuté ou à venir.

Chaque pénalisation correspond à une faute ou à une insuffisance du chien, ou à une infraction commise par le conducteur. Ces pénalisations doivent être connues par tous les conducteurs, même débutants, qui ne peuvent avoir la prétention de concourir sans avoir pris connaissance du règlement et de ses prescriptions.

Les décisions du jury sont souveraines pour tous les cas non prévus au règlement.

Seuls les juges ont la direction des épreuves. Tous les exercices devant s'exécuter sur leur indication, ils donneront, à l'aide d'une trompe, le signal de commencement et de la fin de chaque exercice (sauf après le saut en longueur si le chien franchit correctement l'obstacle).

Les juges veilleront à ce que tous les exercices puissent se dérouler de la même manière pour tous les chiens, l'égalité des circonstances devant être la même pour tous les concurrents.

Dans cet ordre d'idées, lorsque le concours se fera en plusieurs séances (matin et soir) les juges pourront par exemple aux exercices de l'absence du conducteur ou des positions, changer la place choisie pour leur exécution suivant l'orientation du soleil ou l'évolution de l'état du terrain.

Le programme doit être exécuté intégralement en échelon 3. Il est cependant admis que le conducteur d'un chien en échelon 1 et 2 puisse déclarer forfait à certains exercices d'assouplissement.

Les juges auront à procéder, avant le concours et pour chaque échelon, aux divers tirages au sort prévus par le règlement.

Enfin les juges, lorsqu'ils totaliseront les points obtenus par un chien, devront mentionner sur la feuille de jugement, outre le total des points obtenus, le qualificatif mérité par le concurrent en échelon 3, ainsi que son classement. Ils devront faire de même sur le carnet de travail du chien, le signer et signer les feuilles de jugement.

Il est obligatoire qu'après le passage de chaque chien le jury fasse afficher les feuilles de jugement des concurrents. Les juges devront annoncer les points, exercice par exercice, les sociétés organisatrices devront leur en fournir la possibilité matérielle.

RÉCLAMATIONS

Elle doit être présentée avec courtoisie au juge dans l'heure qui suit le problème, s'il ne peut être réglé à l'amiable elle devra être rédigée par écrit le jour même du concours et remise au président du club organisateur avec une caution, dont le montant est fixé par la S.C.C. Ce dernier aura le devoir de le transmettre dès le lendemain à son président de la régionale qui donnera suite à l'affaire réglementairement. La caution ne sera remboursée au réclamant que si son bon droit est reconnu.

HOMMES D'ATTAQUE

1- Définition

L'H.A. est une personne revêtue d'un costume protecteur qui le garantit contre les morsures du chien qu'un maître désire éduquer au mordant soit pour des raisons personnelles, soit pour le préparer aux divers concours organisés par la S.C. ou les S.C.R.

Dans le cadre des concours, l'H.A. est l'auxiliaire du juge. Il travaille sous la responsabilité et selon les directives du juge pour permettre à celui-ci de noter et de départager les concurrents. L'H.A. officiant dans un concours

n'est pas autorisé à faire concourir son propre chien, présenté par un autre conducteur, pour le faire mordre sur lui-même.

2- Qualifications

On ne s'improvise pas H.A. Celui qui désire tenir ce rôle en concours doit au préalable obtenir sa sélection au cours d'une journée organisée annuellement à cet effet par la C.U.R.

NIVEAU 1 :

Sélection effectuée dans la régionale :

Une seule fois par an (une dérogation peut être accordée de présenter la sélection dans une autre régionale à la seule condition qu'il n'y ait pas eu de sélection organisée dans sa propre régionale cette année-là et après accord des deux présidents de C.U.R) par un juge formateur (président du jury) hors régionale, assisté d'un conducteur ou d'un H.A. de haut niveau.

Durée de la sélection :

4 ans

Conditions de la sélection :

Avoir 18 ans au moins.

Se présenter avec un certificat de médecine sportive autorisant à la pratique des sports violents.

Être à jour de vaccinations en particulier le vaccin antitétanique.

Être membre d'un club d'utilisation reconnu par une S.C.R.

Secteur d'activités :

Brevet, Concours en Ring échelon 1 et 2 et en complément de l'H.A. de niveau 2 pour les Ring 3 préselectifs sur le territoire français uniquement.

Apprenti (A) :

H.A. ayant passé la sélection avec succès (pas de fautes de règlement), mais n'ayant pas l'expérience et la maîtrise pour officier en Ring 3 et au Brevet.

Passage au niveau 1, sur demande écrite de l'H.A. adressée au responsable H.A. du G.T.R. après avoir officié dans au moins deux concours en Ring 1 et 2 et présentation des justificatifs.

NIVEAU 2 :

Sélection effectuée au niveau du groupe :

Une seule fois par an par un juge formateur hors groupe assisté soit d'un juge, d'un conducteur ou d'un H.A. de haut niveau.

Durée de la sélection :

4 ans; reconduction sans repasser la sélection et à la demande écrite de l'H.A. adressée au responsable H.A. du G.T.R. pour les H.A. ayant officié quatre fois au moins dans les douze mois précédant la date de fin de sélection et présentation des justificatifs.

Conditions de sélection :

H.A. de niveau 1 ayant officié dans quatre concours dont au moins trois en échelon 3 avec deux juges différents avec rapport favorable.

Secteur d'activités :

Brevet, Concours en Ring échelons 1, 2 et 3, Préselectifs et Championnats régionaux, ainsi qu'à l'étranger.

SÉLECTIFS :

Sélection effectuée au niveau national tous les deux ans :

Par deux à trois jurys désignés par le G.T.R.

Conditions de sélection :

Ouverte à tout H.A. de niveau 2 depuis plus d'un an et ayant officié dans quatre concours préselectifs sous deux juges différents et après accord du groupe de travail. Demande manuscrite à formuler auprès du responsable des H.A. du G.T.R. accompagnée des pièces justificatives.

Durée de validité de la sélection :

2 saisons.

Tant qu'un H.A. remplit les conditions il peut se présenter à ce type de sélection.

Secteur d'activités :

Les H.A. retenus seront les seuls habilités à officier en sélectif.

CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Les H.A. seront les trois meilleurs (respect du règlement, condition physique...) retenus parmi ceux des sélectifs de l'année précédente, d'après les rapports de tous les coordinateurs.

COSTUMES

Le costume de l'H.A. devra permettre au chien, aussi bien aux bras qu'aux jambes, une prise de 7cm en profondeur et de 3cm en épaisseur. Il devra avoir reçu l'agrément du G.T.R. à laquelle les fabricants devront présenter chaque année, lors de la finale du Ring, tout nouveau modèle de vêtement de protection conçu par eux ainsi que la preuve de l'original et de la constitution des matériaux utilisés, et être porteur de la vignette comportant les références du costumier.

MUSELIÈRE

Tout conducteur devra se munir d'une muselière adaptée à son chien et à bout non mordant. Dans un concours, le chien devra la porter dans l'exercice de la suite sans laisse.

OBJET A GARDER

L'objet à garder devra être un panier réglementaire.

PRÉSENTATION

Le conducteur a le devoir et l'obligation de se conformer aux prescriptions du règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, seront pénalisées selon les cas prévus au règlement. Pour les cas non prévus, l'appréciation du juge sera souveraine.

Pendant toute la durée de son parcours le conducteur devra rester à la disposition du commissaire de ring et se conformer strictement à ses indications ou à celles du jury. Toutes les récompenses autres que caresses et félicitations non exagérées sont interdites. Il ne devra rien avoir en main, sauf dans les circonstances obligatoires, ne rien laisser dépasser de ses poches, et ne faire aucun geste pouvant être une menace ou un commandement pour le chien, sous peine de la perte de tous les points attribués à la partie ou au tout de l'exercice pendant lequel l'infraction aurait été commise.

Le chien ne pourra porter aucun collier quel qu'il soit (en dehors de la suite en laisse).

Le conducteur devra toujours observer une entière correction et accepter sportivement toutes les observations et décisions du jury. Toute atteinte à la considération des membres du jury, commissaires, H.A., hommes de corvée et des organisateurs du concours, tout manquement aux règles de la courtoisie, avant, pendant, ou après le concours, pourront entraîner des sanctions allant de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de toutes les manifestations organisées ou patronnées par la S.C.C. et ses sociétés affiliées.

Tous agissements d'un conducteur de nature à fausser le résultat d'un concours, entraînera l'exclusion immédiate du conducteur et de son chien, la confiscation de son carnet de travail et du montant de son engagement, ainsi que des prix éventuellement remportés par son chien.

En outre, sans aller jusqu'à l'exclusion le juge pourra disposer à son gré et selon sa conscience les points obtenus à l'allure générale, et enlever tout ou partie de ces points d'allure générale en fonction de la gravité ou de la nature des incorrections éventuellement commises par un ou des concurrents.

Il est interdit aux conducteurs d'introduire leur chien sur le champ de travail pendant les interruptions de séance, sous peine d'être exclus du concours.

Pendant que leur chien ne concourt pas, les conducteurs devront faire en sorte qu'il ne s'échappe pas et ne vienne pas troubler le travail d'un conducteur sur le ring. Toute infraction à cette recommandation entraînera pour le chien son exclusion du classement.

Le conducteur devra à son entrée dans le ring et avant le commencement du travail, se présenter au jury avec un chien démuselé, sans collier et non tenu en laisse, mais suivant au pied. Il placera son chien à l'endroit déterminé par le juge et indiqué par le commissaire. Au moment de la présentation le conducteur devra remettre au juge son carnet de travail. S'il ne l'a pas en sa possession, il se verra refuser la participation au concours. Après s'être présenté le conducteur devra fournir au juge toutes les indications nécessaires au bon déroulement de son parcours :

- l'ordre dans lequel il décide de faire effectuer les sauts par son chien avec les hauteurs et longueurs demandées pour chacun (possibilité de changer au dernier moment).
- la nature de l'objet utilisé pour les rapports.
- le mode de rappel de son chien au pied "voix ou sifflet".

Il est recommandé aux conducteurs dans l'intérêt même du travail de leur chien, de le faire uriner ou se vider avant son entrée dans le ring. Si malgré cette précaution un chien, à la suite d'un besoin impérieux, urinait ou se vidait pendant le travail, il sera pénalisé. Il n'est pas question d'autoriser qu'un chien vagabonde sur le terrain pour lever la patte au gré de sa fantaisie. Dans ce cas, une pénalisation à l'allure générale sera laissée à l'appréciation du juge.

ALLURE GÉNÉRALE - DÉFINITION

L'allure générale correspond à l'appréciation que le jury porte sur l'ensemble de la prestation du conducteur et de son chien. Pour faciliter cette appréciation et uniformiser les notations, un barème a été établi pour chaque échelon des concours et pour le brevet.

Il figure en figure en fin de ce règlement. Le jury en disposera en fonction des circonstances, pour sanctionner une faute non prévue par le règlement ou une incorrection du conducteur. Ces pénalités supplémentaires doivent être exceptionnelles et dans tous les cas le motif doit en être inscrit clairement sur la feuille de pointage.

MISE EN PLACE DU CHIEN ET COMMANDEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES EXERCICES DE CONCOURS EN RING

Le conducteur mettra son chien en place à l'endroit indiqué avant chaque exercice ou, pour les sauts, à l'endroit qui lui paraîtra le plus judicieux.

Il devra observer les prescriptions suivantes :

Le conducteur donnera un seul commandement de mise en position, obligatoire (assis, debout, couché) à sa convenance ou pour certains exercices, en fonction du règlement et du tirage au sort (minute d'absence, positions, lancé d'appâts). Le chien devra prendre la position commandée sous peine de pénalisation.

Le commandement sera donné de la voix OU du geste, mais pas de la voix ET du geste, sauf lorsque le règlement l'autorise pour certains exercices. D'autre part, le conducteur ne pourra pas mettre le chien en position en le manipulant ni en le touchant du corps car l'exercice serait alors annulé.

Le conducteur pourra alors utiliser un seul commandement facultatif de fixation, après la prise de position :(ex.: reste, pas bouger, place).

Toute répétition de l'un ou l'autre commandement entraîne une pénalisation de 0,50 sur les points de l'exercice, jusqu'à concurrence de quatre commandements supplémentaires.

Si le chien n'est pas en place après quatre commandements supplémentaires, l'exercice sera annulé. L'exercice sera également annulé par le juge, même à moins de quatre commandements supplémentaires, si le chien n'est pas en place au bout de 30 secondes :

le juge déclenchera son chronomètre au départ de la mise en place. Les commandements donnés au chien entre les exercices ne sont pas considérés comme des commandements de mise en place, mais leur répétition est passible d'une pénalisation à l'allure générale allant de 1 à 10% du total de l'allure générale attribué en fin de parcours, selon la fréquence des répétitions et la convenance du juge. Le conducteur devra placer son chien derrière la ligne de départ. Il se mettra soit à droite ou à gauche du chien mais jamais au-delà de son épaule, soit derrière lui, à sa convenance, sans être en contact avec le chien, ni l'enjamber queue non comprise. Le chien sera toujours placé dans le sens du travail sous peine d'annulation de l'exercice. Avant le début de chaque exercice, le conducteur informera le commissaire qu'il est prêt. Celui-ci transmettra d'un geste l'information au juge. Quel que soit l'exercice, tout départ du chien avant l'autorisation du juge amènera l'annulation immédiate de l'exercice.

COMMANDEMENTS OBLIGATOIRES

1- SAUTS

a) pour l'ensemble de ces trois sauts:

1- Mise en place : un seul commandement "**X assis**", "**X debout**", "**X couché**" ou "**X terre**", suivi d'un seul commandement facultatif de fixation "**reste**" ou "**pas bougé**".

2- Un seul commandement précédé du nom du chien "**X aller**", "**X hop**" ou "**X saute**"

b) pour la haie et la palissade seulement :

1- Lorsque le chien a franchi l'obstacle, un seul commandement facultatif et bref "**assis**", "**debout**", "**couché**", "**terre**", "**reste**", "**place**" ou "**pas bouger**".

2- au signal donné par le juge, un seul commandement de saut de retour "**X aller**", "**X hop**" ou "**X saute**", possibilité d'un commandement de mise en place de la voix et du geste (non pénalisé) après autorisation de retour du juge.

c) en cas de raté au retour de la palissade :

Le conducteur a la possibilité de bloquer son chien immédiatement sans l'autorisation du juge, au moyen d'**UN SEUL** commandement "**assis**", "**debout**", "**couché**", "**terre**", "**reste**", "**place**" ou "**pas bouger**".

2- REFUS D'APPÂTS

a) **aucun commandement ne sera autorisé pour ce qui est des appâts disséminés sur le sol**

b) **exercice des appâts lancés :**

1- Mise en place : un seul commandement "**X couché**", ou "**X terre**", suivi d'un commandement facultatif de fixation : "**reste**" ou "**pas bouger**"

2- Relève : au signal du juge un seul commandement de rappel au pied "**X au pied**" ou un "**coup de sifflet**"

3- SUITE EN LAISSE ET SUITE SANS LAISSE CHIEN MUSELÉ

Un seul commandement au départ sur le signal du juge "**X au pied**"

4- ENVOI EN AVANT :

a) envoi : un seul commandement accompagné ou non d'un geste bref "**X en avant**"

b) rappel un seul commandement : "**X au pied**" ou un "**coup de sifflet**"

5- POSITIONS : A-D-C

a) mise en place : un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) "**X assis**", "**X debout**", "**X couché**" ou "**X terre**" suivi d'un seul commandement facultatif de fixation "**reste**" ou "**pas bouger**".

b) les positions seront commandées sans le nom du chien de la voix ou du geste. Le conducteur devra prévenir le juge lors de la présentation, de son mode de commandement.

c) rappel : un seul commandement "**X au pied**" ou un "**coup de sifflet**".

6- ABSENCE DU CONDUCTEUR :

a) mise en place : un seul commandement au départ (position fixée par le tirage au sort) "**X assis**", "**X couché**" ou "**X terre**" suivi d'un seul commandement facultatif de fixation "**reste**" ou "**pas bouger**".

b) rappel : un seul commandement "**X au pied**" ou un "**coup de sifflet**".

7- RAPPORT A L'INSU :

a) départ : un seul commandement "**X au pied**" ou "**X va jouer**" accompagné d'un geste bref facultatif pour le chien qu'on envoie jouer.

b) envoi : un seul commandement après signal du juge derrière la ligne des 30 mètres "**X cherche et apporte**".

c) un geste bref est autorisé pour obtenir l'assis.

d) remise de l'objet : un seul commandement bref, facultatif "**donne**", quand le chien est assis.

8- RAPPORT AU VU :

a) départ : un seul commandement "**X au pied**"

b) un geste bref est autorisé pour obtenir l'assis

c) remise de l'objet : un seul commandement bref, facultatif "**donne**" quand le chien est assis.

9- RAPPORT LANCE :

a) envoi: un seul commandement "**X cherche et apporte**"

b) un geste bref est autorisé pour obtenir l'assis

c) remise de l'objet : un seul commandement bref, facultatif "**donne**" quand le chien est assis.

10- ATTAQUE MORDANTE DE FACE et ATTAQUE MORDANTE FUYANTE :

a) envoi : un seul commandement "**X attaque**"

b) rappel : un seul commandement "**X halte au pied**" ou "**coup de sifflet**", si le chien a décroché "**X au pied**" ou "**X halte au pied**" ou un "**coup de sifflet**".

11- ATTAQUE AU REVOLVER - GARDE AU FERME - FUITES :

- a) envoi : un seul commandement **"X attaque"**
- b) à la cessation de l'attaque sur signal du juge :
 - 1- un seul commandement de cessation : **"X halte"**
 - 2- uniquement lorsque le chien a décroché, un seul commandement obligatoire de garde précédé d'un commandement facultatif de fixation. ex. : **"assis garde" ou "reste garde" etc...(deux mots au plus)**.
- c) après chacune des deux tentatives de fuite au signal du juge (même commandement qu'en b à la même condition.
- d) après que l'H.A. ait été désarmé en fin d'exercice : **"X au pied"** ou **"un coup de sifflet"**

12 - ATTAQUE ARRÊTÉE FACE:

- a) un seul commandement d'envoi **"X attaque"**
- b) un seul commandement de rappel **"X au pied"** ou un seul **"coup de sifflet"**

13 - PROTECTION ET DÉFENSE DU CONDUCTEUR :

- a) départ de l'exercice, un seul commandement au signal du juge **"X au pied"**
- b) au signal de cessation du juge, un seul commandement **"X halte"**
- c) au signal par le juge de la fin de l'exercice, un seul commandement **"X au pied"** ou un **"coup de sifflet"**.

14 - GARDE D'OBJET :

- a) après avoir posé l'objet sur le point central, un seul commandement de **Garde** précédé d'un commandement facultatif de mise en position : **"X assis"**, **"X debout"**, **"X couché"** ou **"X terre"**.
- b) reprise au pied : après le signal du juge - prise de l'objet immédiatement suivie du commandement **"X au pied"** ou un **"coup de sifflet"**.

15 - RECHERCHE PAR EXPLORATION - TENTATIVES DE FUITES - CONDUITE DE L'HOMME D'ATTAQUE :

- a) un seul commandement au départ de l'exercice **"X cherche et aboie"**
- b) aux tentatives de fuites, après signal du juge, un seul commandement **"X halte"**
- c) à la fin de la conduite, au signal du juge, le groupe s'immobilise, un seul commandement : **"X halte"** suivi d'un commandement de **"garde"** précédé ou non d'un commandement de fixation - ex. : **"assis-garde"** ou **"reste-garde"** etc...(deux mots ou plus). Le conducteur se rend alors sans son chien à la table du jury pour la remise du revolver puis il vient rejoindre son chien.
- d) en fin d'exercice, au signal du juge, un seul commandement de mise au pied **"X au pied"** ou un **"coup de sifflet"**.

Nota : sauf à la garde au ferme tous les commandements doivent être donnés d'un seul trait sous peine d'être considérés comme commandement irrégulier.

[fermer le fenêtre](#)